



DP Global Strategy L

Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV")
à compartiments multiples de droit luxembourgeois

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières ("OPCVM")

Rapport Annuel Révisé
au 31 mars 2024

R.C.S. Luxembourg B 24.822

Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur base du prospectus comprenant les fiches signalétiques de chacun des compartiments et sur base des informations clés pour l'investisseur ("Informations Clés"). Le prospectus ne peut être distribué qu'accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

DP Global Strategy L

Sommaire

Organisation	4
Informations générales de la SICAV	6
Rapport du Gestionnaire	8
Rapport du Réviseur d'entreprises agréé	12
Etat combiné du patrimoine au 31 mars 2024	15
Etat combiné des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 avril 2023 au 31 mars 2024	16
Etat du patrimoine au 31 mars 2024	17
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 avril 2023 au 31 mars 2024	21
Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024	25
Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 mars 2024	41
Répartition économique du portefeuille-titres au 31 mars 2024	43
Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 mars 2024	46
Changements intervenus dans le nombre d'actions	47
Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action	49
Notes aux états financiers au 31 mars 2024	51
Informations supplémentaires (non auditées) au 31 mars 2024	62

DP Global Strategy L

Organisation

Siège Social :

12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Date de constitution :

26 septembre 1986

Conseil d'Administration du Fonds :

Président :

- Sylvie HURET, Directeur
Degroof Petercam Asset Services S.A.

Membres :

- Thomas HERINCKX, Directeur
Banque Degroof Petercam S.A.
- Yvon LAURET, Administrateur indépendant
- Jean-Michel LOEHR, Administrateur indépendant
- Jean-Marc TURIN, Directeur
Banque Degroof Petercam S.A.
- Filip VERSTREKEN, Directeur (jusqu'au 4 avril 2024)
Banque Degroof Petercam S.A.

Société de Gestion :

Degroof Petercam Asset Services S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Gestionnaire :

Banque Degroof Petercam S.A.
44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles

Banque Dépositaire et Agent Payeur Principal :

Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Agent Domiciliaire, Agent Administratif, Agent de Transfert et Teneur de Registre :

Degroof Petercam Asset Services S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Cabinet de Révision agréé :

KPMG Audit S.à r.l.
39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Représentant et service de paiement pour la Belgique :

Banque Degroof Petercam S.A.
44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles

DP Global Strategy L

Organisation

Représentant et service de paiement pour l’Espagne :

Allfunds Bank S.A.U.
n°7, Calle de los Padres Dominicos, E-28050 Madrid

Représentant et service de paiement pour la France :

Caceis Bank France
89-91, Rue Gabriel Péri, F-92120 Montrouge

Représentant en Suisse :

Carnegie Fund Services S.A.
11, rue Général-Dufour, CH-1204 Genève

Agent payeur en Suisse :

Banque Cantonale de Genève
17, Quai de l’Ile, CH-1204 Genève

DP Global Strategy L

Informations générales de la SICAV

DP Global Strategy L est une Société d'Investissement à Capital Variable («SICAV»), constituée le 26 septembre 1986 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. La SICAV est soumise à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.

Ses statuts sont déposés auprès du Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg où toute personne intéressée peut les consulter ou en obtenir une copie.

Les rapports semestriels et annuels, la valeur nette d'inventaire, le prix d'émission et le prix de rachat, ainsi que tous les avis destinés aux porteurs d'actions, sont disponibles au siège social de la SICAV, au siège social de la société de Gestion ainsi qu'auprès des Distributeurs.

Au 31 mars 2024, les compartiments suivants sont disponibles pour les investisseurs :

- DP Global Strategy L High, ci-après «High» ;
- DP Global Strategy L Medium, ci-après «Medium» ;
- DP Global Strategy L Medium Low, ci-après «Medium Low» ;
- DP Global Strategy L Low, ci-après «Low».

A l'intérieur de chaque compartiment, les actions peuvent être de classes d'actions distinctes et à l'intérieur de celles-ci, de catégories distinctes (actions de capitalisation et actions de distribution).

Au 31 mars 2024, les classes suivantes sont offertes aux investisseurs :

- A : actions de distribution libellées dans la devise de référence du compartiment, qui, en principe, confèrent à leur détenteur le droit de recevoir un dividende, tel que décrit dans les statuts de la SICAV et offertes à tous investisseurs ;
- B : actions de capitalisation libellées dans la devise de référence du compartiment, qui, en principe, ne confèrent pas à leur détenteur le droit de toucher un dividende et offertes à tous investisseurs ;
- C1 : actions de capitalisation qui, en principe, ne confèrent pas à leur détenteur le droit de toucher un dividende et réservées exclusivement aux investisseurs clients du groupe Degroof Petercam (à l'exclusion des clients de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.) investissant au sein de la SICAV via un compte ouvert et actif auprès d'une entité du groupe Degroof Petercam qui respectent les minima de détention définis au prospectus.
- C2 : actions de capitalisation qui, en principe, ne confèrent pas à leur détenteur le droit de toucher un dividende et réservées exclusivement :
 - (i) soit aux investisseurs clients du groupe Degroof Petercam (à l'exclusion des clients de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.) investissant au sein de la SICAV via un compte ouvert et actif auprès d'une entité du groupe Degroof Petercam qui respectent les minima de détention définis au prospectus.
 - (ii) soit aux investisseurs clients du groupe Degroof Petercam (à l'exclusion des clients de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.) investissant au sein de la SICAV via un compte ouvert et actif auprès d'une entité du groupe Degroof Petercam qui appartiennent à une même communauté d'intérêt familial telle que définie ci-dessous et qui respectent les minima de détention définis au prospectus ;
 - (iii) soit à des compagnies d'assurances qui (1) agissent pour des clients courtés par une entité de courtage du groupe Degroof Petercam ou qui, en l'absence de courtage de la part d'une entité de courtage du groupe, proposent une solution développée en partenariat avec le groupe Degroof Petercam et pour laquelle il aura préalablement été convenu avec l'assureur de donner accès aux parts C2 (2) qui sont déposés sur un ou plusieurs comptes ouverts et actifs auprès d'une entité du groupe Degroof Petercam et (3) qui apportent la preuve de ces deux conditions d'éligibilité auprès d'une entité du groupe Degroof Petercam qui la communiquera à la SICAV ;

DP Global Strategy L

Informations générales de la SICAV

- D1 : actions de distribution qui, en principe, confèrent à leur détenteur le droit de recevoir un dividende, tel que décrit dans les statuts de la SICAV et réservées exclusivement aux investisseurs clients du groupe Degroof Petercam (à l'exclusion des clients de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.) investissant au sein de la SICAV via un compte ouvert et actif auprès d'une entité du groupe Degroof Petercam qui respectent les minima de détention définis au prospectus ;

- D2 : actions de distribution qui, en principe, confèrent à leur détenteur le droit de recevoir un dividende, tel que décrit dans les statuts de la SICAV et réservées exclusivement :

(i) soit aux investisseurs clients du groupe Degroof Petercam (à l'exclusion des clients de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.) investissant au sein de la SICAV via un compte ouvert et actif auprès d'une entité du groupe Degroof Petercam qui respectent les minima de détention définis au prospectus.

(ii) soit aux investisseurs clients du groupe Degroof Petercam (à l'exclusion des clients de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.) investissant au sein de la SICAV via un compte ouvert et actif auprès d'une entité du groupe Degroof Petercam qui appartiennent à une même communauté d'intérêt familial telle que définie ci-dessous et qui respectent les minima de détention définis au prospectus.

(iii) soit à des compagnies d'assurances qui (1) agissent pour des clients courtés par une entité de courtage du groupe Degroof Petercam ou qui, en l'absence de courtage de la part d'une entité de courtage du groupe, proposent une solution développée en partenariat avec le groupe Degroof Petercam et pour laquelle il aura préalablement été convenu avec l'assureur de donner accès aux parts D2 (2) qui sont déposés sur un ou plusieurs comptes ouverts et actifs auprès d'une entité du groupe Degroof Petercam et (3) qui apportent la preuve de ces deux conditions d'éligibilité auprès d'une entité du groupe Degroof Petercam qui la communiquera à la SICAV.

Pour tous les compartiments, la valeur nette d'inventaire par action est datée de chaque jour ouvrable (un «Jour d'évaluation») et est calculée deux Jours Ouvrables suivant le Jour d'évaluation sur base des derniers cours connus ce Jour d'évaluation, tels que ces cours sont publiés par les bourses de valeurs concernées et par référence à la valeur des actifs détenus pour le compte du Compartiment, conformément aux stipulations de l'Article 12 des Statuts.

La valeur nette d'inventaire des compartiments sera libellée en EUR.

En outre, une évaluation au 31 mars et au 30 septembre de chaque année sera faite pour les besoins du rapport annuel et semi-annuel.

DP Global Strategy L

Rapport du Gestionnaire

De fin mars 2023 à fin mars 2024, le cours des actions mondiales mesuré en euro a progressé de 21,9% (hors dividende). Toutes les régions du monde étaient en hausse. En devise commune (euro), les actions américaines (+ 29%) et japonaises (+ 23%) ont devancé les actions émergentes et européennes, dont la performance s'établissait à 5,7% et 11,7% respectivement. La tendance pour le S&P500 était généralement à la hausse, bien que les actions se soient repliées au troisième trimestre 2023 (et aient touché le fond fin octobre) avant de se redresser constamment durant le reste de la période. Les hausses considérables de plusieurs méga-capitalisations technologiques (surnommées les "sept magnifiques") ont largement contribué à la performance globale de l'indice, et l'étroitesse du marché est restée une préoccupation persistante pendant une grande partie de l'année. L'optimisme à l'égard de l'intelligence artificielle a été un thème majeur parmi les valeurs technologiques. Le rendement des bons du trésor américain à 10 ans a atteint un niveau de 5% au début du 4^{ème} trimestre 2023, avant de baisser au 4^{ème} trimestre 2023, sur fonds de ralentissement de l'inflation. En revanche, au 1^{er} trimestre 2024, les investisseurs ont décalé leurs attentes d'une première baisse de taux de la Fed en réponse à la bonne tenue de la croissance économique américaine et à de moins bonnes nouvelles sur le front de l'inflation. Par conséquent, les rendements obligataires ont progressé en première partie d'année 2024. Les rendements des obligations d'état des pays de la zone euro ont suivi la même tendance. Le prix de l'or a enregistré de nouveaux sommets historiques au premier trimestre 2024.

Etats-Unis

Au cours de l'année écoulée, les investisseurs ont tablé sur un revirement de la politique monétaire de la Fed en réponse à de meilleurs chiffres d'inflation, alors que les dépenses des consommateurs américains et les bénéfices des entreprises sont restés résilients. En bref, les craintes d'un atterrissage brutal ont cédé la place à un consensus économique plus large d'un atterrissage en douceur ou d'une absence d'atterrissage. Le marché du travail est resté solide au cours de la période : les demandes initiales d'allocation de chômage et le taux de chômage sont restés historiquement faibles et les créations d'emplois positives. La tendance baissière de l'inflation s'est interrompue en début d'année 2024. L'inflation générale restait au-delà de 3% et la mesure préférée d'inflation de la Fed, le « core PCE price index », a même montré une réaccélération (mesurée sur 3 et 6 mois) en fin de période. Les attentes des marchés sur les baisses de taux de la Fed en 2024 ont été révisées à la baisse. Alors que le marché s'attendait à 6 baisses de taux de 0,25% en début d'année, à fin mars, plus que 3 baisses de taux étaient anticipées.

Zone euro

L'économie de la zone euro a pratiquement stagné durant l'année. L'économie allemande a déçu par rapport au reste de la zone euro. Les indicateurs de confiance du secteur manufacturier sont restés sous la barre des 50 (qui délimite l'expansion de la contraction) durant la période sous revue. Malgré l'absence de croissance économique, le marché du travail s'est montré résilient. Le taux de chômage s'est maintenu à un niveau historique faible. L'inflation a poursuivi sa tendance baissière tout au long de l'année. L'inflation de base a finalement atteint un point d'inflexion en avril 2023 et s'établissait à seulement 2,9% en mars. La Banque Centrale européenne a continué d'augmenter ses taux directeurs en début de période, bien qu'à un rythme moindre qu'au second semestre 2022. En septembre, le taux de dépôt atteignait 4%. La BCE a ensuite laissé ce taux inchangé durant le reste de l'année.

Japon

La croissance économique du Japon (mesurée en variation annuelle) a ralenti tout au long de la période, mais est restée positive. 2023 a été marquée par une forte dépréciation du yen par rapport à l'euro et au dollar.

DP Global Strategy L

Rapport du Gestionnaire

Au cours de la période, le rendement des obligations d'état à 10 ans a augmenté en raison de la plus grande flexibilité de la Banque centrale du Japon dans la fixation du taux à 10 ans. En mars, la Banque centrale du Japon a augmenté son taux d'intérêt directeur, terminant ainsi l'ère des taux négatifs. Malgré cela, le yen a continué de se déprécier.

Marchés émergents

Durant l'année, le secteur immobilier chinois était en grande difficulté dû à la baisse des nouvelles constructions et au problème d'endettement des acteurs de ce secteur. Après une période de faiblesse, l'économie chinoise s'est redressée en début d'année 2024, en réponse aux mesures prises par le gouvernement visant à soutenir l'activité. Dans les autres pays émergents, les indicateurs du secteur manufacturier rebondissaient dans la plupart des pays en fin de période. Certaines banques centrales ont entamé un cycle de baisse de taux en réponse au ralentissement de l'inflation. Ce fût le cas du Brésil, de la Pologne et de la République Tchèque. En seconde partie de période, le cycle de baisse des taux des banques centrales prenait de l'ampleur, avec la Banque centrale du Mexique qui abaissait ses taux pour la première fois de ce cycle.

Compartiments Low, Medium Low, Medium, High

Au terme de l'exercice écoulé qui s'étale de mars 2023 à mars 2024, les compartiments Low, Medium Low, Medium et High affichent respectivement des performances de 6.8 %, 8.5%, 9.6 % et 13.7% (parts B Cap). Sur cette période, les actions ont globalement bien contribué à la performance tandis que la contribution de la poche obligataire a été plus modeste. Au sein des actions, les Etats-Unis (+28.6%) ont eu la contribution la plus forte pour les différents compartiments tandis que la contribution des marchés émergents (+1.2%) a été faible. Dans la poche obligataire, ce sont les emprunts émergents en devises locales qui ont le mieux performé (+11%) grâce notamment à un effet sélection très positif. L'or a également eu une contribution positive avec une progression de plus de 12% sur la période.

Le premier trimestre de l'exercice (de mars 2023 à juin 2023) a été positif pour les différents compartiments grâce à la bonne performance des actions américaines. A l'inverse, le deuxième trimestre a été compliqué puisque les taux d'intérêts sans repartir à la hausse ce qui a pesé sur les marchés actions, notamment en Europe. Ce mouvement à la hausse sur les taux américains s'est amplifié au mois d'octobre ce qui a pesé fortement sur les principales classes d'actifs et en particulier les actions. Fin octobre, les taux se sont détendus ce qui a permis un puissant rallye de fin d'année en actions et en obligations dont les différents compartiments ont bien profité.

2023 restera in fine comme un bon, voire un très bon cru au niveau boursier avec une progression des actions de 15 % en Europe et plus de 20 % aux Etats-Unis. En réalité, l'année a été bien plus compliquée qu'il n'y paraît. D'une part, la hausse spectaculaire de la bourse américaine est essentiellement à attribuer aux 7 magnifiques. Ensuite, comme indiqué plus haut, la progression du marché est loin d'avoir été linéaire avec une année 2023 qui peut être découpée en trois phases : un solide rebond début janvier, une période de mi-février à novembre où les marchés n'ont rien fait, et tertio, un impressionnant rallye en fin d'année. Enfin, tout n'a pas rebondi. La Chine termine en baisse de 15 %, ce qui a pesé fortement sur les marchés émergents.

DP Global Strategy L

Rapport du Gestionnaire

En 2023, ce sont les taux d'intérêt qui ont donné le ton sur les marchés. Après le choc de 2022, les taux ont poursuivi leur hausse en février, ce qui a conduit à une crise sur les banques régionales américaines et à la reprise forcée de Crédit Suisse par UBS en Europe. Les taux se sont ensuite stabilisés avant une nouvelle poussée de fièvre à la fin de l'été pour atteindre les 5 % sur le 10 ans américain. Heureusement, la baisse de l'inflation et les premiers signes de normalisation du marché de l'emploi ont permis aux taux de se détendre à partir de novembre et la FED a pu faire son pivot car l'inflation avait baissé sensiblement. Jerome Powell a confirmé que les hausses des taux étaient terminées et n'a rien fait pour tempérer les anticipations de baisses de taux par le marché. La FED veut éviter de déclarer victoire trop vite face à l'inflation, mais aussi éviter d'appuyer sur les freins trop longtemps. Comme souvent, la BCE s'est montrée plus attentiste.

Dans ce contexte, le scénario central pour entamer l'année 2024 était celui d'un atterrissage en douceur. En d'autres mots, une croissance qui ralentit - mais qui ne s'effondre pas - et une inflation qui poursuit sa décrue sans que le taux de chômage n'augmente de manière trop importante. Cela justifie un positionnement constructif en actions et en obligations. En effet, avec un atterrissage en douceur, la consommation des ménages et les bénéfices des entreprises devraient bien se maintenir ce qui est favorable aux actions. Au niveau géographique, l'exposition aux Etats-Unis a été encore renforcée cette année car la croissance y est plus résiliente et on y trouve davantage de gagnants de tendances structurelles, comme l'intelligence artificielle. L'Europe reste plus vulnérable aux chocs externes et les perspectives de croissance sont moins bonnes, mais les valorisations y sont plus attractives. Les risques pour entamer l'année 2024 sont soit un ralentissement de la croissance plus fort que prévu qui affecterait les bénéfices des entreprises ou à l'inverse, une croissance qui résiste mieux, une inflation persistante et donc des taux sous pression. 2023 a été dictée par les taux. 2024 sera une année d'élection, de Taiwan aux Etats-Unis en passant par des élections en Belgique et en Europe. Entre le président Biden qui fera tout pour montrer un bon bulletin économique, et des républicains qui feront tout pour favoriser le retour aux affaires de Donald Trump, voire une surprise, les élections pourraient impacter les marchés.

Dans la foulée de la fin d'année 2023, le premier trimestre 2024 a été très positif pour les actions et les portefeuilles. Les marchés actions ont nettement progressé avec une hausse de plus de 7 % en Europe et près de 13 % pour les Etats-Unis et le Japon. Les marchés émergents sont à nouveau à la traîne à 4,5 %, mais il est intéressant de noter que depuis mi-janvier, les émergents sont en ligne avec les autres régions. Si la progression des indices est spectaculaire, il faut garder à l'esprit qu'elle reste tirée par quelques valeurs et non par une hausse généralisée. Cela a déjà été largement commenté pour les Etats-Unis, mais c'est également le cas en Europe. Du côté obligataire, l'image est très différente. Après la détente de fin d'année, les taux sont repartis à la hausse. Dans ce contexte, les emprunts d'Etat affichent une performance négative au premier trimestre 2024. L'explication de cette bonne tenue des actions et des difficultés de la poche obligataire, c'est à nouveau la résilience de l'économie, principalement américaine. Les anticipations de croissance aux Etats-Unis pour 2024 ont été revues à la hausse et la possibilité d'une récession semble écartée. En Europe, l'économie continue de stagner avec une croissance proche de zéro en raison notamment des difficultés de l'Allemagne.

L'inflation poursuit sa détente, mais les derniers chiffres ont été plus élevés que prévu, ce qui laisse craindre que le dernier kilomètre soit le plus difficile. De même, le marché de l'emploi se normalise doucement mais reste robuste. Dans ce contexte, la FED devrait baisser ses taux moins vite qu'anticipé en début d'année. La BCE devrait quant à elle baisser ses taux à partir du mois de juin. Les marchés actions ont malgré tout bien digéré ceci car dans le même temps, les bénéfices des entreprises se comportent bien et l'engouement autour de l'intelligence artificielle ne faiblit pas.

DP Global Strategy L

Rapport du Gestionnaire

Pour entamer le nouvel exercice (mars 2024 à mars 2025), notre scénario central reste celui d'une croissance 'ni trop forte ni trop faible' qui est favorable pour les actions et les obligations. Les risques autour de ce scénario restent d'un côté un ralentissement de la croissance plus fort qu'attendu qui affecterait les bénéfices des entreprises et de l'autre, une inflation persistante qui mettrait les taux et les multiples de valorisation sous pression. C'est ce second risque qui semble avoir augmenté début 2024. Au-delà de ce risque, les tensions géopolitiques pourraient amener des épisodes de volatilité. De même, les élections européennes et ensuite les élections américaines avec le possible retour de Donald Trump devraient attirer l'attention des marchés dans les prochains mois.

En actions, la préférence au niveau géographique reste les Etats-Unis étant donné : une croissance plus résiliente, une indépendance au niveau énergétique et davantage de gagnants de l'intelligence artificielle. En Europe, la croissance reste, comme on l'a vu, décevante. Cela étant dit, les valorisations sont plus attractives et on trouve en Europe énormément de sociétés de qualité exposées à la croissance mondiale. On voit aussi que les rachats d'actions par les sociétés se multiplient et se rapprochent de ce qu'on observe aux Etats-Unis.

Pour la poche obligataire, en 2023 nous avons profité de la forte hausse des taux pour augmenter graduellement la duration, c'est-à-dire la sensibilité aux taux et ainsi investir à des taux intéressants pour une période plus longue. Cela a d'abord été pénalisant, surtout à la fin de l'été 2023, mais cela a été payant en fin d'année avec la baisse rapide des taux. Début 2024, les attentes en termes de baisses de taux semblaient assez élevées tandis que le risque principal était que l'inflation ne baisse pas aussi vite qu'attendu, mettant les taux sous pression. Dans ce contexte, nous avons abaissé quelque peu la sensibilité aux taux et réduit les bons du Trésor américain en début d'année. Dans le même temps, les obligations qui offrent du rendement élevé comme la dette émergente et les obligations d'entreprises ont été renforcées. Enfin, des positions en dollar et en or sont conservées comme actifs décorrélants. L'or a très bien performé dernièrement malgré les taux réels élevés. Malgré la volatilité actuelle sur les taux, les rendements attendus pour la poche obligataire du portefeuille restent intéressants sur base historique. La combinaison de ces obligations, avec des actions de qualité à des valorisations raisonnables, offre selon nous un portefeuille bien équilibré pour naviguer dans l'environnement actuel.

Luxembourg, le 31 mai 2024



KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Tel.: +352 22 51 51 1
Fax: +352 22 51 71
E-mail: info@kpmg.lu
Internet: www.kpmg.lu

Aux Actionnaires de
DP GLOBAL STRATEGY L
12, Rue Eugène Ruppert
L - 2453 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de DP GLOBAL STRATEGY L et de chacun de ses compartiments (« le Fonds »), comprenant l'état du patrimoine et l'état du portefeuille-titres au 31 mars 2024 ainsi que l'état des opérations et des autres variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de DP GLOBAL STRATEGY L et de chacun de ses compartiments au 31 mars 2024, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (« Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne que le Conseil d'Administration du Fonds considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou l'un de ses compartiments ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou d'un de ses compartiments à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser leur exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 23 juillet 2024

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé



Vincent Ehx
Associé

DP Global Strategy L

Etat combiné du patrimoine au 31 mars 2024

	NOTES	COMBINÉ (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	7.950.298.248,18
Avoirs en banque		188.154.902,32
Intérêts à recevoir sur compte courant		97.129,97
Intérêts à recevoir sur obligations		8.079.104,00
Dividendes à recevoir sur actions		518.664,64
Montants à recevoir sur souscriptions		6.834.047,38
Montants à recevoir sur ventes de titres		29.614.308,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		91.614.216,96
Dépôts de garantie sur futures	7	3.115.140,40
Collatéral sur changes à terme	8	4.230.000,00
Taxes et frais payés d'avance	4	5.075.596,94
Total Actif		8.287.631.358,79
Exigible		
Taxes et frais à payer	2	20.725.631,45
Intérêts débiteurs à payer		1.366,18
Montants à payer sur rachats		17.928.395,71
Montants à payer sur achats de titres		22.838.827,50
Montants à payer sur changes au comptant		91.648.148,73
Pertes non réalisées sur changes à terme	8	4.670.610,08
Total Exigible		157.812.979,65
Actif net à la fin de l'exercice		8.129.818.379,14

DP Global Strategy L

Etat combiné des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 avril 2023 au 31 mars 2024

	NOTES	COMBINÉ (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1f	9.481.637,12
Intérêts sur obligations	1f	27.681.694,30
Intérêts créditeurs		4.522.998,43
Autres revenus	11	11.654,56
Total Revenus		41.697.984,41
Charges		
Commission de gestion	3	71.352.471,21
Commission de banque dépositaire	6	2.052.191,64
Taxe d'abonnement	4	9.477.396,15
Frais d'administration	5	5.493.190,75
Frais et commissions divers	12	375.695,38
Frais de transactions		2.540.693,70
Intérêts débiteurs		294.236,99
Redevance aux autorités étrangères		25.961,22
Total Charges		91.611.837,04
Revenus / Pertes Net(te)s		-49.913.852,63
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	249.467.931,43
- sur devises		1.498.686,15
- sur changes à terme		-31.526.782,73
- sur futures		-10.230.937,24
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		159.295.044,98
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	607.765.382,60
- sur changes à terme		-7.648.666,33
- sur futures		9.678.680,85
Résultat net des opérations		769.090.442,10
- Souscriptions		509.953.353,04
- Rachats		-1.322.240.668,00
Dividendes payés	13	-56.435.656,59
Variations de l'actif net		-99.632.529,45
Actif net au début de l'exercice		8.229.450.908,59
Actif net à la fin de l'exercice		8.129.818.379,14

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP Global Strategy L

Etat du patrimoine au 31 mars 2024

Low		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	542.373.504,25
Avoirs en banque		14.254.278,61
Intérêts à recevoir sur compte courant		0,00
Intérêts à recevoir sur obligations		803.567,03
Dividendes à recevoir sur actions		17.760,00
Montants à recevoir sur souscriptions		100.170,00
Montants à recevoir sur ventes de titres		783.579,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		5.534.987,04
Dépôts de garantie sur futures	7	661.819,05
Collatéral sur changes à terme	8	260.000,00
Taxes et frais payés d'avance	4	335.001,08
Total Actif		565.124.666,06
Exigible		
Taxes et frais à payer	2	1.416.082,35
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		1.432.917,86
Montants à payer sur achats de titres		809.887,50
Montants à payer sur changes au comptant		5.537.037,46
Pertes non réalisées sur changes à terme	8	301.734,01
Total Exigible		9.497.659,18
Actif net à la fin de l'exercice		555.627.006,88
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		4.231.894,183
- B		1.838.674,891
- C1		449.756,423
- C2		660.349,558
- D1		1.609.558,043
- D2		2.367.121,106
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		33,41
- B		93,86
- C1		94,95
- C2		96,10
- D1		33,81
- D2		34,25

DP Global Strategy L

Etat du patrimoine au 31 mars 2024

Medium		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	4.965.928.268,56
Avoirs en banque		121.514.616,37
Intérêts à recevoir sur compte courant		25.690,20
Intérêts à recevoir sur obligations		5.794.393,82
Dividendes à recevoir sur actions		319.390,04
Montants à recevoir sur souscriptions		3.000.598,21
Montants à recevoir sur ventes de titres		17.716.457,35
Montants à recevoir sur changes au comptant		74.972.232,51
Dépôts de garantie sur futures	7	1.806.861,90
Collatéral sur changes à terme	8	3.080.000,00
Taxes et frais payés d'avance	4	3.184.650,75
Total Actif		5.197.343.159,71
Exigible		
Taxes et frais à payer	2	12.740.921,10
Intérêts débiteurs à payer		300,37
Montants à payer sur rachats		13.010.173,41
Montants à payer sur achats de titres		17.817.525,00
Montants à payer sur changes au comptant		75.000.000,07
Pertes non réalisées sur changes à terme	8	3.336.756,92
Total Exigible		121.905.676,87
Actif net à la fin de l'exercice		5.075.437.482,84
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		19.559.796,944
- B		9.312.907,940
- C1		3.991.046,213
- C2		5.655.870,820
- D1		10.126.870,636
- D2		11.851.039,359
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		57,76
- B		137,55
- C1		140,04
- C2		141,98
- D1		58,82
- D2		59,66

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP Global Strategy L

Etat du patrimoine au 31 mars 2024

High		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	1.348.940.268,42
Avoirs en banque		22.152.244,40
Intérêts à recevoir sur compte courant		68.075,16
Intérêts à recevoir sur obligations		235.992,85
Dividendes à recevoir sur actions		127.864,60
Montants à recevoir sur souscriptions		3.515.557,21
Montants à recevoir sur ventes de titres		9.955.920,70
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Dépôts de garantie sur futures	7	182.227,84
Collatéral sur changes à terme	8	270.000,00
Taxes et frais payés d'avance	4	831.802,65
Total Actif		1.386.279.953,83
Exigible		
Taxes et frais à payer	2	3.773.906,63
Intérêts débiteurs à payer		1.057,91
Montants à payer sur rachats		2.852.363,99
Montants à payer sur achats de titres		3.077.572,50
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	8	319.607,57
Total Exigible		10.024.508,60
Actif net à la fin de l'exercice		1.376.255.445,23
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		4.320.634,273
- B		2.557.265,272
- C1		1.357.869,236
- C2		1.742.397,532
- D1		2.451.330,217
- D2		2.222.688,793
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		66,48
- B		134,39
- C1		136,81
- C2		138,46
- D1		67,70
- D2		68,55

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP Global Strategy L

Etat du patrimoine au 31 mars 2024

Medium Low		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	1.093.056.206,95
Avoirs en banque		30.233.762,94
Intérêts à recevoir sur compte courant		3.364,61
Intérêts à recevoir sur obligations		1.245.150,30
Dividendes à recevoir sur actions		53.650,00
Montants à recevoir sur souscriptions		217.721,96
Montants à recevoir sur ventes de titres		1.158.350,95
Montants à recevoir sur changes au comptant		11.106.997,41
Dépôts de garantie sur futures	7	464.231,61
Collatéral sur changes à terme	8	620.000,00
Taxes et frais payés d'avance	4	724.142,46
Total Actif		1.138.883.579,19
Exigible		
Taxes et frais à payer	2	2.794.721,37
Intérêts débiteurs à payer		7,90
Montants à payer sur rachats		632.940,45
Montants à payer sur achats de titres		1.133.842,50
Montants à payer sur changes au comptant		11.111.111,20
Pertes non réalisées sur changes à terme	8	712.511,58
Total Exigible		16.385.135,00
Actif net à la fin de l'exercice		1.122.498.444,19
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		4.205.183,920
- B		3.791.902,138
- C1		1.463.324,665
- C2		1.970.704,383
- D1		1.911.740,196
- D2		2.002.273,563
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		68,87
- B		76,40
- C1		77,48
- C2		78,41
- D1		69,88
- D2		70,75

DP Global Strategy L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 avril 2023 au 31 mars 2024

Low		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1f	361.912,76
Intérêts sur obligations	1f	2.587.750,08
Intérêts créditeurs		408.725,98
Autres revenus	11	1.311,38
Total Revenus		3.359.700,20
Charges		
Commission de gestion	3	4.876.447,14
Commission de banque dépositaire	6	145.119,16
Taxe d'abonnement	4	616.178,72
Frais d'administration	5	451.155,32
Frais et commissions divers	12	28.163,34
Frais de transactions		97.520,56
Intérêts débiteurs		3.146,80
Redevance aux autorités étrangères		6.586,22
Total Charges		6.224.317,26
Revenus / Pertes Net(te)s		-2.864.617,06
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	9.612.480,29
- sur devises		141.856,54
- sur changes à terme		-1.868.694,49
- sur futures		-1.351.234,29
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		3.669.790,99
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	33.366.173,57
- sur changes à terme		-662.753,04
- sur futures		1.473.959,11
Résultat net des opérations		37.847.170,63
- Souscriptions		57.312.922,41
- Rachats		-130.086.873,68
Dividendes payés	13	-3.762.004,72
Variations de l'actif net		-38.688.785,36
Actif net au début de l'exercice		594.315.792,24
Actif net à la fin de l'exercice		555.627.006,88

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP Global Strategy L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 avril 2023 au 31 mars 2024

Medium		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1f	5.873.156,83
Intérêts sur obligations	1f	19.696.443,60
Intérêts créditeurs		2.730.749,88
Autres revenus	11	7.188,31
Total Revenus		28.307.538,62
Charges		
Commission de gestion	3	43.864.270,87
Commission de banque dépositaire	6	1.282.683,30
Taxe d'abonnement	4	5.986.670,66
Frais d'administration	5	3.326.338,87
Frais et commissions divers	12	209.250,48
Frais de transactions		1.558.787,68
Intérêts débiteurs		262.078,44
Redevance aux autorités étrangères		6.458,34
Total Charges		56.496.538,64
Revenus / Pertes Net(te)s		-28.189.000,02
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	143.821.170,65
- sur devises		1.128.954,13
- sur changes à terme		-22.082.300,29
- sur futures		-6.744.095,31
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		87.934.729,16
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	377.633.897,71
- sur changes à terme		-5.264.720,67
- sur futures		5.948.839,59
Résultat net des opérations		466.252.745,79
- Souscriptions		295.276.059,74
- Rachats		-800.518.911,88
Dividendes payés	13	-35.537.873,23
Variations de l'actif net		-74.527.979,58
Actif net au début de l'exercice		5.149.965.462,42
Actif net à la fin de l'exercice		5.075.437.482,84

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP Global Strategy L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 avril 2023 au 31 mars 2024

High		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1f	2.209.469,21
Intérêts sur obligations	1f	1.069.594,85
Intérêts créditeurs		586.380,19
Autres revenus	11	1.635,64
Total Revenus		3.867.079,89
Charges		
Commission de gestion	3	12.941.730,30
Commission de banque dépositaire	6	335.212,92
Taxe d'abonnement	4	1.538.056,29
Frais d'administration	5	914.064,74
Frais et commissions divers	12	84.207,42
Frais de transactions		628.731,52
Intérêts débiteurs		22.084,81
Redevance aux autorités étrangères		6.458,34
Total Charges		16.470.546,34
Revenus / Pertes Net(te)s		-12.603.466,45
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	62.426.480,58
- sur devises		2.338,53
- sur changes à terme		-3.506.623,70
- sur futures		-5.182,30
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		46.313.546,66
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	125.472.666,59
- sur changes à terme		-500.742,63
- sur futures		329.112,00
Résultat net des opérations		171.614.582,62
- Souscriptions		130.976.812,45
- Rachats		-236.671.567,73
Dividendes payés	13	-8.867.548,82
Variations de l'actif net		57.052.278,52
Actif net au début de l'exercice		1.319.203.166,71
Actif net à la fin de l'exercice		1.376.255.445,23

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP Global Strategy L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 avril 2023 au 31 mars 2024

Medium Low		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1f	1.037.098,32
Intérêts sur obligations	1f	4.327.905,77
Intérêts créditeurs		797.142,38
Autres revenus	11	1.519,23
Total Revenus		6.163.665,70
Charges		
Commission de gestion	3	9.670.022,90
Commission de banque dépositaire	6	289.176,26
Taxe d'abonnement	4	1.336.490,48
Frais d'administration	5	801.631,82
Frais et commissions divers	12	54.074,14
Frais de transactions		255.653,94
Intérêts débiteurs		6.926,94
Redevance aux autorités étrangères		6.458,32
Total Charges		12.420.434,80
Revenus / Pertes Net(te)s		-6.256.769,10
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	33.607.799,91
- sur devises		225.536,95
- sur changes à terme		-4.069.164,25
- sur futures		-2.130.425,34
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		21.376.978,17
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	71.292.644,73
- sur changes à terme		-1.220.449,99
- sur futures		1.926.770,15
Résultat net des opérations		93.375.943,06
- Souscriptions		26.387.558,44
- Rachats		-154.963.314,71
Dividendes payés	13	-8.268.229,82
Variations de l'actif net		-43.468.043,03
Actif net au début de l'exercice		1.165.966.487,22
Actif net à la fin de l'exercice		1.122.498.444,19

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP Global Strategy L

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

Low					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
NESTLE S.A. -REG-	8.337	CHF	688.492,05	820.629,92	0,15%
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	2.798	CHF	899.323,73	660.704,81	0,12%
Total FRANC SUISSE			1.587.815,78	1.481.334,73	0,27%
NOVO NORDISK A/S-B	4.560	DKK	477.433,54	538.775,71	0,10%
Total COURONNE DANOISE			477.433,54	538.775,71	0,10%
3I EUROPARTNERS V -B- PE	7.553	EUR	285,82	7.552,90	0,00%
AIR LIQUIDE	5.643	EUR	478.783,46	1.088.196,12	0,20%
ANHEUSER-BUSCH INBEV	13.500	EUR	687.839,63	762.210,00	0,14%
ASML HOLDING N.V.	1.320	EUR	865.472,35	1.177.704,00	0,21%
ATLANTIC CERTIFICATES -REG-	20	EUR	701.835,00	619.072,00	0,11%
BNP PARIBAS S.A.	10.170	EUR	564.257,08	669.796,20	0,12%
ENEL AZ	188.450	EUR	1.399.234,99	1.153.125,55	0,21%
KBC GROUP S.A.	12.520	EUR	870.755,22	869.138,40	0,16%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON	1.130	EUR	435.892,01	942.081,00	0,17%
SOLVAY & CIE	4.573	EUR	65.635,13	115.696,90	0,02%
TOTAL ENERGIES SE	24.000	EUR	1.129.341,79	1.523.280,00	0,27%
VINCI S.A.	2.355	EUR	277.386,97	279.679,80	0,05%
Total EURO			7.476.719,45	9.207.532,87	1,66%
ASTRAZENECA PLC	2.103	GBP	154.421,81	262.656,69	0,05%
Total LIVRE STERLING			154.421,81	262.656,69	0,05%
ASSA ABLOY AB -B-	20.665	SEK	445.668,59	549.551,57	0,10%
Total COURONNE SUÉDOISE			445.668,59	549.551,57	0,10%
ABBOTT LABORATORIES	9.035	USD	889.544,29	950.850,09	0,17%
ALPHABET INC	8.935	USD	597.634,99	1.259.669,54	0,23%
AMAZON.COM INC.	17.185	USD	1.897.140,59	2.870.213,24	0,52%
APPLE INC.	8.100	USD	1.277.548,74	1.286.100,00	0,23%
BERKSHIRE HATHAWAY INC. -B-	2.150	USD	712.313,63	837.146,30	0,15%
BOSTON SCIENTIFIC CORP.	10.226	USD	311.130,53	648.498,83	0,12%
COMCAST CORP-CLASS A	3.605	USD	106.709,15	144.700,69	0,03%
JPMORGAN CHASE & CO	6.200	USD	525.724,17	1.149.870,37	0,21%
MICROSOFT CORP.	3.605	USD	879.508,38	1.404.347,78	0,25%
NVIDIA CORP	810	USD	548.950,47	677.670,00	0,12%
UNITEDHEALTH	1.300	USD	573.846,14	595.472,22	0,11%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			8.320.051,08	11.824.539,06	2,13%
Total Actions Cotées ou Négociées			18.462.110,25	23.864.390,63	4,30%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP Global Strategy L

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

Low					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Obligations					
ABN AMRO 4,25 22-30	700.000	EUR	699.650,00	727.926,50	0,13%
AEDIFICA 0,75 21-090931	700.000	EUR	699.125,00	548.208,50	0,10%
AHOLD DELHAIZE N.V. 0,875 17-190924	1.500.000	EUR	1.568.820,00	1.480.095,00	0,27%
AMERICAN MEDICAL 1,875 22-080334	2.000.000	EUR	1.635.700,00	1.742.190,00	0,31%
ANHEUSER BUSCH INBEV 1,125 19-010727	1.800.000	EUR	1.802.809,46	1.690.704,00	0,30%
ARGAN 1,011 21-171126	1.500.000	EUR	1.509.900,00	1.363.042,50	0,25%
ARGENTA SPAARBANK 1,00 20-290127	1.000.000	EUR	995.300,00	921.460,00	0,17%
AROUNDTOWN S.A. 0,00 20-160726	800.000	EUR	785.980,00	708.816,00	0,13%
BECTON DICKINSON 1,90 16-151226	1.000.000	EUR	1.002.600,00	962.825,00	0,17%
BLACKROCK INC. 1,25 15-060525	1.200.000	EUR	1.294.992,00	1.171.854,00	0,21%
BNP PARIBAS S.A. FRN 19-230127	1.300.000	EUR	1.226.166,50	1.263.951,00	0,23%
BPCE S.A. 1,00 19-010425	1.100.000	EUR	1.098.086,00	1.071.086,50	0,19%
BUONI POLIENNALI 0,50 21-150728	2.300.000	EUR	2.312.445,30	2.059.822,50	0,37%
BUREAU VERITAS 1,125 19-180127	1.000.000	EUR	1.033.000,00	933.040,00	0,17%
CLOVERIE PLC ZURICH 1,50 18-151228	800.000	EUR	719.976,00	743.556,00	0,13%
COOP RAB 4,00 23-30	2.500.000	EUR	2.467.350,00	2.570.600,00	0,46%
COOP RABO FRN 23-29	500.000	EUR	500.000,00	512.805,00	0,09%
DH EUROPE FINANCE 0,45 19-180328	1.800.000	EUR	1.791.000,00	1.622.898,00	0,29%
ERG SpA 1,875 19-110425	1.500.000	EUR	1.587.750,00	1.470.825,00	0,26%
FLUXYS BELGIUM 1,75 17-051027	1.000.000	EUR	1.030.000,00	918.970,00	0,17%
FLUXYS BELGIUM 2,75 14-271129	800.000	EUR	762.400,00	738.456,00	0,13%
GIMV N.V. 2,25 21-150329	600.000	EUR	600.000,00	549.033,00	0,10%
GROUPE BRUX LAMBERT 1,375 17-230524	1.500.000	EUR	1.519.744,00	1.495.005,00	0,27%
GROUPE BRUX LAMBERT 1,875 18-190625	1.000.000	EUR	1.016.400,00	979.580,00	0,18%
GRP BRUXLL LAMBERT 3,125 22-060929	500.000	EUR	496.695,00	495.675,00	0,09%
HEINEKEN N.V. 1,00 16-040526	1.000.000	EUR	1.059.900,00	953.545,00	0,17%
ITALY BTP 0,40 16-110424	1.280.000	EUR	1.296.008,04	1.283.515,85	0,23%
ITALY BTP 0,95 21-010337	1.200.000	EUR	1.203.948,00	853.488,00	0,15%
ITALY BTP 3,00 19-010829	5.500.000	EUR	6.383.025,00	5.445.165,00	0,98%
ITALY BTP 3,35 18-010335	1.000.000	EUR	1.216.559,50	967.160,00	0,17%
ITALY BTP FRN 16-150528	5.100.000	EUR	6.029.095,66	6.307.124,37	1,14%
JP MORGAN CHASE & CO FRN 22-230330	600.000	EUR	528.300,00	560.661,00	0,10%
KBC GROUP 0,75 21-310531	800.000	EUR	799.600,00	672.596,00	0,12%
KFW 0,125 22-090132	1.400.000	EUR	1.155.322,00	1.152.865,00	0,21%
LA LORRAINE BAKERY 3,00 20-151227	1.152.000	EUR	1.159.129,00	1.105.320,96	0,20%
LA POSTE 0,625 20-211026	1.500.000	EUR	1.497.587,36	1.402.342,50	0,25%
LVMH 0,75 20-070425	500.000	EUR	498.585,00	487.002,50	0,09%
NN BANK N.V. NETHERLDS 0,50 21-210928	1.500.000	EUR	1.255.800,00	1.322.917,50	0,24%
PERNOD RICARD 0,50 19-241027	800.000	EUR	797.688,00	730.972,00	0,13%
PERNOD RICARD 2,125 14-270924	1.000.000	EUR	1.074.000,00	991.820,00	0,18%
PORTUGAL 2,875 15-151025	3.500.000	EUR	3.965.745,00	3.495.292,50	0,63%
SOFINA 1,00 21-230928	2.300.000	EUR	2.173.171,60	2.023.873,50	0,36%
SPAIN KINGDOM 1,85 19-300735	3.000.000	EUR	3.282.129,81	2.612.475,00	0,47%
SPAIN KINGDOM 1,95 16-300426	4.800.000	EUR	5.242.560,00	4.699.056,00	0,85%
SPAIN KINGDOM -INFLATION LINKED- 0,65 16-301127	1.200.000	EUR	1.408.311,46	1.471.108,98	0,26%
SPAIN KINGDOM -INFLATION LINKED- 1,80 13-301124	7.900.000	EUR	9.250.607,24	9.840.276,63	1,77%
SYMRISE 1,25 19-291125	1.500.000	EUR	1.490.374,13	1.444.005,00	0,26%
THERMO FISHER 1,75 20-150427	600.000	EUR	599.119,61	575.685,00	0,10%
THERMO FISHER SCIENTIFIC 0,50 19-010328	1.500.000	EUR	1.474.500,00	1.355.482,50	0,24%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP Global Strategy L

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

Low					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
TMVOLKSWAGEN 4,70 13-111228	1.250.000	EUR	1.246.700,00	1.277.487,50	0,23%
TOTAL ENERGIES 1,491 20-080427	1.800.000	EUR	1.800.000,00	1.709.073,00	0,31%
TOTAL ENERGIES SE FRN 15-PERPETUAL	800.000	EUR	786.043,20	785.964,00	0,14%
UBS GRP FRN 23-31	700.000	EUR	697.438,00	721.619,50	0,13%
UCB 1,00 21-300328	800.000	EUR	798.008,00	719.064,00	0,13%
UCB 4,25 24-30	1.000.000	EUR	994.820,00	1.010.090,00	0,18%
VERIZON COMMUNICATIONS INC.1,30 20-180533	800.000	EUR	831.560,00	665.072,00	0,12%
VGP N.V. 1,50 21-080429	800.000	EUR	795.032,40	672.112,00	0,12%
VINCI S.A. 0,00 20-271128	500.000	EUR	502.365,00	437.192,50	0,08%
WORLDLIN 4,125 23-28	600.000	EUR	578.820,00	593.403,00	0,11%
Total EURO			94.027.742,27	89.087.252,79	16,03%
AMAZON 3,00 22-25	670.000	USD	602.022,04	607.506,99	0,11%
APPLE INC 0,70 21-26	1.200.000	USD	1.062.143,44	1.031.200,00	0,19%
DEUT TEL 4,375 18-28	1.000.000	USD	924.090,84	904.634,26	0,16%
JPMORGAN FRN 20-26	1.000.000	USD	883.153,96	892.587,96	0,16%
US TREASURY 0,625 20-150530	1.800.000	USD	1.364.851,46	1.346.679,69	0,24%
US TREASURY 1,125 20-150540	1.900.000	USD	1.171.373,99	1.100.224,24	0,20%
US TREASURY 1,125 21-310828	4.200.000	USD	3.555.593,90	3.402.018,24	0,61%
US TREASURY 2,25 17-150227	5.250.000	USD	4.779.119,77	4.577.799,53	0,82%
US TREASURY 2,875 18-310725	10.000.000	USD	8.925.448,83	9.022.714,08	1,62%
US TREASURY 3,00 22-150852	2.100.000	USD	1.928.054,95	1.511.805,56	0,27%
US TREASURY -INFLATION LINKED- 0,375 17-150127	3.250.000	USD	3.050.877,52	3.663.528,74	0,66%
US TREASURY NOTES 1,75 19-151129	2.500.000	USD	2.210.313,13	2.040.509,25	0,37%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			30.457.043,83	30.101.208,54	5,42%
Total Obligations			124.484.786,10	119.188.461,33	21,45%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			142.946.896,35	143.052.851,96	25,75%
Fonds d'investissements					
AMUNDI EUROPE EQUIT. VALUE J2 -EUR- -CAP-	2.070	EUR	2.800.286,10	2.841.406,20	0,51%
AMUNDI ULTRA SHORT-TERM BOND SRI -CAP-	1	EUR	11.405.117,20	11.755.068,75	2,12%
CARLYLE EUROPE PARTNER III PE	12.154	EUR	470,66	12.153,72	0,00%
DEGROOF ALTERNATIVE FOHF LOW VOLATILITY -A- -LIQUIDATION-	24.500	EUR	597.240,02	115.395,00	0,02%
DEGROOF ALTERNATIVE FOHF LOW VOLATILITY -B- -LIQUIDATION-	142.000	EUR	0,00	0,00	0,00%
DEGROOF PRIVATE - RENEWABLE ENERGY II -B- -REG-	0	EUR	417,00	2.259,10	0,00%
DPAM -B- BONDS EUR MEDIUM TERM -J-	1.877	EUR	47.672.111,41	47.048.412,75	8,47%
DPAM B EQ JAP ESG -J-	48	EUR	1.200.000,00	1.414.967,52	0,25%
DPAM -B- EQUIT. EUROPE SUSTAINABLE -J-	355	EUR	12.167.509,93	15.639.407,85	2,81%
DPAM -B- EQUIT. EUR SMALL CAPS SUSTAINABLE -J-	42	EUR	1.100.990,85	1.390.943,68	0,25%
DPAM -B- EQUIT. NEWGEMS SUSTAINABLE -J-	76	EUR	2.027.707,20	2.953.640,44	0,53%
DPAM -B- EQUIT. US BEHAVIORAL VALUE -J-	133	EUR	3.584.775,74	6.218.740,70	1,12%
DPAM -B- EQUIT. US ESG LEADER INDEX -J-	152	EUR	14.038.722,66	26.494.901,12	4,77%
DPAM -B- EQUIT. WORLD SUSTAINABLE -J-	125	EUR	3.941.653,74	6.863.122,46	1,24%
DPAM -B- REAL ESTATE EUROPE SUSTAINABLE -J-	129	EUR	3.387.732,38	3.317.801,20	0,60%
DPAM CAP -B- EQUIT. US DIVIDENDE SUSTAINABLE -J- -CAP-	88	EUR	3.979.652,76	4.860.552,40	0,87%
DPAM CAPITAL B EQUITIES EUROPE INDEX -J-	355	EUR	12.216.165,31	13.817.388,10	2,49%
DPAM EQUITIES L EMERGING MSCI INDEX -J- -CAP-	153	EUR	2.462.748,52	2.487.541,32	0,45%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP Global Strategy L

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

Low					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
DPAM L BDS EMCS -J-	48	EUR	1.200.000,00	1.267.686,24	0,23%
DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE -J-	896	EUR	22.748.947,03	21.644.797,44	3,90%
DPAM L BONDS CORP. HIGH YIELD -J- -CAP-	338	EUR	9.499.705,86	9.934.698,80	1,79%
DPAM L BONDS CORPORATE EUR -J-	1.937	EUR	49.563.587,97	48.909.424,33	8,80%
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE -J- -CAP-	595	EUR	15.857.353,14	18.431.997,24	3,32%
DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT-TERM -J- -CAP-	199	EUR	4.978.138,14	5.321.880,88	0,96%
DPAM L BONDS EUR QUALITY -J- -CAP-	2.765	EUR	68.502.468,44	68.165.655,60	12,27%
DPAM L BONDS GOVT GLOBAL -J- -CAP-	298	EUR	7.112.896,69	7.333.955,82	1,32%
DPAM L BONDS GOVT SUSTAINABLE -J- -CAP-	286	EUR	7.150.000,00	6.090.678,88	1,10%
DPAM L BONDS UNIV UNCONST -J- -CAP-	814	EUR	21.028.987,29	22.316.336,33	4,02%
DPAML EQUIT. EMERGING MARKETS ESG LEAD INDEX -J- -CAP-	446	EUR	10.642.182,44	9.450.842,58	1,70%
DPWM STRATEGIES ACTIONS SI	13	EUR	1.392.475,42	1.572.507,82	0,28%
OSTRUM SRI MONEY PLUS -I- -CAP-	10	EUR	1.030.194,48	1.069.688,70	0,19%
SELECT EQUIT. EMERGING MLTI MGMT -Z- EUR	54	EUR	4.931.997,64	5.610.727,89	1,01%
SELECT EQUIT. JAPAN MULTI MANAGMENT -Z- -CAP-	19	EUR	2.576.530,79	4.331.755,09	0,78%
Total EURO			350.798.766,81	378.686.335,95	68,15%
ALLIANZ GLOBAL INVESTMENT FUND CHINA -A- -CAP-	1.268	USD	1.572.777,40	1.161.721,67	0,21%
BROWN ADV US SUST GR	228.700	USD	3.039.520,33	3.792.608,33	0,68%
CARLYLE US PARTNERS V PE	43.648	USD	701,76	40.414,39	0,01%
HEPTAGON DRIEHAUS C	12.505	USD	1.978.549,86	2.040.304,22	0,37%
ISHARES SP 500 ENERGY SECTOR UCITS	230.200	USD	1.620.340,06	1.988.139,35	0,36%
MORGAN STANLEY INVESTMENT US GROWTH FUND Z	18.600	USD	2.241.934,57	2.236.305,56	0,40%
PZENA EM MRKTS A1	12.700	USD	1.138.887,08	1.222.998,24	0,22%
SISF EM M EQ AL XC	12.030	USD	1.127.572,11	1.231.615,81	0,22%
SMEAD US VU YC	4.340	USD	1.431.812,32	1.472.947,78	0,27%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			14.152.095,49	15.187.055,35	2,73%
Total Fonds d'investissements			364.950.862,30	393.873.391,30	70,89%
Autres valeurs mobilières					
SIGMA FINANCE CORP. CAPITAL FRN 06-310314	3.000.000	EUR	2.250.000,00	0,00	0,00%
Total EURO			2.250.000,00	0,00	0,00%
NORTEL NETWORKS CORP. -FAILLITE-	250	USD	172.566,39	0,00	0,00%
WISDOMTREE PHYSICAL SWISS GOLD 09-PERPETUAL	27.743	USD	3.807.108,42	5.447.260,99	0,98%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			3.979.674,81	5.447.260,99	0,98%
Total Autres valeurs mobilières			6.229.674,81	5.447.260,99	0,98%
Total du Portefeuille-Titres			514.127.433,46	542.373.504,25	97,61%

DP Global Strategy L

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

Medium					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
TELUS CORP. NON-CANADIAN	10.000	CAD	80.014,96	148.272,32	0,00%
Total DOLLAR CANADIEN			80.014,96	148.272,32	0,00%
NESTLE S.A. -REG-	151.355	CHF	12.354.846,46	14.898.217,68	0,29%
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	82.779	CHF	26.039.014,92	19.546.991,83	0,39%
Total FRANC SUISSE			38.393.861,38	34.445.209,51	0,68%
NOVO NORDISK A/S-B	71.905	DKK	7.528.478,32	8.495.760,36	0,17%
Total COURONNE DANOISE			7.528.478,32	8.495.760,36	0,17%
3I EUROPARTNERS V -B- PE	56.017	EUR	2.181,33	56.017,34	0,00%
AIR LIQUIDE	90.042	EUR	7.642.924,84	17.363.699,28	0,34%
ANHEUSER-BUSCH INBEV	245.000	EUR	12.483.023,69	13.832.700,00	0,27%
ASML HOLDING N.V.	23.550	EUR	15.440.524,99	21.011.310,00	0,41%
ATLANTIC CERTIFICATES -REG-	20	EUR	701.835,00	619.072,00	0,01%
BNP PARIBAS S.A.	179.740	EUR	9.971.468,56	11.837.676,40	0,23%
ENEL AZ	2.845.100	EUR	21.086.816,29	17.409.166,90	0,34%
KBC GROUP S.A.	168.701	EUR	11.599.217,10	11.711.223,42	0,23%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON	21.085	EUR	10.667.800,71	17.578.564,50	0,35%
SOLVAY & CIE	62.474	EUR	896.673,35	1.580.592,20	0,03%
TOTAL ENERGIES SE	429.000	EUR	20.109.979,46	27.228.630,00	0,54%
VINCI S.A.	47.000	EUR	5.535.961,13	5.581.720,00	0,11%
Total EURO			116.138.406,45	145.810.372,04	2,87%
ASTRAZENECA PLC	44.621	GBP	3.276.521,57	5.572.993,02	0,11%
Total LIVRE STERLING			3.276.521,57	5.572.993,02	0,11%
ASSA ABLOY AB -B-	366.245	SEK	8.169.433,71	9.739.681,29	0,19%
Total COURONNE SUÉDOISE			8.169.433,71	9.739.681,29	0,19%
ABBOTT LABORATORIES	160.760	USD	15.834.538,73	16.918.501,48	0,33%
ALPHABET INC	137.295	USD	11.287.950,36	19.356.052,50	0,38%
AMAZON.COM INC.	338.355	USD	40.176.488,23	56.511.550,83	1,11%
APPLE INC.	171.455	USD	26.949.341,40	27.223.243,89	0,54%
BERKSHIRE HATHAWAY INC. -B-	42.185	USD	14.135.835,14	16.425.589,07	0,32%
BOSTON SCIENTIFIC CORP.	132.132	USD	4.020.173,16	8.379.371,00	0,17%
COMCAST CORP-CLASS -A-	123.908	USD	3.678.501,03	4.973.529,44	0,10%
JPMORGAN CHASE & CO	91.000	USD	7.716.277,80	16.877.129,63	0,33%
MICROSOFT CORP.	40.538	USD	8.550.445,26	15.791.803,11	0,31%
NVIDIA CORP.	11.695	USD	7.925.895,99	9.784.383,52	0,19%
UNITEDHEALTH	23.100	USD	10.196.850,84	10.581.083,33	0,21%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP Global Strategy L

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

Medium					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			150.472.297,94	202.822.237,80	4,00%
Total Actions Cotées ou Négociées			324.059.014,33	407.034.526,34	8,02%
Obligations					
ABN AMRO 4,25 22-30	8.900.000	EUR	8.895.550,00	9.255.065,50	0,18%
AEDIFICA 0,75 21-090931	4.000.000	EUR	3.995.000,00	3.132.620,00	0,06%
ANHEUSER BUSCH INBEV 1,125 19-010727	9.000.000	EUR	9.023.171,06	8.453.520,00	0,17%
ARGAN 1,011 21-171126	9.000.000	EUR	9.046.200,00	8.178.255,00	0,16%
ARGENTA SPAARBANK 1,00 20-290127	7.000.000	EUR	6.967.100,00	6.450.220,00	0,13%
AROUNDTOWN S.A. 0,00 20-160726	3.700.000	EUR	3.635.157,50	3.278.274,00	0,06%
BAC FRN 21-31	7.000.000	EUR	5.435.500,00	5.928.650,00	0,12%
BANK AMER FRN 21-28	5.000.000	EUR	4.287.500,00	4.529.925,00	0,09%
BECTON DICKINSON 1,208 19-040626	2.600.000	EUR	2.600.000,00	2.478.359,00	0,05%
BELGIUM OLO 0,10 20-220630	15.000.000	EUR	14.760.150,00	12.836.625,00	0,25%
BLACKROCK INC. 1,25 15-060525	6.609.000	EUR	7.132.168,44	6.453.985,91	0,13%
BNP PARIBAS S.A. FRN 19-230127	13.000.000	EUR	12.300.775,00	12.639.510,00	0,25%
BUNDESREP 1,80 22-53	20.000.000	EUR	17.408.400,00	17.306.100,00	0,34%
BUONI POLIENNALI 0,50 21-150728	23.000.000	EUR	23.124.453,00	20.598.225,00	0,41%
BUREAU VERITAS 1,125 19-180127	4.500.000	EUR	4.597.049,00	4.198.680,00	0,08%
COFINIMMO -SICAFI- 2,00 16-091224	1.500.000	EUR	1.499.115,00	1.472.452,50	0,03%
COOP RAB 4,00 23-30	9.500.000	EUR	9.375.930,00	9.768.280,00	0,19%
COOP RABO FRN 23-29	6.000.000	EUR	6.035.796,00	6.153.660,00	0,12%
DH EUROPE FINANCE 0,45 19-180328	12.000.000	EUR	11.989.600,00	10.819.320,00	0,21%
EUROPEAN INVESTMENT BANK 5,625 99-150228	34.622.000	EUR	40.138.038,18	38.156.386,87	0,75%
FLUXYS BELGIUM 2,75 14-271129	8.000.000	EUR	7.624.000,00	7.384.560,00	0,15%
FRANCE GOVT 0,00 18-251129	5.000.000	EUR	4.912.950,00	4.320.900,00	0,09%
FRANCE OAT 1,00 16-250527	4.700.000	EUR	5.152.469,00	4.459.336,50	0,09%
GERMANY 1,70 22-150832	36.000.000	EUR	33.856.640,00	34.524.720,00	0,68%
GERMANY 2,30 23-33	57.000.000	EUR	55.938.660,00	57.183.540,00	1,13%
GIMV N.V. 2,25 21-150329	3.400.000	EUR	3.400.000,00	3.111.187,00	0,06%
GROUPE BRUX LAMBERT 1,375 17-230524	2.600.000	EUR	2.631.949,17	2.591.342,00	0,05%
GROUPE BRUX LAMBERT 1,875 18-190625	5.000.000	EUR	5.082.000,00	4.897.900,00	0,10%
GRP BRUXLL LAMBERT 3,125 22-060929	4.000.000	EUR	3.973.560,00	3.965.400,00	0,08%
INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION & DEVELOPMENT 0,01 20-240428	18.000.000	EUR	17.962.560,00	16.130.880,00	0,32%
ITALY BTP 0,95 21-010337	15.000.000	EUR	15.049.350,00	10.668.600,00	0,21%
ITALY BTP 3,00 19-010829	21.500.000	EUR	25.349.837,53	21.285.645,00	0,42%
JP MORGAN CHASE & CO FRN 17-180528	5.400.000	EUR	4.906.980,00	5.106.105,00	0,10%
JP MORGAN CHASE & CO FRN 22-230330	11.400.000	EUR	10.037.700,00	10.652.559,00	0,21%
KBC GROUP 0,75 21-310531	5.000.000	EUR	4.997.500,00	4.203.725,00	0,08%
KFW 0,05 19-34	22.000.000	EUR	15.718.362,00	16.624.190,00	0,33%
KFW 0,125 22-090132	12.000.000	EUR	9.902.760,00	9.881.700,00	0,19%
KINEPOLIS GROUP 2,40 17-151225	2.500.000	EUR	2.500.000,00	2.244.362,50	0,04%
LA LORRAINE BAKERY 3,00 20-151227	2.500.000	EUR	2.521.875,00	2.398.700,00	0,05%
LA POSTE 0,625 20-211026	8.000.000	EUR	7.987.132,56	7.479.160,00	0,15%
PORTUGAL 2,875 15-151025	29.500.000	EUR	31.000.605,00	29.460.322,50	0,58%
SOFINA 1,00 21-230928	12.300.000	EUR	12.197.728,00	10.823.323,50	0,21%
SPAIN KINGDOM 1,60 15-300425	250.000	EUR	258.283,75	245.476,25	0,00%
SPAIN KINGDOM 1,85 19-300735	20.000.000	EUR	21.880.865,40	17.416.500,00	0,34%
SPAIN KINGDOM 1,95 16-300426	55.900.000	EUR	61.053.980,00	54.724.423,00	1,08%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP Global Strategy L

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

Medium					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
SPAIN KINGDOM -INFLATION LINKED- 0,65 16-301127	12.000.000	EUR	12.426.810,22	14.711.089,81	0,29%
SPAIN KINGDOM -INFLATION LINKED- 1,00 15-301130	8.000.000	EUR	10.024.560,16	9.966.268,60	0,20%
SYMRISE 1,25 19-291125	8.400.000	EUR	8.347.891,80	8.086.428,00	0,16%
THERMO FISHER SCIENTIFIC 0,50 19-010328	10.000.000	EUR	9.868.000,00	9.036.550,00	0,18%
TMVOLKSWAGEN 4,70 13-111228	4.000.000	EUR	3.989.440,00	4.087.960,00	0,08%
TOTAL ENERGIES SE FRN 15-PERPETUAL	7.500.000	EUR	7.369.155,00	7.368.412,50	0,15%
TOYOTA MOTOR CREDIT 0,25 20-160726	5.000.000	EUR	4.988.450,00	4.678.075,00	0,09%
UBS GRP FRN 23-31	5.000.000	EUR	4.981.700,00	5.154.425,00	0,10%
UCB 1,00 21-300328	2.900.000	EUR	2.892.779,00	2.606.607,00	0,05%
VERIZON COMMUNICATIONS INC.1,30 20-180533	10.000.000	EUR	10.394.500,00	8.313.400,00	0,16%
VGP N.V. 1,50 21-080429	8.900.000	EUR	8.845.900,50	7.477.246,00	0,15%
VINCI S.A. 0,00 20-271128	2.500.000	EUR	2.511.825,00	2.185.962,50	0,04%
WORLDLIN 4,125 23-28	5.000.000	EUR	4.823.500,00	4.945.025,00	0,10%
Total EURO			659.608.912,27	622.490.120,44	12,26%
AMAZON 3,00 22-25	5.500.000	USD	4.941.972,03	4.986.997,68	0,10%
APPLE INC 0,70 21-26	11.000.000	USD	9.736.314,83	9.452.666,67	0,19%
DELHAIZE AMERICA 9,00 01-150431	1.848.000	USD	2.079.854,46	2.011.992,89	0,04%
JP MORGAN FRN 20-26	8.500.000	USD	7.586.269,49	7.586.997,69	0,15%
US TREASURY 0,625 20-150530	48.000.000	USD	38.699.556,73	35.911.458,66	0,71%
US TREASURY 1,125 20-150540	56.000.000	USD	38.174.211,16	32.427.661,77	0,64%
US TREASURY 1,125 21-150231	30.000.000	USD	23.540.862,68	22.792.968,89	0,45%
US TREASURY 1,125 21-310828	26.000.000	USD	22.001.497,73	21.060.112,90	0,41%
US TREASURY 2,25 17-150227	23.300.000	USD	20.965.364,87	20.316.710,29	0,40%
US TREASURY 2,75 22-150832	18.025.000	USD	15.936.443,72	14.977.804,99	0,30%
US TREASURY 2,875 18-310725	36.500.000	USD	32.863.212,44	32.932.906,37	0,65%
US TREASURY 3,00 22-150852	24.000.000	USD	21.984.355,66	17.277.777,78	0,34%
US TREASURY NOTES 1,75 19-151129	28.500.000	USD	25.290.355,79	23.261.805,55	0,46%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			263.800.271,59	244.997.862,13	4,83%
Total Obligations			923.409.183,86	867.487.982,57	17,09%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			1.247.468.198,19	1.274.522.508,91	25,11%
Fonds d'investissements					
AMUNDI EUROPE EQUIT. VALUE J2 -EUR- -CAP-	37.430	EUR	50.650.589,70	51.378.663,80	1,01%
CARLYLE EUROPE PARTNER III PE	153.947	EUR	5.986,67	153.947,12	0,00%
DEGROOF ALTERNATIVE FOHF LOW VOLATILITY -A- -LIQUIDATION-	58.200	EUR	1.451.220,46	274.122,00	0,01%
DEGROOF ALTERNATIVE FOHF LOW VOLATILITY -B- -LIQUIDATION-	365.000	EUR	0,00	0,00	0,00%
DEGROOF PRIVATE - RENEWABLE ENERGY II -B- -REG-	5	EUR	5.281,00	28.609,87	0,00%
DPAM -B- BONDS EUR -J-	11.607	EUR	299.942.950,67	290.255.784,72	5,72%
DPAM -B- EQ JAP ESG -J-	1.600	EUR	40.000.000,00	47.165.584,00	0,93%
DPAM -B- EQUIT. EUROPE SUSTAINABLE -J-	6.624	EUR	223.194.750,25	291.818.134,08	5,75%
DPAM -B- EQUIT. EUR SMALL CAPS SUSTAINABLE -J-	778	EUR	20.521.575,78	25.552.239,37	0,50%
DPAM -B- EQUIT. NEWGEMS SUSTAINABLE -J-	1.335	EUR	35.008.156,74	51.883.026,15	1,02%
DPAM -B- EQUIT. US BEHAVIORAL VALUE -J-	3.705	EUR	98.464.907,63	173.545.751,08	3,42%
DPAM -B- EQUIT. US ESG LEADER INDEX -J-	3.106	EUR	294.905.036,62	541.402.387,36	10,67%
DPAM -B- EQUIT. WORLD SUSTAINABLE -J-	3.718	EUR	118.759.370,03	203.475.851,07	4,01%
DPAM -B- REAL ESTATE EUROPE SUSTAINABLE -J-	2.262	EUR	59.942.978,86	58.102.342,86	1,14%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP Global Strategy L

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

Medium					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
DPAM CAP -B- EQUIT. US DIVIDENDE SUSTAINABLE -J- -CAP-	1.495	EUR	67.595.436,20	82.574.157,25	1,63%
DPAM CAPITAL B EQUITIES EUROPE INDEX -J-	6.676	EUR	231.828.273,91	259.844.740,72	5,12%
DPAM EQUITIES L EMERGING MSCI INDEX -J- -CAP-	3.305	EUR	53.216.898,00	53.734.144,20	1,06%
DPAM L BDS EMCS -J-	410	EUR	10.250.000,00	10.828.153,30	0,21%
DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE -J-	4.607	EUR	115.650.463,48	111.291.943,98	2,19%
DPAM L BONDS CORP. HIGH YIELD -J- -CAP-	2.769	EUR	77.973.768,05	81.388.109,40	1,60%
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE -J- -CAP-	5.193	EUR	139.142.096,95	160.850.808,80	3,17%
DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT-TERM -J- -CAP-	2.035	EUR	50.889.806,79	54.422.249,20	1,07%
DPAM L BONDS EUR QUALITY -J- -CAP-	7.696	EUR	191.326.003,14	189.724.446,13	3,74%
DPAM L BONDS GOVERNMENTT SUSTAINABLE -J- -CAP-	1.405	EUR	33.851.847,45	32.810.894,75	0,65%
DPAM L BONDS GOVT GLOBAL -J- -CAP-	2.190	EUR	54.556.173,90	53.897.192,10	1,06%
DPAM L BONDS GOVT SUSTAINABLE -J- -CAP-	1.378	EUR	34.450.000,00	29.345.998,24	0,58%
DPAM L BONDS UNIV UNCONST -J- -CAP-	6.129	EUR	163.434.753,23	167.931.413,90	3,31%
DPAM L EQUIT. EMERGING MARKETS ESG LEAD INDEX -J- -CAP-	9.130	EUR	221.349.389,39	193.466.799,90	3,81%
DPWM STRATEGIES ACTIONS SI	230	EUR	24.519.718,20	27.821.292,20	0,55%
OSTRUM SRI MONEY PLUS -I- -CAP-	58	EUR	5.958.844,94	6.204.194,46	0,12%
SELECT EQUIT. EMERGING MLTI MGMT -Z- EUR	1.020	EUR	92.547.133,28	106.550.850,21	2,10%
SELECT EQUIT. JAPAN MULTI MANAGMENT -Z- -CAP-	207	EUR	29.672.231,34	47.193.331,77	0,93%
Total EURO			2.841.065.642,66	3.404.917.163,99	67,09%
ALLIANZ GLOBAL INVESTMENT FUND CHINA -A- -CAP-	24.983	USD	30.557.614,56	22.885.252,09	0,45%
BROWN ADV US SUST GR	3.578.920	USD	47.583.810,81	59.350.423,33	1,17%
CARLYLE US PARTNERS V PE	552.869	USD	9.962,72	511.915,59	0,01%
HEPTAGON DRIEHAUS C	168.100	USD	26.675.726,43	27.427.040,35	0,54%
ISHARES SP 500 ENERGY SECTOR UCITS	2.227.960	USD	15.985.486,47	19.241.941,57	0,38%
MORGAN STANLEY INVESTMENT US GROWTH FUND -Z-	342.939	USD	40.745.419,82	41.232.064,03	0,81%
PZENA EM MRKTS A1	225.095	USD	20.185.652,67	21.676.440,08	0,43%
SISF EM M EQ AL XC	199.250	USD	18.658.446,72	20.398.956,71	0,40%
SMEAD US VU YC	78.850	USD	26.013.456,58	26.760.813,89	0,53%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			226.415.576,78	239.484.847,64	4,72%
Total Fonds d'investissements			3.067.481.219,44	3.644.402.011,63	71,80%
Autres valeurs mobilières					
SIGMA FINANCE CORP. CAPITAL FRN 07-300414	10.000.000	EUR	7.500.000,00	0,00	0,00%
Total EURO			7.500.000,00	0,00	0,00%
INVESCO PHYSICAL GOLD ETC	116.470	USD	18.111.079,99	23.098.804,91	0,46%
NORTEL NETWORKS CORP. -FAILLITE-	7.300	USD	1.592.630,97	0,00	0,00%
WISDOMTREE PHYSICAL SWISS GOLD 09-PERPETUAL	120.992	USD	16.595.517,78	23.756.443,11	0,47%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			36.299.228,74	46.855.248,02	0,92%
Total Autres valeurs mobilières			43.799.228,74	46.855.248,02	0,92%
Options					

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP Global Strategy L

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

Medium					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
PUT EURO STOXX 50 19 JUIL 2024 ST 4050	-900	EUR	-408.600,00	-105.300,00	-0,00%
PUT EURO STOXX 50 19 JUIL 2024 ST 4050	900	EUR	1.200.600,00	253.800,00	0,01%
Total EURO			792.000,00	148.500,00	0,00%
Total Options			792.000,00	148.500,00	0,00%
Total du Portefeuille-Titres			4.359.540.646,37	4.965.928.268,56	97,84%

DP Global Strategy L

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

High					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
NESTLE S.A. -REG-	60.895	CHF	4.684.276,43	5.994.033,67	0,44%
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	23.433	CHF	7.443.437,31	5.533.343,72	0,40%
Total FRANC SUISSE			12.127.713,74	11.527.377,39	0,84%
NOVO NORDISK A/S-B	36.355	DKK	3.985.194,37	4.295.436,59	0,31%
Total COURONNE DANOISE			3.985.194,37	4.295.436,59	0,31%
3I EUROPARTNERS V -B- PE	11.959	EUR	430,86	11.958,76	0,00%
AIR LIQUIDE	41.367	EUR	4.114.482,18	7.977.212,28	0,58%
ANHEUSER-BUSCH INBEV	90.000	EUR	4.585.599,81	5.081.400,00	0,37%
ASML HOLDING N.V.	10.705	EUR	7.357.763,87	9.551.001,00	0,69%
BNP PARIBAS S.A.	68.820	EUR	3.906.742,86	4.532.485,20	0,33%
ENEL AZ	1.217.660	EUR	8.768.961,98	7.450.861,54	0,54%
KBC GROUP S.A.	67.683	EUR	4.771.177,32	4.698.553,86	0,34%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON	9.720	EUR	5.812.044,41	8.103.564,00	0,59%
SOLVAY & CIE	19.103	EUR	1.589.634,73	483.305,90	0,04%
TOTAL ENERGIES SE	194.240	EUR	9.413.064,51	12.328.412,80	0,90%
VINCI S.A.	19.500	EUR	2.296.835,00	2.315.820,00	0,17%
Total EURO			52.616.737,53	62.534.575,34	4,54%
ASTRAZENECA PLC	28.071	GBP	2.817.410,16	3.505.961,03	0,25%
Total LIVRE STERLING			2.817.410,16	3.505.961,03	0,25%
ASSA ABLOY AB -B-	159.200	SEK	3.505.535,74	4.233.661,24	0,31%
Total COURONNE SUÉDOISE			3.505.535,74	4.233.661,24	0,31%
ABBOTT LABORATORIES	61.200	USD	6.027.048,97	6.440.733,33	0,47%
ALPHABET INC	68.975	USD	4.919.830,45	9.724.197,69	0,71%
AMAZON.COM INC.	134.888	USD	14.458.610,74	22.528.793,93	1,64%
APPLE INC.	68.765	USD	10.877.925,98	10.918.353,89	0,79%
BERKSHIRE HATHAWAY INC. -B-	15.485	USD	5.113.382,49	6.029.400,19	0,44%
BOSTON SCIENTIFIC CORP.	40.811	USD	1.241.692,27	2.588.097,58	0,19%
COMCAST CORP-CLASS A	26.925	USD	799.221,54	1.080.739,58	0,08%
JPMORGAN CHASE & CO	40.200	USD	3.893.042,41	7.455.611,11	0,54%
MICROSOFT CORP.	24.214	USD	5.207.331,04	9.432.698,22	0,69%
NVIDIA CORP.	5.805	USD	3.934.145,04	4.856.635,00	0,35%
UNITEDHEALTH	8.900	USD	3.928.657,33	4.076.694,44	0,30%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			60.400.888,26	85.131.954,96	6,19%
Total Actions Cotées ou Négociées			135.453.479,80	171.228.966,55	12,44%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP Global Strategy L

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

High					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Obligations					
BUNDESREP 1,80 22-53	2.300.000	EUR	2.001.966,00	1.990.201,50	0,14%
GERMANY 1,70 22-150832	2.500.000	EUR	2.363.900,00	2.397.550,00	0,17%
KFW 0,05 19-34	5.500.000	EUR	3.929.590,50	4.156.047,50	0,30%
KFW 0,125 22-090132	2.500.000	EUR	2.063.075,00	2.058.687,50	0,15%
Total EURO			10.358.531,50	10.602.486,50	0,77%
AMAZON 3,00 22-25	1.400.000	USD	1.257.956,51	1.269.417,59	0,09%
APPLE INC 0,70 21-26	2.800.000	USD	2.478.334,68	2.406.133,33	0,17%
DEUT TEL 4,375 18-28	2.609.000	USD	2.437.317,14	2.360.190,79	0,17%
JPMORGAN FRN 20-26	2.000.000	USD	1.785.004,59	1.785.175,93	0,13%
US TREASURY 1,125 20-150540	6.100.000	USD	4.118.559,13	3.532.298,87	0,26%
US TREASURY 1,125 21-310828	7.000.000	USD	5.907.869,45	5.670.030,39	0,41%
US TREASURY 2,25 17-150227	9.200.000	USD	8.278.327,78	8.022.048,70	0,58%
US TREASURY 2,75 22-150832	990.000	USD	952.521,11	822.636,72	0,06%
US TREASURY 2,875 18-310725	3.700.000	USD	3.316.516,52	3.338.404,21	0,24%
US TREASURY 3,00 22-150852	2.500.000	USD	2.322.802,42	1.799.768,52	0,13%
US TREASURY NOTES 1,75 19-151129	5.500.000	USD	4.889.429,38	4.489.120,37	0,33%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			37.744.638,71	35.495.225,42	2,58%
Total Obligations			48.103.170,21	46.097.711,92	3,35%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			183.556.650,01	217.326.678,47	15,79%
Fonds d'investissements					
AMUNDI EUROP EQUIT. VALUE J2 -EUR- -CAP-	16.040	EUR	21.740.802,85	22.017.466,40	1,60%
CARLYLE EUROPE PARTNER III PE	36.461	EUR	1.513,90	36.461,16	0,00%
DEGROOF ALTERNATIVE FOHF LOW VOLATILITY -A- -LIQUIDATION-	6.400	EUR	160.850,62	30.144,00	0,00%
DEGROOF ALTERNATIVE FOHF LOW VOLATILITY -B- -LIQUIDATION-	60.000	EUR	0,00	0,00	0,00%
DEGROOF PRIVATE - RENEWABLE ENERGY II -B- -REG-	1	EUR	1.251,00	6.777,31	0,00%
DPAM -B- BONDS EUR -J-	771	EUR	19.582.622,11	19.280.366,16	1,40%
DPAM -B- EQUIT. JAP ESG -J-	620	EUR	15.500.000,00	18.276.663,80	1,33%
DPAM -B- EQUIT. EUROPE SUSTAINABLE -J-	2.840	EUR	96.637.005,81	125.115.262,80	9,09%
DPAM -B- EQUIT. EUR SMALL CAPS SUSTAINABLE -J-	459	EUR	12.467.083,69	15.100.082,72	1,10%
DPAM -B- EQUIT. NEWGEMS SUSTAINABLE -J-	398	EUR	10.383.137,06	15.467.748,62	1,12%
DPAM -B- EQUIT. US BEHAVIORAL VALUE -J-	1.451	EUR	38.429.794,32	67.953.684,06	4,94%
DPAM -B- EQUIT. US ESG LEADER INDEX -J-	1.227	EUR	116.729.940,32	213.876.603,12	15,54%
DPAM -B- EQUIT. WORLD SUSTAINABLE -J-	1.050	EUR	34.629.163,73	57.452.133,14	4,17%
DPAM -B- REAL ESTATE EUROPE SUSTAINABLE -J-	830	EUR	21.244.743,36	21.304.250,60	1,55%
DPAM CAP -B- EQUIT. US DIVIDENDE SUSTAINABLE -J- -CAP-	628	EUR	28.390.501,22	34.686.669,40	2,52%
DPAM CAPITAL B EQUITIES EUROPE INDEX -J-	2.842	EUR	98.315.202,39	110.616.949,24	8,04%
DPAM EQUITIES L EMERGING MSCI INDEX -J- -CAP-	561	EUR	9.033.668,54	9.120.984,84	0,66%
DPAM L BDS EMCS J	53	EUR	1.325.000,00	1.399.736,89	0,10%
DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE -J-	468	EUR	11.039.661,03	11.305.541,52	0,82%
DPAM L BONDS CORP. HIGH YIELD -J- -CAP-	293	EUR	7.817.249,88	8.612.031,80	0,63%
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE -J- -CAP-	1.054	EUR	27.523.528,52	32.654.389,60	2,37%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP Global Strategy L

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

High					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT-TERM -J- -CAP-	387	EUR	9.642.566,05	10.345.415,51	0,75%
DPAM L BONDS EUR QUALITY -J- -CAP-	472	EUR	11.670.493,62	11.646.120,75	0,85%
DPAM L BONDS GOVT SUSTAINABLE -J- -CAP-	510	EUR	12.537.272,86	10.861.000,80	0,79%
DPAM L BONDS UNIV UNCONST -J- -CAP-	593	EUR	16.096.897,56	16.260.311,37	1,18%
DPAM L EQUIT. EMERGING MARKETS ESG LEAD INDEX -J- -CAP-	3.823	EUR	88.315.517,56	81.010.249,29	5,89%
DPWM STRATEGIES ACTIONS SI	100	EUR	10.660.563,80	12.096.214,00	0,88%
SELECT EQUIT. EMERGING MLTI MGMT -Z- EUR	498	EUR	45.249.562,46	52.006.524,71	3,78%
SELECT EQUIT. JAPAN MULTI MANAGMENT -Z- -CAP-	127	EUR	17.963.405,25	28.954.362,97	2,10%
Total EURO			783.088.999,51	1.007.494.146,58	73,21%
ALLIANZ GLOBAL INVESTMENT FUND CHINA -A- -CAP-	10.496	USD	13.069.135,93	9.614.368,48	0,70%
BROWN ADV US SUST GR	1.816.935	USD	24.153.100,57	30.130.838,75	2,19%
CARLYLE US PARTNERS V PE	130.943	USD	2.733,64	121.243,17	0,01%
HEPTAGON DRIEHAUS C	110.645	USD	17.723.994,65	18.052.735,75	1,31%
ISHARES SP 500 ENERGY SECTOR UCITS	994.015	USD	7.099.954,10	8.584.884,18	0,62%
MORGAN STANLEY INVESTMENT US GROWTH FUND Z	132.759	USD	15.752.599,19	15.961.811,25	1,16%
PZENA EM MRKTS A1	87.670	USD	7.861.907,95	8.442.539,82	0,61%
SISF EM M EQ AL XC	83.260	USD	7.803.961,21	8.524.050,87	0,62%
SMEAD US VU YC	33.815	USD	11.155.929,41	11.476.435,28	0,83%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			104.623.316,65	110.908.907,55	8,06%
Total Fonds d'investissements			887.712.316,16	1.118.403.054,13	81,26%
Autres valeurs mobilières					
Total EURO			0,00	0,00	0,00%
INVESCO PHYSICAL GOLD ETC	30.244	USD	4.656.253,94	5.998.113,30	0,44%
NORTEL NETWORKS CORP. -FAILLITE-	850	USD	267.432,15	0,00	0,00%
WISDOMTREE PHYSICAL SWISS GOLD 09-PERPETUAL	36.733	USD	5.056.667,74	7.212.422,52	0,52%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			9.980.353,83	13.210.535,82	0,96%
Total Autres valeurs mobilières			9.980.353,83	13.210.535,82	0,96%
Total du Portefeuille-Titres			1.081.249.320,00	1.348.940.268,42	98,02%

DP Global Strategy L

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

Medium Low					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
NESTLE S.A. -REG-	26.303	CHF	2.127.597,46	2.589.064,25	0,23%
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	13.554	CHF	4.247.763,06	3.200.569,31	0,29%
Total FRANC SUISSE			6.375.360,52	5.789.633,56	0,52%
NOVO NORDISK A/S-B	12.910	DKK	1.351.681,27	1.525.349,64	0,14%
Total COURONNE DANOISE			1.351.681,27	1.525.349,64	0,14%
AIR LIQUIDE	17.083	EUR	1.449.366,90	3.294.285,72	0,29%
ANHEUSER-BUSCH INBEV	41.000	EUR	2.088.995,95	2.314.860,00	0,21%
ASML HOLDING N.V.	3.890	EUR	2.551.563,10	3.470.658,00	0,31%
BNP PARIBAS S.A.	35.565	EUR	1.970.418,04	2.342.310,90	0,21%
ENEL AZ	513.260	EUR	3.824.136,43	3.140.637,94	0,28%
KBC GROUP S.A.	30.160	EUR	2.100.283,31	2.093.707,20	0,19%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON	3.600	EUR	1.842.829,82	3.001.320,00	0,27%
SOLVAY & CIE	11.418	EUR	182.089,83	288.875,40	0,03%
TOTAL ENERGIES SE	72.500	EUR	3.399.132,59	4.601.575,00	0,41%
VINCI S.A.	8.520	EUR	1.003.540,22	1.011.835,20	0,09%
Total EURO			20.412.356,19	25.560.065,36	2,28%
ASTRAZENECA PLC	9.900	GBP	726.967,04	1.236.472,31	0,11%
Total LIVRE STERLING			726.967,04	1.236.472,31	0,11%
ASSA ABLOY AB -B-	63.800	SEK	1.439.232,37	1.696.655,70	0,15%
Total COURONNE SUÉDOISE			1.439.232,37	1.696.655,70	0,15%
ABBOTT LABORATORIES	26.535	USD	2.616.353,72	2.792.563,06	0,25%
ALPHABET INC.	26.815	USD	2.137.216,40	3.780.418,43	0,34%
AMAZON.COM INC.	57.065	USD	6.923.522,85	9.530.911,76	0,85%
APPLE INC.	26.000	USD	4.124.450,18	4.128.222,22	0,37%
BERKSHIRE HATHAWAY INC. -B-	6.605	USD	2.194.122,17	2.571.791,30	0,23%
BOSTON SCIENTIFIC CORP.	24.381	USD	741.802,50	1.546.161,75	0,14%
COMCAST CORP-CLASS A	14.396	USD	427.063,68	577.839,44	0,05%
JPMORGAN CHASE & CO	17.600	USD	1.492.379,48	3.264.148,15	0,29%
MICROSOFT CORP.	8.713	USD	2.030.401,07	3.394.197,56	0,30%
NVIDIA CORP.	2.285	USD	1.548.582,50	1.911.698,70	0,17%
UNITEDHEALTH	3.900	USD	1.721.543,78	1.786.416,67	0,16%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			25.957.438,33	35.284.369,04	3,14%
Total Actions Cotées ou Négociées			56.263.035,72	71.092.545,61	6,33%
Obligations					
ABN AMRO 4,25 22-30	1.500.000	EUR	1.499.250,00	1.559.842,50	0,14%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP Global Strategy L

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

Medium Low					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
AEDIFICA 0,75 21-090931	1.300.000	EUR	1.298.375,00	1.018.101,50	0,09%
AHOLD DELHAIZE N.V. 0,875 17-190924	2.000.000	EUR	2.091.760,00	1.973.460,00	0,18%
AMERICAN MEDICAL 1,875 22-080334	2.500.000	EUR	2.044.625,00	2.177.737,50	0,19%
ANHEUSER BUSCH INBEV 1,125 19-010727	3.500.000	EUR	3.508.055,39	3.287.480,00	0,29%
ARGAN 1,011 21-171126	2.500.000	EUR	2.516.500,00	2.271.737,50	0,20%
ARGENTA SPAARBANK 1,00 20-290127	2.000.000	EUR	1.990.600,00	1.842.920,00	0,16%
AROUNDTOWN S.A. 0,00 20-160726	1.500.000	EUR	1.473.712,50	1.329.030,00	0,12%
BECTON DICKINSON 1,90 16-151226	1.000.000	EUR	1.002.600,00	962.825,00	0,09%
BELGIUM OLO 0,10 20-220630	3.500.000	EUR	3.444.035,00	2.995.212,50	0,27%
BLACKROCK INC. 1,25 15-060525	1.600.000	EUR	1.726.656,00	1.562.472,00	0,14%
BNP PARIBAS S.A. FRN 19-230127	2.500.000	EUR	2.358.012,50	2.430.675,00	0,22%
BPCE S.A. 1,00 19-010425	1.700.000	EUR	1.697.042,00	1.655.315,50	0,15%
BUONI POLIENNALI 0,50 21-150728	2.500.000	EUR	2.513.527,50	2.238.937,50	0,20%
BUREAU VERITAS 1,125 19-180127	500.000	EUR	516.500,00	466.520,00	0,04%
CLOVERIE PLC ZURICH 1,50 18-151228	1.300.000	EUR	1.169.961,00	1.208.278,50	0,11%
COFINIMMO -SICAFI- 2,00 16-091224	500.000	EUR	499.705,00	490.817,50	0,04%
COOP RAB 4,00 23-30	3.000.000	EUR	2.960.820,00	3.084.720,00	0,27%
COOP RABO FRN 23-29	1.500.000	EUR	1.500.000,00	1.538.415,00	0,14%
DH EUROPE FINANCE 0,45 19-180328	3.500.000	EUR	3.431.080,00	3.155.635,00	0,28%
ERG SpA 1,875 19-110425	1.700.000	EUR	1.797.750,00	1.666.935,00	0,15%
FLUXYS BELGIUM 2,75 14-271129	1.700.000	EUR	1.620.100,00	1.569.219,00	0,14%
GIMV N.V. 2,25 21-150329	1.200.000	EUR	1.200.000,00	1.098.066,00	0,10%
GROUPE BRUX LAMBERT 1,375 17-230524	3.300.000	EUR	3.346.243,50	3.289.011,00	0,29%
GROUPE BRUX LAMBERT 1,875 18-190625	1.500.000	EUR	1.524.600,00	1.469.370,00	0,13%
GRP BRUXLL LAMBERT 3,125 22-060929	1.500.000	EUR	1.490.085,00	1.487.025,00	0,13%
HEINEKEN N.V. 1,00 16-040526	1.000.000	EUR	1.059.900,00	953.545,00	0,08%
INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION & DEVELOPMENT 0,01 20-240428	2.200.000	EUR	2.195.424,00	1.971.552,00	0,18%
ITALY BTP 0,40 16-110424	2.550.000	EUR	2.575.794,12	2.557.004,24	0,23%
ITALY BTP 0,95 21-010337	2.100.000	EUR	2.106.909,00	1.493.604,00	0,13%
ITALY BTP 3,00 19-010829	7.500.000	EUR	8.688.762,00	7.425.225,00	0,66%
ITALY BTP FRN 16-150528	8.700.000	EUR	10.284.927,89	10.759.212,14	0,96%
JP MORGAN CHASE & CO FRN 22-230330	1.200.000	EUR	1.056.600,00	1.121.322,00	0,10%
KBC GROUP 0,75 21-310531	1.200.000	EUR	1.199.400,00	1.008.894,00	0,09%
KFW 0,125 22-090132	2.600.000	EUR	2.145.598,00	2.141.035,00	0,19%
LA LORRAINE BAKERY 3,00 20-151227	1.900.000	EUR	1.916.625,00	1.823.012,00	0,16%
LA POSTE 0,625 20-211026	2.500.000	EUR	2.495.978,93	2.337.237,50	0,21%
LVMH 0,75 20-070425	2.000.000	EUR	1.994.340,00	1.948.010,00	0,17%
NN BANK N.V. NETHERLDS 0,50 21-210928	2.500.000	EUR	2.093.000,00	2.204.862,50	0,20%
PERNOD RICARD 0,50 19-241027	1.200.000	EUR	1.196.532,00	1.096.458,00	0,10%
PERNOD RICARD 2,125 14-270924	1.200.000	EUR	1.288.800,00	1.190.184,00	0,11%
PORTUGAL 2,875 15-151025	4.000.000	EUR	4.295.120,00	3.994.620,00	0,36%
SOFINA 1,00 21-230928	4.300.000	EUR	4.048.841,20	3.783.763,50	0,34%
SPAIN KINGDOM 1,85 19-300735	4.000.000	EUR	4.376.173,08	3.483.300,00	0,31%
SPAIN KINGDOM 1,95 16-300426	3.100.000	EUR	3.385.820,00	3.034.807,00	0,27%
SPAIN KINGDOM -INFLATION LINKED- 1,80 13-301124	14.000.000	EUR	16.264.482,63	17.438.464,92	1,55%
SYMRISE 1,25 19-291125	2.500.000	EUR	2.484.878,26	2.406.675,00	0,21%
THERMO FISHER 1,75 20-150427	800.000	EUR	798.826,14	767.580,00	0,07%
THERMO FISHER SCIENTIFIC 0,50 19-010328	2.500.000	EUR	2.457.500,00	2.259.137,50	0,20%
TMVOLKSWAGEN 4,70 13-111228	750.000	EUR	748.020,00	766.492,50	0,07%
TOTAL ENERGIES 1,491 20-080427	3.200.000	EUR	3.200.000,00	3.038.352,00	0,27%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP Global Strategy L

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

Medium Low					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
TOTAL ENERGIES SE FRN 15-PERPETUAL	1.700.000	EUR	1.670.341,80	1.670.173,50	0,15%
UBS GRP FRN 23-31	1.300.000	EUR	1.295.242,00	1.340.150,50	0,12%
UCB 1,00 21-300328	1.300.000	EUR	1.296.763,00	1.168.479,00	0,10%
UCB 4,25 24-30	2.200.000	EUR	2.188.604,00	2.222.198,00	0,20%
VERIZON COMMUNICATIONS INC.1,30 20-180533	1.500.000	EUR	1.559.175,00	1.247.010,00	0,11%
VGP N.V. 1,50 21-080429	1.400.000	EUR	1.391.306,70	1.176.196,00	0,10%
VINCI S.A. 0,00 20-271128	1.000.000	EUR	1.004.730,00	874.385,00	0,08%
WORLDLIN 4,125 23-28	1.300.000	EUR	1.254.110,00	1.285.706,50	0,11%
Total EURO			146.240.120,14	139.818.406,80	12,46%
AMAZON 3,00 22-25	1.250.000	USD	1.123.175,46	1.133.408,56	0,10%
APPLE INC 0,70 21-26	2.400.000	USD	2.124.286,88	2.062.400,00	0,18%
DEUT TEL 4,375 18-28	2.000.000	USD	1.848.181,69	1.809.268,52	0,16%
JPMORGAN FRN 20-26	2.000.000	USD	1.766.307,90	1.785.175,93	0,16%
US TREASURY 0,625 20-150530	7.200.000	USD	5.671.956,26	5.386.718,80	0,48%
US TREASURY 1,125 20-150540	5.100.000	USD	3.135.953,24	2.953.233,49	0,26%
US TREASURY 1,125 21-310828	11.400.000	USD	9.642.248,22	9.234.049,50	0,82%
US TREASURY 2,25 17-150227	14.500.000	USD	13.160.311,88	12.643.446,31	1,13%
US TREASURY 2,75 22-150832	1.245.000	USD	1.197.867,46	1.034.528,00	0,09%
US TREASURY 2,875 18-310725	17.000.000	USD	15.165.243,35	15.338.613,92	1,37%
US TREASURY 3,00 22-150852	3.900.000	USD	3.580.673,46	2.807.638,88	0,25%
US TREASURY NOTES 1,75 19-151129	3.500.000	USD	3.094.438,39	2.856.712,96	0,25%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			61.510.644,19	59.045.194,87	5,26%
Total Obligations			207.750.764,33	198.863.601,67	17,72%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			264.013.800,05	269.956.147,28	24,05%
Fonds d'investissements					
AMUNDI EUROP EQUIT. VALUE J2 -EUR- -CAP-	6.565	EUR	8.884.576,10	9.011.512,90	0,80%
AMUNDI ULTRA SHORT-TERM BOND SRI -CAP-	1	EUR	13.735.295,01	14.168.776,20	1,26%
DPAM -B- BONDS EUR -J-	1.330	EUR	34.795.962,18	33.259.256,80	2,96%
DPAM -B- BONDS EUR MEDIUM TERM -J-	1.386	EUR	34.985.925,32	34.741.129,50	3,09%
DPAM -B- EQUIT. JAP ESG -J-	270	EUR	6.750.000,00	7.959.192,30	0,71%
DPAM -B- EQUIT. EUROPE SUSTAINABLE -J-	1.158	EUR	38.039.671,31	51.015.307,86	4,54%
DPAM -B- EQUIT. EUR SMALL CAPS SUSTAINABLE -J-	142	EUR	3.716.547,22	4.656.207,46	0,41%
DPAM -B- EQUIT. NEWGEMS SUSTAINABLE -J-	291	EUR	7.443.885,91	11.309.333,79	1,01%
DPAM -B- EQUIT. US BEHAVIORAL VALUE -J-	377	EUR	10.030.640,47	17.649.456,45	1,57%
DPAM -B- EQUIT. US ESG LEADER INDEX -J-	514	EUR	47.952.866,13	89.594.599,84	7,98%
DPAM -B- EQUIT. WORLD SUSTAINABLE -J-	406	EUR	11.940.925,03	22.238.649,11	1,98%
DPAM -B- REAL ESTATE EUROPE SUSTAINABLE -J-	345	EUR	9.252.910,40	8.870.027,37	0,79%
DPAM CAP -B- EQUIT. US DIVIDENDE SUSTAINABLE -J- -CAP-	266	EUR	12.026.771,57	14.692.124,30	1,31%
DPAM CAPITAL B EQUITIES EUROPE INDEX -J-	1.196	EUR	41.643.911,07	46.550.975,12	4,15%
DPAM EQUITIES L EMERGING MSCI INDEX -J- -CAP-	225	EUR	3.620.860,50	3.658.149,00	0,33%
DPAM L BDS EMCS J	90	EUR	2.250.000,00	2.376.911,70	0,21%
DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE -J-	1.878	EUR	47.862.348,17	45.367.108,92	4,04%
DPAM L BONDS CORP. HIGH YIELD -J- -CAP-	480	EUR	13.306.891,22	14.108.448,00	1,26%
DPAM L BONDS CORPORATE EUR -J-	2.110	EUR	53.990.279,10	53.277.689,90	4,75%
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE -J- -CAP-	1.240	EUR	33.359.414,68	38.421.735,36	3,42%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP Global Strategy L

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

Medium Low					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT-TERM -J- -CAP-	629	EUR	15.568.431,23	16.829.686,10	1,50%
DPAM L BONDS EUR QUALITY -J- -CAP-	3.349	EUR	83.178.195,60	82.563.030,96	7,36%
DPAM L BONDS GOVERNMENTT SUSTAINABLE -J- -CAP-	70	EUR	1.704.952,20	1.634.706,50	0,15%
DPAM L BONDS GOVT GLOBAL -J- -CAP-	545	EUR	13.025.718,05	13.412.771,55	1,19%
DPAM L BONDS GOVT SUSTAINABLE -J- -CAP-	440	EUR	10.689.141,69	9.370.275,20	0,83%
DPAM L BONDS UNIV UNCONST -J- -CAP-	1.691	EUR	44.520.190,95	46.330.952,91	4,13%
DPAM L EQUIT. EMERGING MARKETS ESG LEAD INDEX -J- -CAP-	1.604	EUR	39.181.206,80	33.989.128,92	3,03%
DPWM STRATEGIES ACTIONS SI	26	EUR	2.784.366,40	3.145.015,64	0,28%
OSTRUM SRI MONEY PLUS -I- -CAP-	90	EUR	9.251.841,33	9.627.198,30	0,86%
SELECT EQUIT. EMERGING MLTI MGMT -Z- EUR	200	EUR	18.437.689,37	20.913.188,03	1,86%
SELECT EQUIT. JAPAN MULTI MANAGMENT -Z- -CAP-	53	EUR	7.839.407,66	12.083.316,83	1,08%
Total EURO			681.770.822,67	772.825.862,82	68,85%
ALLIANZ GLOBAL INVESTMENT FUND CHINA -A- -CAP-	4.263	USD	5.213.271,70	3.905.017,42	0,35%
BROWN ADV US SUST GR	552.550	USD	7.344.401,14	9.163.120,83	0,82%
HEPTAGON DRIEHAUS C	37.250	USD	5.911.009,90	6.077.675,51	0,54%
ISHARES SP 500 ENERGY SECTOR UCITS	342.050	USD	2.402.907,47	2.954.140,17	0,26%
MORGAN STANLEY INVESTMENT US GROWTH FUND -Z-	59.579	USD	6.685.968,27	7.163.271,44	0,64%
PZENA EM MRKTS A1	31.500	USD	2.824.798,68	3.033.420,83	0,27%
SISF EM M EQ AL XC	30.000	USD	2.811.900,51	3.071.361,11	0,27%
SMEAD US VU YC	12.210	USD	4.028.209,32	4.143.938,33	0,37%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			37.222.466,99	39.511.945,64	3,52%
Total Fonds d'investissements			718.993.289,66	812.337.808,46	72,37%
Autres valeurs mobilières					
INVESCO PHYSICAL GOLD ETC	28.437	USD	4.421.952,28	5.639.741,69	0,50%
WISDOMTREE PHYSICAL SWISS GOLD 09-PERPETUAL	26.005	USD	3.570.420,31	5.106.009,52	0,45%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			7.992.372,59	10.745.751,21	0,96%
Total Autres valeurs mobilières			7.992.372,59	10.745.751,21	0,96%
Options					
PUT EURO STOXX 50 19 JUIL 2024 ST 4500	-100	EUR	-45.400,00	-11.700,00	-0,00%
PUT EURO STOXX 50 19 JUIL 2024 ST 4500	100	EUR	133.400,00	28.200,00	0,00%
Total EURO			88.000,00	16.500,00	0,00%
Total Options			88.000,00	16.500,00	0,00%
Total du Portefeuille-Titres			991.087.462,30	1.093.056.206,95	97,38%

DP Global Strategy L

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 mars 2024

Low	% DE L'ACTIF NET
-----	------------------

LUXEMBOURG	43,67 %
BELGIQUE	26,67 %
ÉTATS-UNIS	8,34 %
FRANCE	5,52 %
ITALIE	3,52 %
ESPAGNE	3,35 %
PAYS-BAS	2,05 %
IRLANDE	1,76 %
JERSEY	0,98 %
PORTUGAL	0,63 %
ALLEMAGNE	0,47 %
SUISSE	0,40 %
SUÈDE	0,10 %
DANEMARK	0,10 %
ROYAUME-UNI	0,05 %
Total du Portefeuille-Titres	97,61 %

Medium	% DE L'ACTIF NET
--------	------------------

BELGIQUE	42,24 %
LUXEMBOURG	29,02 %
ÉTATS-UNIS	10,19 %
FRANCE	3,34 %
IRLANDE	2,97 %
ALLEMAGNE	2,83 %
ESPAGNE	1,91 %
ITALIE	1,38 %
PAYS-BAS	0,91 %
SUISSE	0,78 %
ORGANISATIONS INTERNATIONALES	0,75 %
PORTUGAL	0,58 %
JERSEY	0,47 %
SUÈDE	0,19 %
DANEMARK	0,17 %
ROYAUME-UNI	0,11 %
Total du Portefeuille-Titres	97,84 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orienté la sélection d'actifs.

DP Global Strategy L

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 mars 2024

High	% DE L'ACTIF NET
------	------------------

BELGIQUE	51,55 %
LUXEMBOURG	24,84 %
ÉTATS-UNIS	8,60 %
IRLANDE	5,17 %
FRANCE	3,44 %
PAYS-BAS	0,87 %
SUISSE	0,84 %
ALLEMAGNE	0,77 %
ITALIE	0,54 %
JERSEY	0,52 %
DANEMARK	0,31 %
SUÈDE	0,31 %
ROYAUME-UNI	0,26 %
Total du Portefeuille-Titres	98,02 %

Medium Low	% DE L'ACTIF NET
------------	------------------

LUXEMBOURG	37,96 %
BELGIQUE	33,65 %
ÉTATS-UNIS	9,12 %
FRANCE	5,48 %
ITALIE	2,61 %
IRLANDE	2,50 %
ESPAGNE	2,13 %
PAYS-BAS	1,67 %
SUISSE	0,64 %
JERSEY	0,45 %
ALLEMAGNE	0,41 %
PORTUGAL	0,36 %
SUÈDE	0,15 %
DANEMARK	0,14 %
ROYAUME-UNI	0,11 %
Total du Portefeuille-Titres	97,38 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orienté la sélection d'actifs.

DP Global Strategy L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 mars 2024

Low	% DE L'ACTIF NET
SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	70,26 %
ETATS	11,82 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	3,68 %
BANQUES	2,38 %
IMMOBILIER	1,30 %
IT & INTERNET	1,10 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	1,04 %
BOISSONS & TABACS	0,92 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	0,68 %
PETROLE & DERIVES	0,68 %
SOURCES D'ENERGIE	0,51 %
PRODUITS CHIMIQUES	0,48 %
SERVICES DIVERS	0,42 %
DISTRIBUTION	0,38 %
TELECOMMUNICATIONS	0,35 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	0,35 %
TEXTILE & HABILLEMENT	0,26 %
EQUIPEMENTS & SERVICES PROD. ENERGIE	0,23 %
FINANCE	0,21 %
INFORMATIQUE - REPRODUCTION	0,19 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	0,13 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	0,11 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	0,10 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	0,03 %
Total du Portefeuille-Titres	97,61 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orienté la sélection d'actifs.

DP Global Strategy L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 mars 2024

Medium	% DE L'ACTIF NET
--------	------------------

SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	71,12 %
ETATS	10,46 %
BANQUES	2,61 %
IT & INTERNET	1,90 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	1,83 %
IMMOBILIER	1,62 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	1,21 %
ORGANISMES INTERNATIONAUX	1,07 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	0,78 %
TELECOMMUNICATIONS	0,70 %
PETROLE & DERIVES	0,68 %
PRODUITS CHIMIQUES	0,53 %
SOURCES D'ENERGIE	0,49 %
BOISSONS & TABACS	0,44 %
TEXTILE & HABILEMENT	0,35 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	0,34 %
FINANCE	0,33 %
SERVICES DIVERS	0,23 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	0,21 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	0,19 %
INFORMATIQUE - REPRODUCTION	0,19 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	0,15 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	0,15 %
DISTRIBUTION	0,14 %
EQUIPEMENTS & SERVICES PROD. ENERGIE	0,08 %
LOISIRS & TOURISME	0,04 %
Total du Portefeuille-Titres	97,84 %

High	% DE L'ACTIF NET
------	------------------

SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	80,16 %
IT & INTERNET	3,03 %
ETATS	2,33 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	1,62 %
IMMOBILIER	1,55 %
BANQUES	1,25 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	1,13 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	1,05 %
PETROLE & DERIVES	0,90 %
TELECOMMUNICATIONS	0,79 %
PRODUITS CHIMIQUES	0,61 %
TEXTILE & HABILEMENT	0,59 %
FINANCE	0,54 %
SOURCES D'ENERGIE	0,54 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	0,44 %
BOISSONS & TABACS	0,37 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	0,31 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	0,30 %
INFORMATIQUE - REPRODUCTION	0,17 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	0,17 %
DISTRIBUTION	0,09 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	0,08 %
Total du Portefeuille-Titres	98,02 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orienté la sélection d'actifs.

DP Global Strategy L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 mars 2024

Medium Low	% DE L'ACTIF NET
SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	72,08 %
ETATS	9,59 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	2,95 %
BANQUES	2,21 %
IT & INTERNET	1,60 %
IMMOBILIER	1,35 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	1,31 %
BOISSONS & TABACS	0,79 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	0,75 %
PETROLE & DERIVES	0,71 %
PRODUITS CHIMIQUES	0,53 %
TELECOMMUNICATIONS	0,48 %
TEXTILE & HABILLEMENT	0,44 %
SOURCES D'ENERGIE	0,42 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	0,39 %
FINANCE	0,29 %
DISTRIBUTION	0,28 %
SERVICES DIVERS	0,25 %
INFORMATIQUE - REPRODUCTION	0,18 %
ORGANISMES INTERNATIONAUX	0,18 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	0,17 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	0,16 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	0,15 %
EQUIPEMENTS & SERVICES PROD. ENERGIE	0,07 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	0,05 %
Total du Portefeuille-Titres	97,38 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orienté la sélection d'actifs.

DP Global Strategy L

Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 mars 2024

Low	% DE L'ACTIF NET
-----	------------------

EURO	85,83 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	11,26 %
FRANC SUISSE	0,27 %
COURONNE SUÉDOISE	0,10 %
COURONNE DANOISE	0,10 %
LIVRE STERLING	0,05 %
Total du Portefeuille-Titres	97,61 %

Medium	% DE L'ACTIF NET
--------	------------------

EURO	82,23 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	14,46 %
FRANC SUISSE	0,68 %
COURONNE SUÉDOISE	0,19 %
COURONNE DANOISE	0,17 %
LIVRE STERLING	0,11 %
Total du Portefeuille-Titres	97,84 %

High	% DE L'ACTIF NET
------	------------------

EURO	78,53 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	17,78 %
FRANC SUISSE	0,84 %
COURONNE DANOISE	0,31 %
COURONNE SUÉDOISE	0,31 %
LIVRE STERLING	0,25 %
Total du Portefeuille-Titres	98,02 %

Medium Low	% DE L'ACTIF NET
------------	------------------

EURO	83,58 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	12,88 %
FRANC SUISSE	0,52 %
COURONNE SUÉDOISE	0,15 %
COURONNE DANOISE	0,14 %
LIVRE STERLING	0,11 %
Total du Portefeuille-Titres	97,38 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orienté la sélection d'actifs.

DP Global Strategy L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

Low

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	4.502.938,153
	- B	2.171.644,623
	- C1	552.416,302
	- C2	867.533,178
	- D1	1.524.149,366
	- D2	2.626.951,734
Actions émises au cours de l'exercice	- A	736.545,493
	- B	42.626,247
	- C1	49.080,396
	- C2	26.596,913
	- D1	427.380,717
	- D2	274.327,743
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	1.007.589,463
	- B	375.595,979
	- C1	151.740,275
	- C2	233.780,533
	- D1	341.972,040
	- D2	534.158,371
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	4.231.894,183
	- B	1.838.674,891
	- C1	449.756,423
	- C2	660.349,558
	- D1	1.609.558,043
	- D2	2.367.121,106

Medium

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	21.981.002,953
	- B	10.577.776,062
	- C1	4.416.721,905
	- C2	6.279.546,568
	- D1	10.756.932,051
	- D2	12.532.995,514
Actions émises au cours de l'exercice	- A	1.569.232,809
	- B	220.577,867
	- C1	265.912,502
	- C2	190.508,055
	- D1	1.120.605,179
	- D2	1.017.237,820
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	3.990.438,818
	- B	1.485.445,989
	- C1	691.588,194
	- C2	814.183,803
	- D1	1.750.666,594
	- D2	1.699.193,975
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	19.559.796,944
	- B	9.312.907,940
	- C1	3.991.046,213
	- C2	5.655.870,820
	- D1	10.126.870,636
	- D2	11.851.039,359

DP Global Strategy L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

High

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	4.719.329,574
	- B	2.897.453,624
	- C1	1.470.832,333
	- C2	1.864.319,191
	- D1	2.495.724,536
	- D2	2.347.624,135
Actions émises au cours de l'exercice	- A	537.191,619
	- B	141.971,509
	- C1	126.422,721
	- C2	106.443,868
	- D1	488.326,437
	- D2	301.664,097
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	935.886,920
	- B	482.159,861
	- C1	239.385,818
	- C2	228.365,527
	- D1	532.720,756
	- D2	426.599,439
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	4.320.634,273
	- B	2.557.265,272
	- C1	1.357.869,236
	- C2	1.742.397,532
	- D1	2.451.330,217
	- D2	2.222.688,793

Medium Low

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	4.799.058,926
	- B	4.357.357,003
	- C1	1.553.364,364
	- C2	2.158.169,064
	- D1	2.127.237,506
	- D2	2.211.048,090
Actions émises au cours de l'exercice	- A	138.399,153
	- B	30.918,019
	- C1	42.212,914
	- C2	8.293,239
	- D1	112.052,474
	- D2	55.044,791
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	732.274,159
	- B	596.372,884
	- C1	132.252,613
	- C2	195.757,920
	- D1	327.549,784
	- D2	263.819,318
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	4.205.183,920
	- B	3.791.902,138
	- C1	1.463.324,665
	- C2	1.970.704,383
	- D1	1.911.740,196
	- D2	2.002.273,563

DP Global Strategy L

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

COMPARTIMENT	DATE D'EVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D'ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L'ACTION	DEVISE
Low (EUR)	31.03.2022	698.280.697,53	- A	4.741.596,362	34,33	EUR
			- B	2.270.289,632	93,00	EUR
			- C1	621.524,837	93,61	EUR
			- C2	958.110,845	94,37	EUR
			- D1	1.600.233,958	34,56	EUR
			- D2	3.457.979,746	34,84	EUR
	31.03.2023	594.315.792,24	- A	4.502.938,153	31,73	EUR
			- B	2.171.644,623	87,92	EUR
			- C1	552.416,302	88,68	EUR
			- C2	867.533,178	89,57	EUR
			- D1	1.524.149,366	32,02	EUR
			- D2	2.626.951,734	32,36	EUR
	31.03.2024	555.627.006,88	- A	4.231.894,183	33,41	EUR
			- B	1.838.674,891	93,86	EUR
			- C1	449.756,423	94,95	EUR
			- C2	660.349,558	96,10	EUR
			- D1	1.609.558,043	33,81	EUR
			- D2	2.367.121,106	34,25	EUR
Medium (EUR)	31.03.2022	5.922.678.526,87	- A	21.483.954,356	58,42	EUR
			- B	11.072.309,412	134,80	EUR
			- C1	4.744.898,821	136,41	EUR
			- C2	7.177.036,388	137,61	EUR
			- D1	11.423.902,959	59,10	EUR
			- D2	14.504.599,919	59,63	EUR
	31.03.2023	5.149.965.462,42	- A	21.981.002,953	53,53	EUR
			- B	10.577.776,062	125,56	EUR
			- C1	4.416.721,905	127,44	EUR
			- C2	6.279.546,568	128,89	EUR
			- D1	10.756.932,051	54,32	EUR
			- D2	12.532.995,514	54,96	EUR
	31.03.2024	5.075.437.482,84	- A	19.559.796,944	57,76	EUR
			- B	9.312.907,940	137,55	EUR
			- C1	3.991.046,213	140,04	EUR
			- C2	5.655.870,820	141,98	EUR
			- D1	10.126.870,636	58,82	EUR
			- D2	11.851.039,359	59,66	EUR
High (EUR)	31.03.2022	1.445.215.003,77	- A	4.429.634,536	64,43	EUR
			- B	3.001.888,465	126,07	EUR
			- C1	1.499.338,211	127,58	EUR
			- C2	1.935.716,528	128,60	EUR
			- D1	2.633.004,134	65,20	EUR
			- D2	2.577.592,968	65,74	EUR
	31.03.2023	1.319.203.166,71	- A	4.719.329,574	59,42	EUR
			- B	2.897.453,624	118,25	EUR
			- C1	1.470.832,333	120,02	EUR
			- C2	1.864.319,191	121,23	EUR
			- D1	2.495.724,536	60,32	EUR
			- D2	2.347.624,135	60,95	EUR

DP Global Strategy L

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

COMPARTIMENT	DATE D'EVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D'ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L'ACTION	DEWISE
	31.03.2024	1.376.255.445,23	- A	4.320.634,273	66,48	EUR
			- B	2.557.265,272	134,39	EUR
			- C1	1.357.869,236	136,81	EUR
			- C2	1.742.397,532	138,46	EUR
			- D1	2.451.330,217	67,70	EUR
			- D2	2.222.688,793	68,55	EUR
Medium Low (EUR)	31.03.2022	1.371.082.939,71	- A	4.993.291,959	69,34	EUR
			- B	4.616.405,690	74,85	EUR
			- C1	1.683.662,765	75,49	EUR
			- C2	2.839.959,776	76,10	EUR
			- D1	2.400.988,975	69,94	EUR
			- D2	2.384.354,738	70,52	EUR
	31.03.2023	1.165.966.487,22	- A	4.799.058,926	64,42	EUR
			- B	4.357.357,003	70,42	EUR
			- C1	1.553.364,364	71,20	EUR
			- C2	2.158.169,064	71,92	EUR
			- D1	2.127.237,506	65,15	EUR
			- D2	2.211.048,090	65,83	EUR
	31.03.2024	1.122.498.444,19	- A	4.205.183,920	68,87	EUR
			- B	3.791.902,138	76,40	EUR
			- C1	1.463.324,665	77,48	EUR
			- C2	1.970.704,383	78,41	EUR
			- D1	1.911.740,196	69,88	EUR
			- D2	2.002.273,563	70,75	EUR

DP Global Strategy L

Notes aux états financiers au 31 mars 2024

NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la SICAV ont été préparés sur base du principe de continuité d'exploitation et conformément aux normes et principes comptables communément acceptés au Luxembourg sur la base des valeurs nettes d'inventaire non-officielles calculées à la clôture de l'exercice.

a) Evaluation du portefeuille-titres et des instruments dérivés

Les titres cotés à une bourse officielle sont évalués sur la base du dernier cours connu au 31 mars 2024 et, s'il y a plusieurs marchés, au cours du marché principal du titre en question.

La valeur de toutes valeurs mobilières qui sont négociées sur un autre marché réglementé fournissant des garanties comparables sera basée sur leur dernier cours publié disponible le Jour d'évaluation en question.

Dans la mesure où des valeurs mobilières en portefeuille au Jour d'évaluation ne sont pas négociées ou cotées sur une bourse de valeurs ou sur un autre marché réglementé ou, si pour des valeurs négociées ou cotées sur une telle bourse ou sur un tel autre marché, le prix déterminé conformément aux dispositions ci-dessus n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, celles-ci seront évaluées sur base de leur valeur probable de réalisation qui sera estimée avec prudence et bonne foi.

Les titres non cotés en bourse ou dont le cours n'est pas représentatif sont évalués à leur dernière valeur marchande connue ou, en l'absence de valeur marchande, à la valeur marchande probable de réalisation selon les critères d'évaluation jugés prudents par le Conseil d'Administration.

La valeur des instruments dérivés (futures et options) qui sont négociés ou cotés à une bourse de valeurs ou un marché organisé est déterminée suivant leur dernier cours de liquidation connu au 31 mars 2024 sur la bourse de valeurs ou le marché organisé sur lequel sont traités les dits instruments, étant entendu que si l'un des sus-dits instruments dérivés ne peut être liquidé au jour pris en compte pour déterminer les valeurs applicables, la valeur de cet instrument dérivé ou de ces instruments dérivés sera déterminée de façon prudente et raisonnable par le Conseil d'Administration.

Les actions ou les parts des OPC sont évaluées sur base de leur dernière valeur nette d'inventaire disponible.

Les instruments du marché monétaire et autres titres à revenu fixe pourront être évalués sur base du coût amorti. Si toutefois il existe un prix de marché pour ces titres, l'évaluation selon la méthode décrite précédemment sera comparée périodiquement au prix de marché et en cas de divergence notable, le Conseil d'Administration pourra adapter l'évaluation en conséquence.

Les contrats de change à terme sont évalués sur base des derniers taux « forward » disponibles à la date d'évaluation.

b) Plus ou moins-values nettes réalisées sur investissements

Les plus ou moins-values nettes réalisées sur ventes de titres sont calculées sur base du coût moyen des titres vendus.

DP Global Strategy L

Notes aux états financiers au 31 mars 2024

Le montant des plus ou moins-values nettes réalisées imputable à la variation des cours de change est enregistré dans le compte de « Plus ou moins-value nette réalisée sur devises » lors de l'opération de vente.

c) Conversion des devises étrangères

La comptabilité de la SICAV est tenue en EUR. Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur boursière des titres en portefeuille en d'autres devises que l'EUR sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les revenus et frais en devises autres que l'EUR sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de paiement.

d) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Pour les titres libellés en devises autres que la devise de la SICAV, le coût d'acquisition est calculé sur base du cours de change en vigueur au jour de l'achat.

e) Variation des plus ou moins-values nettes non réalisées

La variation de la plus-value et moins-value non réalisée à la fin de l'exercice figure également dans le résultat des opérations.

f) Revenus, dépenses et provisions y relatives

Les intérêts sont provisionnés chaque jour et les dividendes sont enregistrés à l'« ex-date ». Les intérêts et revenus sont comptabilisés nets des précomptes mobiliers non recouvrables.

Lorsque la SICAV fait face à des frais concernant un compartiment en particulier, ces derniers sont alloués à ce compartiment. Les dépenses non attribuables à un compartiment en particulier sont réparties entre les différents compartiments au prorata de la valeur nette d'inventaire de chaque compartiment.

g) Variation du portefeuille-titres

Le tableau des variations du portefeuille-titres des compartiments est disponible sans frais au siège social de la SICAV.

h) Etats financiers combinés

Les actifs nets des différents compartiments de la SICAV sont exprimés dans leur devise de référence.

Les états financiers combinés de la SICAV sont établis en EUR et sont égaux à la somme des rubriques correspondantes dans les états financiers de chaque compartiment.

DP Global Strategy L

Notes aux états financiers au 31 mars 2024

NOTE 2 - TAXES ET FRAIS À PAYER

Commission de gestion	18.089.892,97	EUR
Commission de banque dépositaire	510.738,86	EUR
Taxe d'abonnement	708.793,17	EUR
Frais et commissions divers	1.416.206,45	EUR
Total	20.725.631,45	EUR

NOTE 3 - COMMISSION DE GESTION

En rémunération de ses prestations, la Société de Gestion perçoit de chaque compartiment une commission annuelle fixée à :

Compartiment	Classe d'actions	Commission de gestion (jusqu'au 1 ^{er} mai 2023)	Commission de gestion (depuis le 2 mai 2023)
Low	A	Max 0,90% p.a.	Max 1,05% p.a.
	B	Max 0,90% p.a.	Max 1,05% p.a.
	C1	Max 0,70% p.a.	Max 0,75% p.a.
	D1	Max 0,70% p.a.	Max 0,75% p.a.
	C2	Max 0,50% p.a.	Max 0,55% p.a.
	D2	Max 0,50% p.a.	Max 0,55% p.a.
Medium	A	Max 1,10% p.a.	Max 1,10% p.a.
	B	Max 1,10% p.a.	Max 1,10% p.a.
	C1	Max 0,80% p.a.	Max 0,80% p.a.
	D1	Max 0,80% p.a.	Max 0,80% p.a.
	C2	Max 0,55% p.a.	Max 0,55% p.a.
	D2	Max 0,55% p.a.	Max 0,55% p.a.
High	A	Max 1,20% p.a.	Max 1,20% p.a.
	B	Max 1,20% p.a.	Max 1,20% p.a.
	C1	Max 0,90% p.a.	Max 0,90% p.a.
	D1	Max 0,90% p.a.	Max 0,90% p.a.
	C2	Max 0,70% p.a.	Max 0,70% p.a.
	D2	Max 0,70% p.a.	Max 0,70% p.a.
Medium Low	A	Max 1,00% p.a.	Max 1,05% p.a.
	B	Max 1,00% p.a.	Max 1,05% p.a.
	C1	Max 0,75% p.a.	Max 0,75% p.a.
	D1	Max 0,75% p.a.	Max 0,75% p.a.
	C2	Max 0,55% p.a.	Max 0,55% p.a.
	D2	Max 0,55% p.a.	Max 0,55% p.a.

Cette commission est payable trimestriellement et est calculée sur base des actifs nets moyens de chacune des classes d'actions de chaque compartiment au cours du trimestre sous revue.

Il faut signaler que l'activité d'un OPC ou d'un compartiment qui investit dans d'autres OPC peut entraîner une redondance de certains frais. En sus des frais supportés par le compartiment dans le cadre de sa gestion quotidienne, des commissions de gestion seront indirectement imputées sur les actifs du compartiment via les OPC cibles qu'il détient. Les commissions de gestion cumulées ne pourront excéder 5%; les commissions de performance et de conseil sont couvertes par le terme « commissions de gestion ».

DP Global Strategy L

Notes aux états financiers au 31 mars 2024

Lorsque la SICAV investit dans des parts d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC qui sont gérés, de façon directe ou par délégation, par la même Société de Gestion ou par toute autre société à laquelle la Société de Gestion est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, la Société de Gestion ou l'autre société ne peut facturer des commissions de souscription ou de rachat pour l'investissement de la SICAV dans les parts d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC. Ceci ne concerne pas les éventuelles commissions de souscriptions ou de rachats prélevées au bénéfice exclusif de ces autres OPCVM ou OPC et qui leur sont intégralement versées.

NOTE 4 - TAXE D'ABONNEMENT

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements en vigueur actuellement à Luxembourg, la SICAV est soumise à la taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05% payable trimestriellement et calculée sur l'actif net de la SICAV à chaque fin de trimestre. Cette taxe est réduite à 0,01% par an des avoirs nets attribuables aux classes d'actions réservées aux investisseurs institutionnels tel que défini par la Loi de 2010. La taxe d'abonnement n'est pas due sur les quotités d'actifs investis en organismes de placement collectif déjà soumis à l'application de cette taxe.

Cependant, la SICAV étant enregistrée en Belgique, elle est soumise à une taxe au taux annuel de 0,0925% calculée, pour l'année 2024, sur base de la valeur des actions distribuées en Belgique telle qu'établie au 31 décembre 2023 et pour l'année 2023, sur base de la valeur des actions distribuées en Belgique telle qu'établie au 31 décembre 2022. Le montant relevant des 3 mois écoulés de l'année civile 2024 est enregistré en "taxe et frais payés d'avance".

NOTE 5 - FRAIS D'ADMINISTRATION

En rémunération de ses fonctions d'Agent Domiciliaire, d'Agent Administratif, d'Agent de Transfert et Teneur de Registre de la SICAV, Degroof Petercam Asset Services S.A. reçoit de chaque compartiment, les rémunérations suivantes :

- une commission annuelle au taux maximum de 0,100%, payable trimestriellement et calculée sur base des actifs nets moyens de chaque compartiment au cours du trimestre sous revue;
- une commission annuelle forfaitaire de EUR 2.000,- par classe d'actions active.

NOTE 6 - COMMISSION DE BANQUE DÉPOSITAIRE

En rémunération de ses prestations, la Banque Dépositaire reçoit de chaque compartiment une commission annuelle au taux maximum de 0,050% par an de chaque compartiment. Cette commission est payable trimestriellement et calculée sur base des actifs nets moyens de chaque compartiment au cours du trimestre sous revue.

NOTE 7 - FUTURES

Les contrats futures sont évalués selon la méthode décrite au point a) de la Note 1 chaque jour ouvrable bancaire. Les gains/(pertes) non-réalisés résultant des contrats futures ouverts à la date de clôture sont enregistrés directement dans les avoirs en banque. Toute variation de l'appel de marge qui ne serait pas encore transférée en avoirs en banque à la date de clôture est reflétée dans le compte "Montants à recevoir du/(payer au) broker sur futures".

DP Global Strategy L

Notes aux états financiers au 31 mars 2024

Au 31 mars 2024, les contrats futures suivant sont déposés chez Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.:

Low :

DEVISE	NOMBRE DE CONTRATS	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON REALISEE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
EUR	-104	EURO-BUND FUTURE JUIN 24	-70.720,00	10.433.488,00
EUR	-88	EURO BOBL FUTURE JUIN 24	-30.800,00	8.708.392,00
EUR	-5	EURO-BUXL 30YR FUTURE JUIN 24	-9.000,00	390.840,00
GBP	16	LONG GILT FUTURE JUIN 24	30.504,71	1.909.894,15
USD	34	ULTRA 10YR US TREAS JUIN 24	12.051,58	3.219.719,33
		Total	-67.963,71	24.662.333,48

Au titre de ces contrats futures, le compartiment maintenait auprès de la Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. un dépôt de garantie de EUR 661.819,05 en faveur de la contrepartie à la clôture. Ce dépôt de garantie est destiné à couvrir les risques de marchés en cas d'évolution journalière défavorable des cours des contrats futures achetés ou vendus.

Medium :

DEVISE	NOMBRE DE CONTRATS	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON REALISEE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
EUR	170	EURO-BUND FUTURE JUIN 24	117.300,00	17.054.740,00
GBP	140	LONG GILT FUTURE JUIN 24	266.916,19	16.711.573,78
JPY	141	TOPIX INDEX FUTURE JUIN 24	433.648,65	23.729.461,00
USD	235	ULTRA 10YR US TREAS 24	79.896,74	22.253.942,42
		Total	897.761,58	79.749.717,20

Au titre de ces contrats futures, le compartiment maintenait auprès de la Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. un dépôt de garantie de EUR 1.806.861,90 en faveur de la contrepartie à la clôture. Ce dépôt de garantie est destiné à couvrir les risques de marchés en cas d'évolution journalière défavorable des cours des contrats futures achetés ou vendus.

High :

DEVISE	NOMBRE DE CONTRATS	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON REALISEE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
EUR	15	EURO-BUND FUTURE JUIN 24	10.350,00	1.504.830,00
JPY	52	TOPIX INDEX FUTURE JUIN 24	159.067,52	8.751.290,58
USD	115	MSCI EMERGING MKTS FUTURE 24	22.287,04	5.539.113,43
		Total	191.704,56	15.795.234,01

Au titre de ces contrats futures, le compartiment maintenait auprès de la Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. un dépôt de garantie de EUR 182.227,84 en faveur de la contrepartie à la clôture. Ce dépôt de garantie est destiné à couvrir les risques de marchés en cas d'évolution journalière défavorable des cours des contrats futures achetés ou vendus.

DP Global Strategy L

Notes aux états financiers au 31 mars 2024

Medium Low :

DEVISE	NOMBRE DE CONTRATS	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON REALISEE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
EUR	-60	EURO BOBL FUTURE JUIN 24	-21.000,00	5.937.540,00
EUR	-25	EURO-BUND FUTURE JUIN 24	-17.000,00	2.508.050,00
EUR	-8	EURO-BUXL 30YR FUTURE 24	-14.720,00	625.344,00
GBP	31	LONG GILT FUTURE JUIN 24	59.102,87	3.700.419,91
JPY	9	TOPIX INDEX FUTURE JUIN 24	27.530,92	1.514.646,45
USD	37	ULTRA 10YR US TREAS 24	12.847,06	3.503.812,21
		Total	46.760,85	17.789.812,57

Au titre de ces contrats futures, le compartiment maintenait auprès de la Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. un dépôt de garantie de EUR 464.231,61 en faveur de la contrepartie à la clôture. Ce dépôt de garantie est destiné à couvrir les risques de marchés en cas d'évolution journalière défavorable des cours des contrats futures achetés ou vendus.

NOTE 8 - CHANGES À TERME

Au 31 mars 2024, les opérations à terme suivantes ont été conclues auprès de la contrepartie Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. :

Low :

ECHÉANCE	DEVISE ACHETÉE	MONTANT ACHETÉ	DEVISE VENDUE	MONTANT VENDU	+ / - VALUE NON RÉALISÉE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
23/05/2024	CHF	2.500.000,00	EUR	2.641.058,96	-61.288,38	2.570.033,41
19/04/2024	USD	5.980.000,00	EUR	5.531.863,72	1.008,80	5.537.037,04
23/05/2024	JPY	999.850.000	EUR	6.228.042,86	-76.045,76	6.117.063,90
19/04/2024	EUR	13.657.195,23	USD	14.900.000,00	-129.013,03	13.796.296,30
10/05/2024	EUR	3.583.682,45	USD	3.875.000,00	1.389,36	3.587.962,96
23/05/2024	EUR	17.924.319,54	USD	19.440.000,00	-37.785,00	18.000.000,00
				Total	-301.734,01	49.608.393,61

Au titre de ces contrats dérivés OTC, le compartiment maintenait auprès de la Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. un collatéral de EUR 260.000,00 à la clôture. Ce collatéral en espèces vise, suite à l'absence d'appel de marge, à couvrir totalement la contrepartie du risque d'un éventuel défaut du fonds.

DP Global Strategy L

Notes aux états financiers au 31 mars 2024

Medium :

ECHÉANCE	DEVISE ACHETÉE	MONTANT ACHETÉ	DEVISE VENDUE	MONTANT VENDU	+ / - VALUE NON RÉALISÉE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
23/05/2024	JPY	19.080.000.000	EUR	118.848.885,01	-1.451.170,84	116.731.088,93
23/05/2024	CHF	20.200.000,00	EUR	21.339.756,39	-495.210,11	20.765.869,96
19/04/2024	USD	55.000.000,00	EUR	50.878.345,25	9.278,20	50.925.925,92
10/05/2024	EUR	83.770.311,39	USD	90.580.000,00	32.477,00	83.870.370,37
19/04/2024	EUR	151.604.033,00	USD	165.400.000,00	-1.432.131,17	153.148.148,14
				Total	-3.336.756,92	425.441.403,32

Au titre de ces contrats dérivés OTC, le compartiment maintenait auprès de la Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. un collatéral de EUR 3.080.000,00 à la clôture. Ce collatéral en espèces vise, suite à l'absence d'appel de marge, à couvrir totalement la contrepartie du risque d'un éventuel défaut du fonds.

High :

ECHÉANCE	DEVISE ACHETÉE	MONTANT ACHETÉ	DEVISE VENDUE	MONTANT VENDU	+ / - VALUE NON RÉALISÉE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
23/05/2024	JPY	1.800.000.000	EUR	11.212.158,96	-136.902,90	11.012.366,88
23/05/2024	CHF	4.900.000,00	EUR	5.176.475,56	-120.125,23	5.037.265,48
10/05/2024	USD	15.000.000,00	EUR	13.864.113,21	2.218,20	13.888.888,89
10/05/2024	EUR	15.999.408,11	USD	17.300.000,00	6.202,82	16.018.518,52
19/04/2024	EUR	7.516.040,33	USD	8.200.000,00	-71.000,46	7.592.592,59
				Total	-319.607,57	53.549.632,36

Au titre de ces contrats dérivés OTC, le compartiment maintenait auprès de la Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. un collatéral de EUR 270.000,00 à la clôture. Ce collatéral en espèces vise, suite à l'absence d'appel de marge, à couvrir totalement la contrepartie du risque d'un éventuel défaut du fonds.

DP Global Strategy L

Notes aux états financiers au 31 mars 2024

Medium Low :

ECHÉANCE	DEVISE ACHETÉE	MONTANT ACHETÉ	DEVISE VENDUE	MONTANT VENDU	+ / - VALUE NON RÉALISÉE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
23/05/2024	JPY	3.430.000.000	EUR	21.365.391,80	-260.876,10	20.984.676,89
23/05/2024	CHF	4.900.000,00	EUR	5.176.475,56	-120.125,23	5.037.265,48
19/04/2024	USD	12.000.000,00	EUR	11.100.729,87	2.024,33	11.111.111,11
23/05/2024	EUR	25.042.413,51	USD	27.160.000,00	-52.790,16	25.148.148,15
10/05/2024	EUR	10.635.444,70	USD	11.500.000,00	4.123,27	10.648.148,15
19/04/2024	EUR	30.155.820,35	USD	32.900.000,00	-284.867,69	30.462.962,96
				Total	-712.511,58	103.392.312,74

Au titre de ces contrats dérivés OTC, le compartiment maintenait auprès de la Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. un collatéral de EUR 620.000,00 à la clôture. Ce collatéral en espèces vise, suite à l'absence d'appel de marge, à couvrir totalement la contrepartie du risque d'un éventuel défaut du fonds.

NOTE 9 - ENGAGEMENTS (MONTANTS À RAPPELER)

Les compartiments Low, Medium et High ont contracté les engagements suivants dont les montants restants à appeler sont ceux indiqués dans les tableaux ci-dessous :

Dénomination	Capital restant à rappeler (en EUR)		
	Low	Medium	High
Carlyle Europe Partner III	4.091,88	51.822,88	12.173,84
Carlyle Europe Partner V	43.647,54	552.868,84	130.942,62

NOTE 10 - OPTIONS

Au 31 mars 2024, les contrats d'options ont été conclus auprès de la contrepartie Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. :

Medium :

DEVISE	QUANTITÉ	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON REALISEE	ENGAGEMENT (EN EUR)
EUR	-900	PUT EURO STOXX 50 19 JUL 2024 ST 4500	303.300,00	2.473.287,17
			Total	2.473.287,17

DP Global Strategy L

Notes aux états financiers au 31 mars 2024

Medium Low :

DEVISE	QUANTITÉ	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON REALISEE	ENGAGEMENT (EN EUR)
EUR	-100	PUT EURO STOXX 50 19 JUL 2024 ST 4500	33.700,00	274.809,69
			Total	274.809,69

NOTE 11 - AUTRES REVENUS

Les autres revenus correspondent à des frais de gestion rétrocédés par certains des fonds cibles dans lesquels DP Global Strategy L investit.

NOTE 12 - FRAIS ET COMMISSIONS DIVERS

Les frais et commissions divers reprennent principalement les frais d'audit, les frais de publications, de traductions, de rémunérations d'administrateurs, de commissions bancaires et d'élaborations de rapports à la CSSF (SAQ).

NOTE 13 - DIVIDENDES PAYÉS

1. Dividende annuel en août 2023

Compartiment	Classe	Code ISIN	Devise	Montant par action
DP GLOBAL STRATEGY L LOW	A	LU0035599397	EUR	0,15
DP GLOBAL STRATEGY L LOW	D1	LU1726121723	EUR	0,15
DP GLOBAL STRATEGY L LOW	D2	LU1726122374	EUR	0,15
DP GLOBAL STRATEGY L MEDIUM	A	LU0035601128	EUR	0,28
DP GLOBAL STRATEGY L MEDIUM	D1	LU1726120915	EUR	0,28
DP GLOBAL STRATEGY L MEDIUM	D2	LU1726121053	EUR	0,28
DP GLOBAL STRATEGY L HIGH	A	LU0036933173	EUR	0,32
DP GLOBAL STRATEGY L HIGH	D2	LU1726120675	EUR	0,32
DP GLOBAL STRATEGY L HIGH	D1	LU1726120329	EUR	0,32
DP GLOBAL STRATEGY L MEDIUM LOW	A	LU0726996027	EUR	0,32
DP GLOBAL STRATEGY L MEDIUM LOW	D1	LU1726121210	EUR	0,32
DP GLOBAL STRATEGY L MEDIUM LOW	D2	LU1726121483	EUR	0,32

DP Global Strategy L

Notes aux états financiers au 31 mars 2024

Les actions ont été cotées ex-dividende à partir du 14 août 2023. Le paiement a été effectué en date du 21 août 2023.

2. Dividende intérimaire en novembre 2023

Compartiment	Classe	Code ISIN	Devise	Montant par action
DP GLOBAL STRATEGY L LOW	A	LU0035599397	EUR	0,15
DP GLOBAL STRATEGY L LOW	D1	LU1726121723	EUR	0,15
DP GLOBAL STRATEGY L LOW	D2	LU1726122374	EUR	0,15
DP GLOBAL STRATEGY L MEDIUM	A	LU0035601128	EUR	0,27
DP GLOBAL STRATEGY L MEDIUM	D1	LU1726120915	EUR	0,27
DP GLOBAL STRATEGY L MEDIUM	D2	LU1726121053	EUR	0,27
DP GLOBAL STRATEGY L HIGH	A	LU0036933173	EUR	0,32
DP GLOBAL STRATEGY L HIGH	D2	LU1726120675	EUR	0,33
DP GLOBAL STRATEGY L HIGH	D1	LU1726120329	EUR	0,33
DP GLOBAL STRATEGY L MEDIUM LOW	A	LU0726996027	EUR	0,32
DP GLOBAL STRATEGY L MEDIUM LOW	D1	LU1726121210	EUR	0,32
DP GLOBAL STRATEGY L MEDIUM LOW	D2	LU1726121483	EUR	0,32

Les actions ont été cotées ex-dividende à partir du 15 novembre 2023. Le paiement a été effectué en date du 22 novembre 2023.

3. Dividende intérimaire en février 2024

Compartiment	Classe	Code ISIN	Devise	Montant par action
DP GLOBAL STRATEGY L LOW	A	LU0035599397	EUR	0,15
DP GLOBAL STRATEGY L LOW	D1	LU1726121723	EUR	0,15
DP GLOBAL STRATEGY L LOW	D2	LU1726122374	EUR	0,15
DP GLOBAL STRATEGY L MEDIUM	A	LU0035601128	EUR	0,27
DP GLOBAL STRATEGY L MEDIUM	D1	LU1726120915	EUR	0,27
DP GLOBAL STRATEGY L MEDIUM	D2	LU1726121053	EUR	0,27
DP GLOBAL STRATEGY L HIGH	A	LU0036933173	EUR	0,32
DP GLOBAL STRATEGY L HIGH	D2	LU1726120675	EUR	0,32
DP GLOBAL STRATEGY L HIGH	D1	LU1726120329	EUR	0,32
DP GLOBAL STRATEGY L MEDIUM LOW	A	LU0726996027	EUR	0,32
DP GLOBAL STRATEGY L MEDIUM LOW	D1	LU1726121210	EUR	0,32
DP GLOBAL STRATEGY L MEDIUM LOW	D2	LU1726121483	EUR	0,32

DP Global Strategy L

Notes aux états financiers au 31 mars 2024

Les actions ont été cotées ex-dividende à partir du 14 février 2024. Le paiement a été effectué en date du 21 février 2024.

NOTE 14 - EVÈNEMENTS SURVENUS APRÈS L'EXERCICE

Il n'y a pas d'évènement post-bilan significatif à signaler qui pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers au 31 mars 2024.

NOTE 15 - AUTRES INFORMATIONS

Les informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales pour les compartiments de la SICAV en vertu de l'article 8 (1) du SFDR comme requis par l'article 50 (2) des SFDR RTS sont divulguées dans l'annexe non auditée "Informations périodiques (non auditées) pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852".

DP Global Strategy L

Informations supplémentaires (non auditées) au 31 mars 2024

Détermination du risque global

Chaque compartiment devra veiller à ce que son risque global lié aux instruments financiers dérivés n'excède pas la valeur nette totale de son portefeuille.

Le risque global est une mesure conçue pour limiter l'effet de levier généré au niveau de chaque compartiment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La méthode utilisée pour calculer ce risque au niveau de chaque compartiment de la SICAV sera celle des engagements. Cette méthode consiste à convertir les positions sur instruments financiers dérivés en positions équivalentes sur les actifs sous-jacents puis à agréger la valeur de marché de ces positions équivalentes.

Le niveau de levier maximal en instruments financiers dérivés en suivant la méthodologie des engagements sera de 100%.

Politique de remuneration de Degroof Petercam Asset Services S.A.

1) Généralités

Degroof Petercam Asset Services S.A. ("DPAS") applique une politique de rémunération qui a été conçue de façon à ne pas encourager les prises de risque inconsidérées. À cet égard, ladite politique intègre, dans son système de gestion des performances, des critères de risque spécifiquement adaptés aux divisions concernées. DPAS a mis en place toute une série de garde-fous destinés à empêcher le personnel de prendre des risques inconsidérés par rapport au profil d'activité.

La structure de gouvernance de la politique de rémunération ("la Politique") vise à éviter tout conflit d'intérêts en interne. La Politique est établie par le Comité de rémunération et approuvée par le Directoire. La Politique suit un processus rigoureux définissant les principes, l'approbation, la communication, la mise en œuvre, la révision et l'actualisation de la Politique avec l'implication du Directoire, des Ressources Humaines, de l'audit interne et des autres fonctions de contrôle.

Les performances sont évaluées au niveau du Groupe et de DPAS. Les évaluations individuelles du personnel sont fondées sur la fixation d'objectifs financiers et non financiers déterminés en fonction des spécificités et de la portée de la fonction du collaborateur évalué. Par conséquent, les évaluations individuelles portent sur l'accomplissement ou non par le collaborateur des objectifs qui lui ont été assignés et à apprécier sa création de valeur à long terme. De surcroît, les performances permettent également l'évaluation des compétences commerciales et relationnelles et sont liées aux réalisations individuelles du collaborateur. Les critères pris en compte pour établir la rémunération fixe sont : la complexité des tâches, le niveau de responsabilité, les performances ainsi que les conditions du marché local.

2) Méthodologie

DPAS est titulaire d'une double licence, puisqu'elle exerce d'une part en qualité de société de gestion conformément au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, et d'autre part en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs en vertu de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs ("GFIA").

Dans le cadre de ces deux lois, les responsabilités incombant à DPAS pour l'exercice de ses deux métiers sont relativement similaires. DPAS estime pouvoir affirmer à bon droit que son personnel est rémunéré

DP Global Strategy L

Informations supplémentaires (non auditées) au 31 mars 2024

de la même façon pour les tâches relevant de l'administration d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ("OPCVM") et de fonds d'investissement alternatifs ("FIA").

Par conséquent, la rémunération, comme précédemment évoqué, est le rapport entre les actifs sous gestion ("ASG") de tous les OPCVM sous la responsabilité de DPAS et le total des ASG additionné des Actifs Sous Administration ("ASA"). Sur la base des ASG et ASA calculés au 31 décembre 2023, ce ratio s'élève à 55,90%.

Au 31 décembre 2023, DPAS, la société de gestion, totalisait 27,915 milliards EUR d'ASG pour les OPCVM.

Afin d'évaluer la proportion de la rémunération du personnel de la société de gestion imputable à l'ensemble des OPCVM gérés, il convient d'appliquer le ratio susmentionné à la rémunération annuelle du personnel concerné.

Afin d'évaluer la proportion de la rémunération du personnel de la société de gestion imputable à cet OPCVM uniquement, il convient d'appliquer à la rémunération annuelle du personnel concerné le ratio découlant du rapport entre les ASG de cet OPCVM et le total des ASG de l'ensemble des OPCVM.

3) Rémunération par catégorie de personnel

Le tableau ci-dessous précise, par catégorie de personnel, comment est allouée la rémunération totale des collaborateurs de la Société de Gestion sur la base des ASG de tous les OPCVM :

Catégorie de personnel	Nombre de bénéficiaires (*)	Rémunération totale (en EUR)	Rémunération fixe versée (en EUR)	Rémunération variable versée (en EUR)
Senior Management (**)	4	710.189	558.185	152.004
Personnel identifié (***)	2	207.399	177.720	29.679
Autre personnel	129	5.514.500	5.101.123	413.377
	135	6.432.089	5.837.028	595.060

(*) Aucun critère de proportionnalité n'est appliqué

(**) Directoire

(***) Personnel identifié autre que celui reporté dans la catégorie Senior Management

Tous les chiffres se rapportent à l'année civile 2023.

4) Plus-values (carried interest) versées par les OPCVM

Aucun collaborateur de la Société de Gestion ne reçoit de plus-values en provenance d'un quelconque OPCVM.

5) Revue de la politique de rémunération

- **Résultats des examens sur la revue annuelle par la société de gestion des principes généraux de la politique de rémunération et de leur mise en œuvre :**

La Politique de Rémunération de DPAS a été revue et mise à jour en 2023. La Politique de Rémunération de DPAS a été validée par le Directoire le 20 décembre 2023. Aucune irrégularité n'a été identifiée.

- **Modification importante de la politique de rémunération adoptée :**

La revue annuelle de la politique de rémunération n'a pas donné lieu à des modifications importantes de la Politique de rémunération.

Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs indépendants de la SICAV pour l'exercice s'est élevée à un total de 20 000 euros.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ("SFTR")

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement EU 2015/2365 (ci-après le "Règlement"), la SICAV doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et le rapport semestriel.

A la date des états financiers, la SICAV est concernée par les exigences de publications SFTR. Toutefois aucune opération correspondante n'a été réalisée au cours de la période de référence des états financiers.

Informations périodiques (non auditées) pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Les compartiments Low, Medium, High et Medium Low favorisent les caractéristiques environnementales, sociales ou éthiques dans sa stratégie mais n'a pas d'objectif de durabilité spécifique et mesurable dans ses investissements. Néanmoins, ce compartiment investit dans des investissements durables et, en tant que tel, se classe dans la catégorie de l'article 8 du règlement.

Les informations périodiques suivantes n'ont pas fait l'objet d'un audit de la part du réviseur d'entreprises.



DP Global Strategy L

Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV")
à compartiments multiples de droit luxembourgeois

R.C.S. Luxembourg B 24.822

ANNEXE NON AUDITÉE DU RAPPORT ANNUEL au 31 mars 2024

Informations périodiques (non auditées) pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
DP GLOBAL STRATEGY - LOW

Identifiant d'entité juridique:
549300WIVUJKSGQ4Y722

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ Oui	☒ ☐ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 44.50% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de la Période de Référence (01/04/2023-31/03/2024), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à ne pas financer les sociétés ne respectant pas certains standards internationaux et/ou étant impliquées dans des activités et comportements controversés.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG) en utilisant une approche best-in-class.
- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

Au niveau du compartiment,

- le compartiment a réalisé une contribution nette positive au niveau de l'ensemble de son portefeuille : score SDG total du portefeuille : +2.33 (voir GSIP pour plus d'explications sur la méthodologie politique-globale-d-investissement-durable.pdf (degroofpetercam.com))
- le compartiment a investi 44.5% dans des entreprises investies présentant une contribution nette positive.

Pour les investissements en lignes directes (en actions ou en obligations de sociétés) :

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés jugées non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) (sociétés qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006839/DPAM_policy_Controversial_activities.pdf);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés faisant face à des controverses ESG de sévérité maximale sur les problématiques environnementales ou sociales (0% d'exposition aux controverses sévères)

Pour les investissements en obligations souveraines :

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs situés au-delà du 85ème percentile du classement des pays en fonction de leur risque de Gouvernance ;

Pour les investissements en OPC :

- Le Compartiment a été exposé à des OPC faisant la promotion, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des compartiments de OPC ayant un objectif d'investissement durable au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des OPC qui, après une analyse par transparence, correspondaient aux standards de Degroof Petercam en terme de promotion environnementale et sociale.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2023	2024
E/S Caractéristiques	75.40%	72.40%
Investissement Durable	47.50%	44.50%
Autres investissement Environnemental	35.40%	22.93%
Social	44.00%	13.96%

Période de référence	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	2.33	2.33
Indicateur de durabilité b.	47.50%	44.50%
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité e.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité f.	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Pour la Période de Référence, le Compartiment aspirait à comporter au moins 20% d'investissements durables , c'est-à-dire des investissements visant :

- des sociétés alignées (>1%) à un des deux premiers objectifs de la taxonomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique) ;

- au niveau du portefeuille global, un minimum de 20% avec une contribution nette positive sur l'ensemble des ODD.

Pour la Période de Référence, le Compartiment comportait 44.5% d'investissements durables et 7.63% de sociétés alignées à la taxonomie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire s'est assuré que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

Au niveau portefeuille global :

- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement, notamment :

a) en intégrant plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou

b) en contrôlant la contribution moyenne pondérée positive aux Objectifs des Nations Unies et en pénalisant les émetteurs ayant influencé trop négativement cette moyenne en ayant un impact négatif significatif à un ou plusieurs de ces 17 objectifs.

Niveau investissements en OPC sous-jacents :

- Une analyse en transparence permettant d'identifier les émetteurs dans les OPC sous-jacents ayant causé préjudice ou n'étant pas conformes aux standards du Compartiment.
- Via le dialogue et l'engagement

a) OPC du groupe Degroof Petercam : engagement avec les sociétés investies, conformément à la politique d'engagement (Engagement policy) accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf.

Les engagements réalisés par le Gestionnaire font également l'objet d'un rapport annuel disponible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_report_engagement_activity.pdf

b) OPC gérés par des tiers : engagement avec les gestionnaires sur les positions qui posent des problèmes éventuels : voir Fund Engagement Policy

c) Valeurs individuelles : pas d'exposition à des émetteurs sujets à des controverses sévères

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1: GHG emissions",
- "PIN 2: Carbon footprint",
- "PIN 10: Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14: Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

1) En ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l’empreinte carbone.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l’environnement.

c) le filtre et l’analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.

d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l’analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d’investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l’homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l’OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l’univers de l’investissement.

b) en outre, le filtre et l’analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l’éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

c) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l’analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

• Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- “PIN 15 : GHG intensity”

- “PIN 16 : Investee countries subject to social violations”

1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l’intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L’indicateur fait partie intégrante de l’analyse de durabilité des obligations souveraines.

2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. L’analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l’homme et le niveau de violence au sein du pays, l’engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc.

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme ?*

Pour les investissements en direct en actions ou en obligations de sociétés, la première étape d’investissement du Compartiment repose sur un screening normatif, qui englobe la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») qui se fonde sur les droits de l’homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Ces dernières englobent les principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l’univers des investissements éligibles. Le Compartiment n’ a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.

Pour les investissements en obligations souveraines en direct: Les principes défendus par les références données sont principalement liés au respect du droit humain et du droit du travail. L’analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur ces questions tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l’homme et le niveau de violence au sein du pays, l’engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance, etc.

Concernant les investissements en OPC, l’exposition jugée non conforme à ces principes est bien inférieure aux seuils de tolérance définis.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1 : GHG emissions",
- "PIN 2 : Carbon footprint",
- "PIN 10 : Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14 : Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

1) En ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l'empreinte carbone.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement.

c) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.

d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

d) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

e) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

f) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

- Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

"PIN 15 : GHG intensity"

"PIN 16 : Investee countries subject to social violations"

- 1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante de l'analyse de durabilité des obligations souveraines.
- 2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. L'analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	1.11%	Etats-Unis
ALPHABET INC	Services de communication	0.79%	Etats-Unis
NVIDIA CORP	Technologie de l'information	0.70%	Etats-Unis
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	0.64%	Etats-Unis
ASML HOLDING NV- BEARER/ REG SHS	Technologie de l'information	0.48%	Pays-Bas
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING	Technologie de l'information	0.47%	Taiwan
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR REGISTERED	Soins de santé	0.42%	Danemark
TOTALENERGIES SE	Énergie	0.37%	France
NESTLE LTD - NAMEN-AKT	Consommateurs de base	0.32%	Suisse
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	0.32%	France
APPLE INC	Technologie de l'information	0.31%	Etats-Unis
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Consommation discrétionnaire	0.30%	France
ASTRAZENECA PLC	Soins de santé	0.27%	Grande-Bretagne
JPMORGAN CHASE CO	Finances	0.27%	Etats-Unis
ENEL SPA - AZ NOM	Services	0.23%	Italie



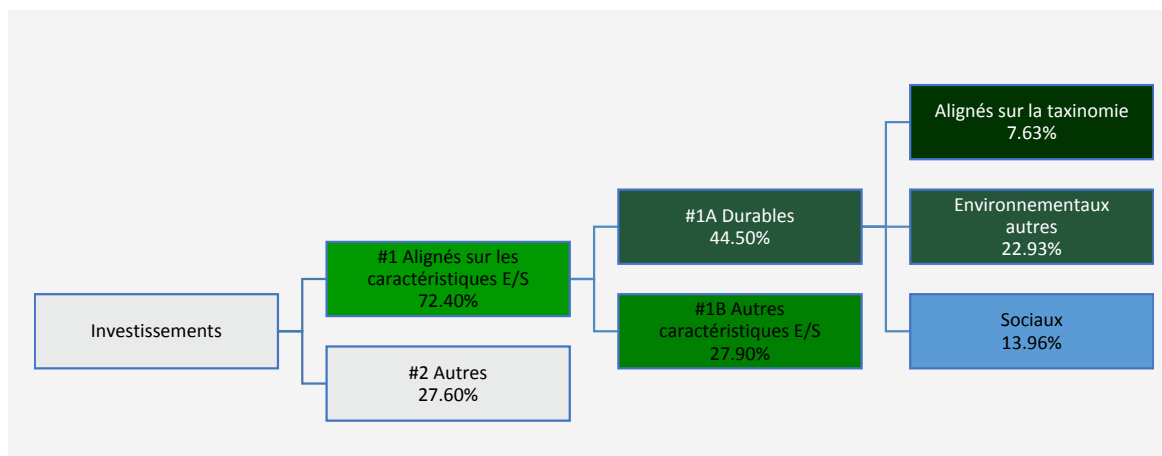
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Pendant la période de référence, par l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 72.4% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/ S »).

Le Compartiment a investi 22.93% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux et 13.96% ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs sociaux (les deux n'étant pas mutuellement exclusifs).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Voici la répartition sectorielle telle que préconisé par l'article 54 du présent règlement.

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Matériaux et Industrie	Matériaux et Industrie	15.02%
Technologie de l'information	Technologie de l'information	21.37%
Télécommunications	Télécommunications	7.90%
Finances	Finances	19.17%
Soins de santé	Soins de santé	12.63%
Services de consommation	Services de consommation	18.29%
Énergie	Énergie	5.62%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la Taxonomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique tels que définis par la Taxonomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE").

La méthodologie du Gestionnaire pour évaluer l'alignement sur la Taxonomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 7.63% aux deux premiers objectifs de la Taxonomie (objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique), soit supérieur à son engagement d'un objectif minimum de 1%.

A ce jour, la Taxonomie de l'UE ne prévoit pas une méthodologie pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la Taxonomie de l'UE. Ces obligations ne sont donc pas couvertes par la Taxonomie de l'UE ou ses critères d'éligibilité et de sélection technique.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la Taxonomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

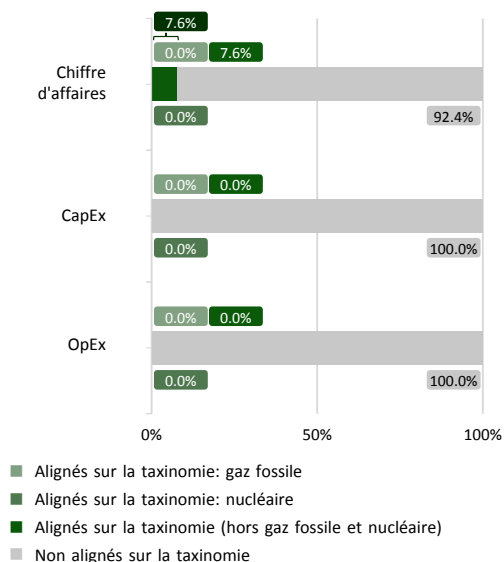
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

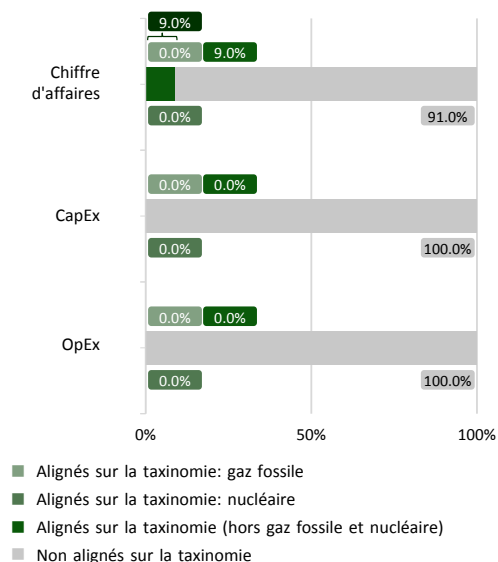
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 84.5% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Période de référence	Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
1 avril 2022 - 31 mars 2023	2.62%
1 avril 2023 - 31 mars 2024	7.63%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sur base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 22.93% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE. Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme nette pondérée des Objectifs de développement durables Environnementaux (6,7,9,11,12,13,14,15).

Seuls deux des six objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE sont actuellement couverts par le cadre réglementaire des Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE qui déterminent l'alignement sur la Taxinomie de l'UE (adaptation et atténuation du changement climatique). Des critères similaires pour les quatre autres objectifs environnementaux doivent encore être élaborés.

Entre-temps, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent aux objectifs environnementaux qui ne sont pas couverts par les Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE actuels. À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini une approche spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables sur base de la contribution nette positive des émetteurs aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

Le Gestionnaire réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les quatre autres objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le Compartiment a investi 13.96% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence.

Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme net pondérée des Objectifs de développement durables sociaux (1,2,3,4,5,8,10,16,17).



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Par ailleurs, sont également inclus dans la catégorie (#2 Other) les émetteurs, qui après les screenings ESG, font partie de la catégorie non-ESG.

Sur la Période de Référence, à des fins de gestion des liquidités, le Compartiment a été exposé à 7.4% d'espèces. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

1) Les restrictions d'investissement :

Les restrictions d'investissement contraignantes se sont appliquées aux sociétés non-conformes aux principes des normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous, aux sociétés impliquées dans des activités controversées, et aux sociétés impliquées dans des controverses ESG de sévérité maximale :

- Conformité du portefeuille avec les normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous: Le Compartiment n'a pas investi dans les sociétés non conformes aux 10 principes du Pacte Mondial et les Principes Directeurs des Nations Unies
- Exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées : Exclusion des sociétés dont l'activité a consisté en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, de munitions et blindages à l'uranium appauvri, d'armes chimiques ou biologiques. Le Compartiment a également exclus les sociétés qui ont eu une exposition matérielle à la production ou la distribution de tabac ou de matières premières et d'équipements nécessaires à la production de tabac, à l'extraction de charbon thermique.
- L'exposition du portefeuille à des controverses ESG de sévérité maximale : Les émetteurs faisant face à des controverses de sévérité maximale n'ont pas été éligibles à l'investissement. La sévérité de la controverse a été évaluée par une agence de notation extra-financière.

Les listes d'exclusions reprenant les trois types de restrictions ci-dessus sont mises à jour tous les mois et des mécanismes de préventions (risque ex ante) et de contrôles (risque ex post) sont appliqués afin de s'assurer de la prise en compte des listes d'exclusion.

2) Exposition limitée aux faibles score ESG :

le Compartiment n'a investi que 0.8% dans des sociétés ou émetteurs faisant preuve d'une intégration ESG faible (qualifiés de « non-ESG ») respectant ainsi le maximum 10% visé en début de période.

3) Exposition aux meilleurs scores ESG :

Ensuite le compartiment s'est fixé des règles en terme de proportions minimales d'instruments faisant une intégration ESG Best-In-Class (qualifiés de « ESG »), c'est-à-dire classés comme meilleurs élèves dans leur secteur sur des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cette proportion est de 50.97% étant donc supérieure à la proportion minimale de 33,5% des actifs que le Compartiment s'était engagé à respecter.

4) Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC sous-jacents

Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC concernant les expositions. En ce qui concerne les fonds OPC du groupe, les engagements sont gérés et monitorés. Voici le lien qui décrit la politique d'engagement en place : https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf

- Pour les fonds externes, veuillez trouver ci-dessous le détail de la politique d'engagement : FundEngagementPolicy_ENG_v1.0_2022.pdf (ctfassets.net)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
DP GLOBAL STRATEGY - MEDIUM

Identifiant d'entité juridique:
549300NXCIPLP5GOL43

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ Oui	☒ ☐ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 45.60% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de la Période de Référence (01/04/2023-31/03/2024), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à ne pas financer les sociétés ne respectant pas certains standards internationaux et/ou étant impliquées dans des activités et comportements controversés.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG) en utilisant une approche best-in-class.
- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

Au niveau du compartiment,

- le compartiment a réalisé une contribution nette positive au niveau de l'ensemble de son portefeuille : score SDG total du portefeuille : +2.36 (voir GSIP pour plus d'explications sur la méthodologie politique-globale-d-investissement-durable.pdf (degroofpetercam.com))
- le compartiment a investi 45.6% dans des entreprises investies présentant une contribution nette positive.

Pour les investissements en lignes directes (en actions ou en obligations de sociétés) :

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés jugées non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) (sociétés qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006839/DPAM_policy_Controversial_activities.pdf);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés faisant face à des controverses ESG de sévérité maximale sur les problématiques environnementales ou sociales (0% d'exposition aux controverses sévères)

Pour les investissements en obligations souveraines :

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs situés au-delà du 85ème percentile du classement des pays en fonction de leur risque de Gouvernance ;

Pour les investissements en OPC :

- Le Compartiment a été exposé à des OPC faisant la promotion, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des compartiments de OPC ayant un objectif d'investissement durable au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des OPC qui, après une analyse par transparence, correspondaient aux standards de Degroof Petercam en terme de promotion environnementale et sociale.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2023	2024
E/S Caractéristiques	82.30%	78.70%
Investissement Durable	49.20%	45.60%
Autres investissement Environnemental	38.00%	22.40%
Social	52.00%	16.75%

Période de référence	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	2.36	2.36
Indicateur de durabilité b.	49.20%	45.60%
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité e.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité f.	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Pour la Période de Référence, le Compartiment aspirait à comporter au moins 20% d'investissements durables , c'est-à-dire des investissements visant :

- des sociétés alignées à un des deux premiers objectifs de la taxonomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique) ;

- au niveau du portefeuille global, un minimum de 20% avec une contribution nette positive sur l'ensemble des ODD.

Pour la Période de Référence, le Compartiment comportait 45.6% d'investissements durables et 6.41% d'investissements alignés à la taxonomie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire s'est assuré que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

Au niveau portefeuille global :

- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement, notamment :

a) en intégrant plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou

b) en contrôlant la contribution moyenne pondérée positive aux Objectifs des Nations Unies et en pénalisant les émetteurs ayant influencé trop négativement cette moyenne en ayant un impact négatif significatif à un ou plusieurs de ces 17 objectifs.

Niveau investissements en OPC sous-jacents :

- Une analyse en transparence permettant d'identifier les émetteurs dans les OPC sous-jacents ayant causé préjudice ou n'étant pas conformes aux standards du Compartiment.
- Via le dialogue et l'engagement

a) OPC du groupe Degroof Petercam : engagement avec les sociétés investies, conformément à la politique d'engagement (Engagement policy) accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf.

Les engagements réalisés par le Gestionnaire font également l'objet d'un rapport annuel disponible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_report_engagement_activity.pdf

b) OPC gérés par des tiers : engagement avec les gestionnaires sur les positions qui posent des problèmes éventuels : voir Fund Engagement Policy

c) Valeurs individuelles : pas d'exposition à des émetteurs sujets à des controverses sévères

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1 : GHG emissions",
- "PIN 2 : Carbon footprint",
- "PIN 10 : Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14 : Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

1) En ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l’empreinte carbone.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l’environnement.

c) le filtre et l’analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.

d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l’analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d’investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l’homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l’OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l’univers de l’investissement.

b) en outre, le filtre et l’analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l’éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

c) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l’analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

• Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- “PIN 15 : GHG intensity”

- “PIN 16 : Investee countries subject to social violations”

1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l’intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L’indicateur fait partie intégrante de l’analyse de durabilité des obligations souveraines.

2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. L’analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l’homme et le niveau de violence au sein du pays, l’engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc.

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme ?*

Pour les investissements en direct en actions ou en obligations de sociétés, la première étape d’investissement du Compartiment repose sur un screening normatif, qui englobe la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») qui se fonde sur les droits de l’homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Ces dernières englobent les principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l’univers des investissements éligibles. Le Compartiment n’ a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.

Pour les investissements en obligations souveraines en direct: Les principes défendus par les références données sont principalement liés au respect du droit humain et du droit du travail. L’analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur ces questions tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l’homme et le niveau de violence au sein du pays, l’engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance, etc.

Concernant les investissements en OPC, l’exposition jugée non conforme à ces principes est bien inférieure aux seuils de tolérance définis.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1 : GHG emissions",
- "PIN 2 : Carbon footprint",
- "PIN 10 : Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14 : Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

1) En ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l'empreinte carbone.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement.

c) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.

d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

d) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

e) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

f) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

- Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

"PIN 15 : GHG intensity"

"PIN 16 : Investee countries subject to social violations"

- 1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante de l'analyse de durabilité des obligations souveraines.
- 2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. L'analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	2.33%	Etats-Unis
ALPHABET INC	Services de communication	1.72%	Etats-Unis
NVIDIA CORP	Technologie de l'information	1.51%	Etats-Unis
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	1.41%	Etats-Unis
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING	Technologie de l'information	1.06%	Taiwan
ASML HOLDING NV- BEARER/ REG SHS	Technologie de l'information	1.00%	Pays-Bas
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR REGISTERED	Soins de santé	0.87%	Danemark
TOTALENERGIES SE	Énergie	0.73%	France
APPLE INC	Technologie de l'information	0.72%	Etats-Unis
NESTLE LTD - NAMEN-AKT	Consommateurs de base	0.69%	Suisse
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Consommation discrétionnaire	0.65%	France
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	0.59%	France
ASTRAZENECA PLC	Soins de santé	0.57%	Grande-Bretagne
JPMORGAN CHASE CO	Finances	0.54%	Etats-Unis
ROCHE HOLDING LTD	Soins de santé	0.53%	Suisse



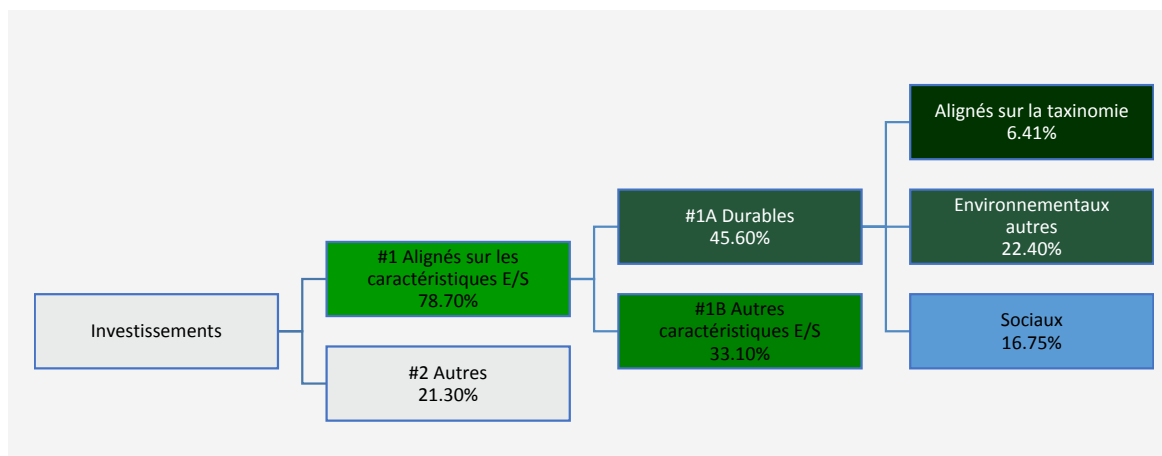
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Pendant la période de référence, par l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 78.7% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/ S »).

Le Compartiment a investi 22.4% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux et 16.75% ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs sociaux (les deux n'étant pas mutuellement exclusifs).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Voici la répartition sectorielle telle que préconisé par l'article 54 du présent règlement.

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Matériaux et Industrie	Matériaux et Industrie	14.83%
Technologie de l'information	Technologie de l'information	21.86%
Télécommunications	Télécommunications	8.03%
Finances	Finances	18.41%
Soins de santé	Soins de santé	12.98%
Services de consommation	Services de consommation	18.52%
Énergie	Énergie	5.37%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la Taxonomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique tels que définis par la Taxonomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE").

La méthodologie du Gestionnaire pour évaluer l'alignement sur la Taxonomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 6.41% aux deux premiers objectifs de la Taxonomie (objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique), soit supérieur à son engagement d'un objectif minimum de 1%.

A ce jour, la Taxonomie de l'UE ne prévoit pas une méthodologie pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la Taxonomie de l'UE. Ces obligations ne sont donc pas couvertes par la Taxonomie de l'UE ou ses critères d'éligibilité et de sélection technique.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la Taxonomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

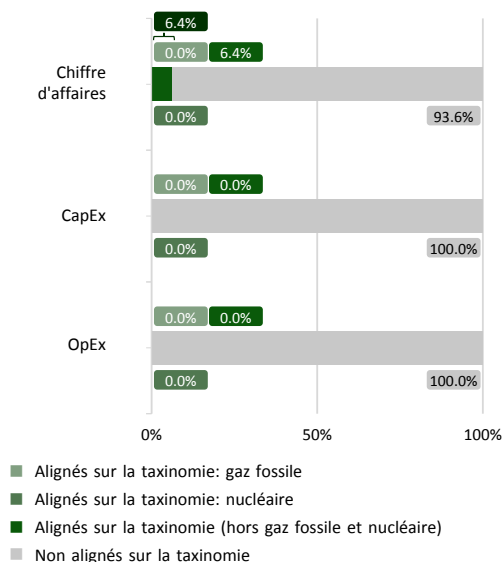
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

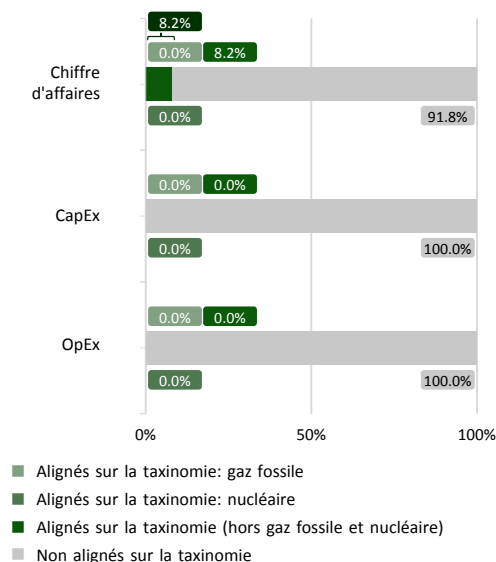
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 78% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Période de référence	Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
1 avril 2022 - 31 mars 2023	1.96%
1 avril 2023 - 31 mars 2024	6.41%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sur base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 22.4% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE. Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme nette pondérée des Objectifs de développement durables Environnementaux (6,7,9,11,12,13,14,15).

Seuls deux des six objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'UE sont actuellement couverts par le cadre réglementaire des Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE qui déterminent l'alignement sur la Taxonomie de l'UE (adaptation et atténuation du changement climatique). Des critères similaires pour les quatre autres objectifs environnementaux doivent encore être élaborés.

Entre-temps, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent aux objectifs environnementaux qui ne sont pas couverts par les Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE actuels. À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini une approche spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables sur base de la contribution nette positive des émetteurs aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

Le Gestionnaire réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les quatre autres objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le Compartiment a investi 16.75% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence.

Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme net pondérée des Objectifs de développement durables sociaux (1,2,3,4,5,8,10,16,17).



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Par ailleurs, sont également inclus dans la catégorie (#2 Other) les émetteurs, qui après les screenings ESG, font partie de la catégorie non-ESG.

Sur la Période de Référence, à des fins de gestion des liquidités, le Compartiment a été exposé à 0.5% d'espèces. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

1) Les restrictions d'investissement :

Les restrictions d'investissement contraignantes se sont appliquées aux sociétés non-conformes aux principes des normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous, aux sociétés impliquées dans des activités controversées, et aux sociétés impliquées dans des controverses ESG de sévérité maximale :

- Conformité du portefeuille avec les normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous: Le Compartiment n'a pas investi dans les sociétés non conformes aux 10 principes du Pacte Mondial et les Principes Directeurs des Nations Unies
- Exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées : Exclusion des sociétés dont l'activité a consisté en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, de munitions et blindages à l'uranium appauvri, d'armes chimiques ou biologiques. Le Compartiment a également exclus les sociétés qui ont eu une exposition matérielle à la production ou la distribution de tabac ou de matières premières et d'équipements nécessaires à la production de tabac, à l'extraction de charbon thermique.
- L'exposition du portefeuille à des controverses ESG de sévérité maximale : Les émetteurs faisant face à des controverses de sévérité maximale n'ont pas été éligibles à l'investissement. La sévérité de la controverse a été évaluée par une agence de notation extra-financière.

Les listes d'exclusions reprenant les trois types de restrictions ci-dessus sont mises à jour tous les mois et des mécanismes de préventions (risque ex ante) et de contrôles (risque ex post) sont appliqués afin de s'assurer de la prise en compte des listes d'exclusion.

2) Exposition limitée aux faibles score ESG :

Le Compartiment n'a investi que 0.97% dans des sociétés ou émetteurs faisant preuve d'une intégration ESG faible (qualifiés de « non-ESG ») respectant ainsi le maximum 10% visé en début de période.

3) Exposition aux meilleurs scores ESG :

Ensuite le compartiment s'est fixé des règles en terme de proportions minimales d'instruments faisant une intégration ESG Best-In-Class (qualifiés de « ESG »), c'est-à-dire classés comme meilleurs élèves dans leur secteur sur des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cette proportion est de 50.2% étant donc supérieure à la proportion minimale de 33,5% des actifs que le Compartiment s'était engagé à respecter.

4) Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC sous-jacents

Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC concernant les expositions. En ce qui concerne les fonds OPC du groupe, les engagements sont gérés et monitorés. Voici le lien qui décrit la politique d'engagement en place : https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf

- Pour les fonds externes, veuillez trouver ci-dessous le détail de la politique d'engagement : FundEngagementPolicy_ENG_v1.0_2022.pdf (ctfassets.net)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
DP GLOBAL STRATEGY - HIGH

Identifiant d'entité juridique:
549300H744MMCRC1WP46

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ Oui	☒ ☐ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 52.86% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de la Période de Référence (01/04/2023-31/03/2024), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à ne pas financer les sociétés ne respectant pas certains standards internationaux et/ou étant impliquées dans des activités et comportements controversés.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG) en utilisant une approche best-in-class.
- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

Au niveau du compartiment,

- le compartiment a réalisé une contribution nette positive au niveau de l'ensemble de son portefeuille : score SDG total du portefeuille : +2.68 (voir GSIP pour plus d'explications sur la méthodologie politique-globale-d-investissement-durable.pdf (degroofpetercam.com))
- le compartiment a investi 52.86% dans des entreprises investies présentant une contribution nette positive.

Pour les investissements en lignes directes (en actions ou en obligations de sociétés) :

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés jugées non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) (sociétés qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006839/DPAM_policy_Controversial_activities.pdf);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés faisant face à des controverses ESG de sévérité maximale sur les problématiques environnementales ou sociales (0% d'exposition aux controverses sévères)

Pour les investissements en obligations souveraines :

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs situés au-delà du 85ème percentile du classement des pays en fonction de leur risque de Gouvernance ;

Pour les investissements en OPC :

- Le Compartiment a été exposé à des OPC faisant la promotion, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des compartiments de OPC ayant un objectif d'investissement durable au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des OPC qui, après une analyse par transparence, correspondaient aux standards de Degroof Petercam en terme de promotion environnementale et sociale.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2023	2024
E/S Caractéristiques	83.40%	83.40%
Investissement Durable	58.80%	52.86%
Autres investissement Environnemental	46.00%	23.84%
Social	66.00%	21.86%

Période de référence	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	2.68	2.68
Indicateur de durabilité b.	58.80%	52.86%
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité e.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité f.	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Pour la Période de Référence, le Compartiment aspirait à comporter au moins 20% d'investissements durables , c'est-à-dire des investissements visant :

- des sociétés alignées (>1%) à un des deux premiers objectifs de la taxonomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique) ;

- au niveau du portefeuille global, un minimum de 20% avec une contribution nette positive sur l'ensemble des ODD.

Pour la Période de Référence, le Compartiment comportait 52.86% d'investissements durables et 7.12% de sociétés alignées à la taxonomie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire s'est assuré que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

Au niveau portefeuille global :

- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement, notamment :

a) en intégrant plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou

b) en contrôlant la contribution moyenne pondérée positive aux Objectifs des Nations Unies et en pénalisant les émetteurs ayant influencé trop négativement cette moyenne en ayant un impact négatif significatif à un ou plusieurs de ces 17 objectifs.

Niveau investissements en OPC sous-jacents :

- Une analyse en transparence permettant d'identifier les émetteurs dans les OPC sous-jacents ayant causé préjudice ou n'étant pas conformes aux standards du Compartiment.
- Via le dialogue et l'engagement

a) OPC du groupe Degroof Petercam : engagement avec les sociétés investies, conformément à la politique d'engagement (Engagement policy) accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf.

Les engagements réalisés par le Gestionnaire font également l'objet d'un rapport annuel disponible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_report_engagement_activity.pdf

b) OPC gérés par des tiers : engagement avec les gestionnaires sur les positions qui posent des problèmes éventuels : voir Fund Engagement Policy

c) Valeurs individuelles : pas d'exposition à des émetteurs sujets à des controverses sévères

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1 : GHG emissions",
- "PIN 2 : Carbon footprint",
- "PIN 10 : Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14 : Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

1) En ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l’empreinte carbone.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l’environnement.

c) le filtre et l’analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.

d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l’analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d’investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l’homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l’OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l’univers de l’investissement.

b) en outre, le filtre et l’analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l’éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

c) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l’analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

• Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- “PIN 15 : GHG intensity”

- “PIN 16 : Investee countries subject to social violations”

1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l’intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L’indicateur fait partie intégrante de l’analyse de durabilité des obligations souveraines.

2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. L’analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l’homme et le niveau de violence au sein du pays, l’engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc.

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme ?*

Pour les investissements en direct en actions ou en obligations de sociétés, la première étape d’investissement du Compartiment repose sur un screening normatif, qui englobe la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») qui se fonde sur les droits de l’homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Ces dernières englobent les principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l’univers des investissements éligibles. Le Compartiment n’ a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.

Pour les investissements en obligations souveraines en direct: Les principes défendus par les références données sont principalement liés au respect du droit humain et du droit du travail. L’analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur ces questions tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l’homme et le niveau de violence au sein du pays, l’engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance, etc.

Concernant les investissements en OPC, l’exposition jugée non conforme à ces principes est bien inférieure aux seuils de tolérance définis.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1 : GHG emissions",
- "PIN 2 : Carbon footprint",
- "PIN 10 : Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14 : Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

1) En ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l'empreinte carbone.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement.

c) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.

d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

d) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

e) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

f) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

- Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

"PIN 15 : GHG intensity"

"PIN 16 : Investee countries subject to social violations"

- 1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante de l'analyse de durabilité des obligations souveraines.
- 2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. L'analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	3.53%	Etats-Unis
ALPHABET INC	Services de communication	2.58%	Etats-Unis
NVIDIA CORP	Technologie de l'information	2.22%	Etats-Unis
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	2.08%	Etats-Unis
ASML HOLDING NV- BEARER/ REG SHS	Technologie de l'information	1.56%	Pays-Bas
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING	Technologie de l'information	1.54%	Taiwan
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR REGISTERED	Soins de santé	1.37%	Danemark
TOTALENERGIES SE	Énergie	1.20%	France
APPLE INC	Technologie de l'information	1.03%	Etats-Unis
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Consommation discrétionnaire	1.02%	France
NESTLE LTD - NAMEN-AKT	Consommateurs de base	1.00%	Suisse
ASTRAZENECA PLC	Soins de santé	0.99%	Grande-Bretagne
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	0.98%	France
JPMORGAN CHASE CO	Finances	0.83%	Etats-Unis
TENCENT HLDG	Services de communication	0.74%	Chine



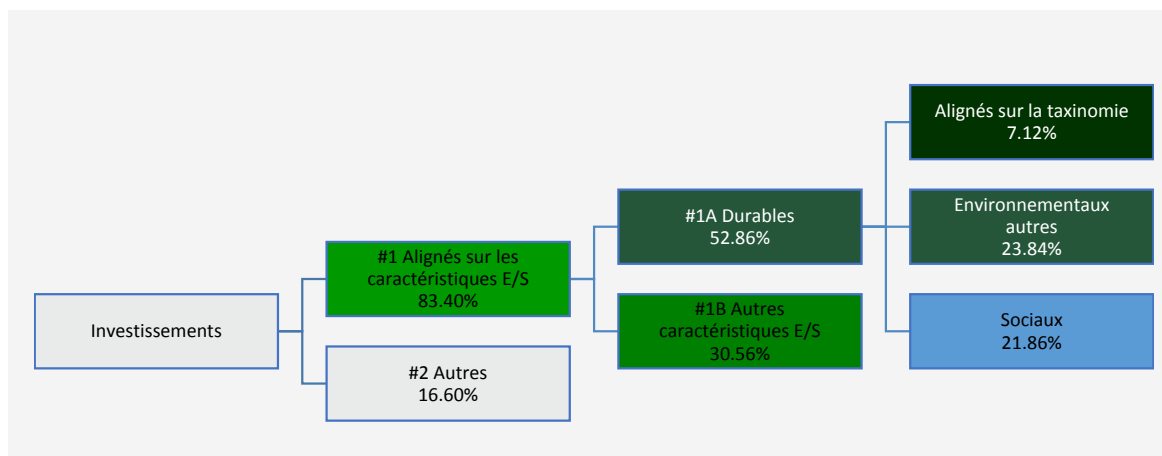
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Pendant la période de référence, par l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 83.4% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/ S »).

Le Compartiment a investi 23.84% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux et 21.86% ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs sociaux (les deux n'étant pas mutuellement exclusifs).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Voici la répartition sectorielle telle que préconisé par l'article 54 du présent règlement.

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Matériaux et Industrie	Matériaux et Industrie	15.36%
Technologie de l'information	Technologie de l'information	21.60%
Télécommunications	Télécommunications	8.08%
Finances	Finances	18.21%
Soins de santé	Soins de santé	12.51%
Services de consommation	Services de consommation	18.63%
Énergie	Énergie	5.61%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la Taxonomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique tels que définis par la Taxonomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE").

La méthodologie du Gestionnaire pour évaluer l'alignement sur la Taxonomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 7.12% aux deux premiers objectifs de la Taxonomie (objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique), soit supérieur à son engagement d'un objectif minimum de 1%.

A ce jour, la Taxonomie de l'UE ne prévoit pas une méthodologie pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la Taxonomie de l'UE. Ces obligations ne sont donc pas couvertes par la Taxonomie de l'UE ou ses critères d'éligibilité et de sélection technique.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la Taxonomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

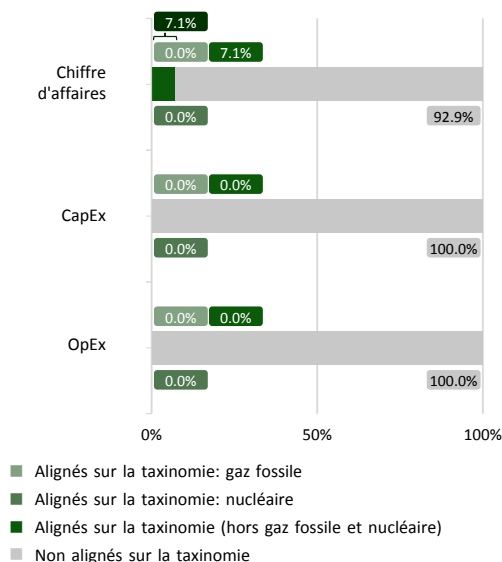
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

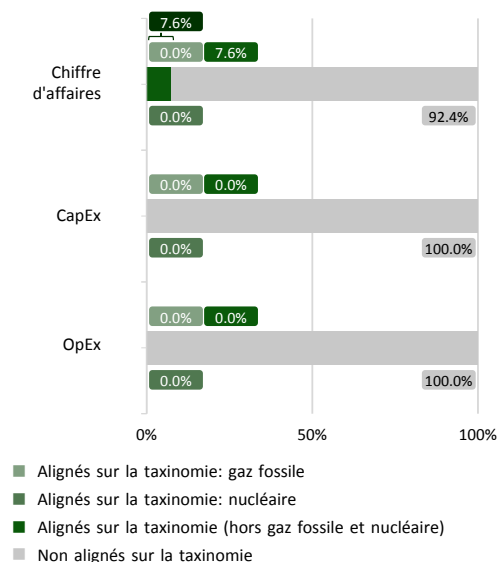
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 93.8% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Période de référence	Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
1 avril 2022 - 31 mars 2023	2.23%
1 avril 2023 - 31 mars 2024	7.12%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sur base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 23.84% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE. Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme nette pondérée des Objectifs de développement durables Environnementaux (6,7,9,11,12,13,14,15).

Seuls deux des six objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'UE sont actuellement couverts par le cadre réglementaire des Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE qui déterminent l'alignement sur la Taxonomie de l'UE (adaptation et atténuation du changement climatique). Des critères similaires pour les quatre autres objectifs environnementaux doivent encore être élaborés.

Entre-temps, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent aux objectifs environnementaux qui ne sont pas couverts par les Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE actuels. À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini une approche spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables sur base de la contribution nette positive des émetteurs aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

Le Gestionnaire réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les quatre autres objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'UE.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le Compartiment a investi 21.86% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence.

Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme nette pondérée des Objectifs de développement durables sociaux (1,2,3,4,5,8,10,16,17).



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Par ailleurs, sont également inclus dans la catégorie (#2 Other) les émetteurs, qui après les screenings ESG, font partie de la catégorie non-ESG.

Sur la Période de Référence, à des fins de gestion des liquidités, le Compartiment a été exposé à 0.5% d'espèces. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

1) Les restrictions d'investissement :

Les restrictions d'investissement contraignantes se sont appliquées aux sociétés non-conformes aux principes des normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous, aux sociétés impliquées dans des activités controversées, et aux sociétés impliquées dans des controverses ESG de sévérité maximale :

- Conformité du portefeuille avec les normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous: Le Compartiment n'a pas investi dans les sociétés non conformes aux 10 principes du Pacte Mondial et les Principes Directeurs des Nations Unies
- Exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées : Exclusion des sociétés dont l'activité a consisté en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, de munitions et blindages à l'uranium appauvri, d'armes chimiques ou biologiques. Le Compartiment a également exclus les sociétés qui ont eu une exposition matérielle à la production ou la distribution de tabac ou de matières premières et d'équipements nécessaires à la production de tabac, à l'extraction de charbon thermique.
- L'exposition du portefeuille à des controverses ESG de sévérité maximale : Les émetteurs faisant face à des controverses de sévérité maximale n'ont pas été éligibles à l'investissement. La sévérité de la controverse a été évaluée par une agence de notation extra-financière.

Les listes d'exclusions reprenant les trois types de restrictions ci-dessus sont mises à jour tous les mois et des mécanismes de préventions (risque ex ante) et de contrôles (risque ex post) sont appliqués afin de s'assurer de la prise en compte des listes d'exclusion.

2) Exposition limitée aux faibles score ESG :

Le Compartiment n'a investi que 1.05% dans des sociétés ou émetteurs faisant preuve d'une intégration ESG faible (qualifiés de « non-ESG ») respectant ainsi le maximum 10% visé en début de période.

3) Exposition aux meilleurs scores ESG :

Ensuite le compartiment s'est fixé des règles en terme de proportions minimales d'instruments faisant une intégration ESG Best-In-Class (qualifiés de « ESG »), c'est-à-dire classés comme meilleurs élèves dans leur secteur sur des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cette proportion est de 59.27% étant donc supérieure à la proportion minimale de 33,5% des actifs que le Compartiment s'était engagé à respecter.

4) Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC sous-jacents

Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC concernant les expositions. En ce qui concerne les fonds OPC du groupe, les engagements sont gérés et monitorés. Voici le lien qui décrit la politique d'engagement en place : https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf

- Pour les fonds externes, veuillez trouver ci-dessous le détail de la politique d'engagement : FundEngagementPolicy_ENG_v1.0_2022.pdf (ctfassets.net)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
DP GLOBAL STRATEGY - MEDIUM LOW

Identifiant d'entité juridique:
549300ZEVTF1Q3T6ED77

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ Oui	☒ ☐ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 46.19% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de la Période de Référence (01/04/2023-31/03/2024), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à ne pas financer les sociétés ne respectant pas certains standards internationaux et/ou étant impliquées dans des activités et comportements controversés.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG) en utilisant une approche best-in-class.
- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

Au niveau du compartiment,

- le compartiment a réalisé une contribution nette positive au niveau de l'ensemble de son portefeuille : score SDG total du portefeuille : +2.44 (voir GSIP pour plus d'explications sur la méthodologie politique-globale-d-investissement-durable.pdf (degroofpetercam.com))
- le compartiment a investi 46.19% dans des entreprises investies présentant une contribution nette positive.

Pour les investissements en lignes directes (en actions ou en obligations de sociétés) :

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés jugées non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) (sociétés qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006839/DPAM_policy_Controversial_activities.pdf);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés faisant face à des controverses ESG de sévérité maximale sur les problématiques environnementales ou sociales (0% d'exposition aux controverses sévères)

Pour les investissements en obligations souveraines :

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs situés au-delà du 85ème percentile du classement des pays en fonction de leur risque de Gouvernance ;

Pour les investissements en OPC :

- Le Compartiment a été exposé à des OPC faisant la promotion, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des compartiments des OPC ayant un objectif d'investissement durable au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des OPC qui, après une analyse par transparence, correspondaient aux standards de Degroof Petercam en terme de promotion environnementale et sociale.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2023	2024
E/S Caractéristiques	78.50%	74.30%
Investissement Durable	50.30%	46.19%
Autres investissement Environnemental	37.50%	22.87%
Social	49.80%	15.96%

Période de référence	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	2.44	2.44
Indicateur de durabilité b.	50.30%	46.19%
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité e.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité f.	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Pour la Période de Référence, le Compartiment aspirait à comporter au moins 20% d'investissements durables, c'est-à-dire des investissements visant :

- des sociétés alignées (>1%) à un des deux premiers objectifs de la taxonomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique) ;

- au niveau du portefeuille global, un minimum de 20% avec une contribution nette positive sur l'ensemble des ODD.

Pour la Période de Référence, le Compartiment comportait 46.19% d'investissements durables et 7.36% de sociétés alignées à la taxonomie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire s'est assuré que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

Au niveau portefeuille global :

- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement, notamment :

a) en intégrant plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou

b) en contrôlant la contribution moyenne pondérée positive aux Objectifs des Nations Unies et en pénalisant les émetteurs ayant influencé trop négativement cette moyenne en ayant un impact négatif significatif à un ou plusieurs de ces 17 objectifs.

Niveau investissements en OPC sous-jacents :

- Une analyse en transparence permettant d'identifier les émetteurs dans les OPC sous-jacents ayant causé préjudice ou n'étant pas conformes aux standards du Compartiment.
- Via le dialogue et l'engagement

a) OPC du groupe Degroof Petercam : engagement avec les sociétés investies, conformément à la politique d'engagement (Engagement policy) accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf.

Les engagements réalisés par le Gestionnaire font également l'objet d'un rapport annuel disponible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_report_engagement_activity.pdf

b) OPC gérés par des tiers : engagement avec les gestionnaires sur les positions qui posent des problèmes éventuels : voir Fund Engagement Policy

c) Valeurs individuelles : pas d'exposition à des émetteurs sujets à des controverses sévères

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1: GHG emissions",
- "PIN 2: Carbon footprint",
- "PIN 10: Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14: Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

1) En ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l’empreinte carbone.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l’environnement.

c) le filtre et l’analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.

d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l’analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d’investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l’homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l’OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l’univers de l’investissement.

b) en outre, le filtre et l’analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l’éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

c) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l’analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

• Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- “PIN 15 : GHG intensity”

- “PIN 16 : Investee countries subject to social violations”

1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l’intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L’indicateur fait partie intégrante de l’analyse de durabilité des obligations souveraines.

2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. L’analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l’homme et le niveau de violence au sein du pays, l’engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme ?*

Pour les investissements en direct en actions ou en obligations de sociétés, la première étape d’investissement du Compartiment repose sur un screening normatif, qui englobe la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») qui se fonde sur les droits de l’homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Ces dernières englobent les principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l’univers des investissements éligibles. Le Compartiment n’a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.

Pour les investissements en obligations souveraines en direct : Les principes défendus par les références données sont principalement liés au respect du droit humain et du droit du travail. L’analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur ces questions tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l’homme et le niveau de violence au sein du pays, l’engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance, etc.

Concernant les investissements en OPC, l’exposition jugée non conforme à ces principes est bien inférieure aux seuils de tolérance définis.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1 : GHG emissions",
- "PIN 2 : Carbon footprint",
- "PIN 10 : Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14 : Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

1) En ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l'empreinte carbone.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement.

c) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.

d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

d) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

e) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

f) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

- Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

"PIN 15 : GHG intensity"

"PIN 16 : Investee countries subject to social violations"

- 1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante de l'analyse de durabilité des obligations souveraines.
- 2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. L'analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	1.69%	Etats-Unis
ALPHABET INC	Services de communication	1.25%	Etats-Unis
NVIDIA CORP	Technologie de l'information	1.12%	Etats-Unis
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	1.04%	Etats-Unis
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING	Technologie de l'information	0.78%	Taiwan
ASML HOLDING NV- BEARER/ REG SHS	Technologie de l'information	0.75%	Pays-Bas
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR REGISTERED	Soins de santé	0.66%	Danemark
TOTALENERGIES SE	Énergie	0.55%	France
NESTLE LTD - NAMEN-AKT	Consommateurs de base	0.51%	Suisse
APPLE INC	Technologie de l'information	0.49%	Etats-Unis
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	0.49%	France
ASTRAZENECA PLC	Soins de santé	0.48%	Grande-Bretagne
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Consommation discrétionnaire	0.48%	France
JPMORGAN CHASE CO	Finances	0.40%	Etats-Unis
ROCHE HOLDING LTD	Soins de santé	0.40%	Suisse



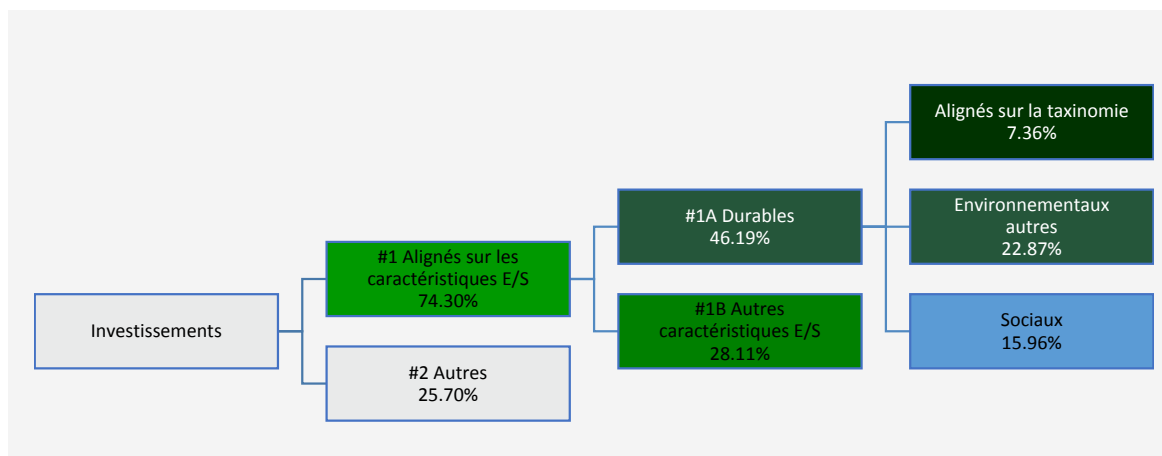
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Pendant la période de référence, par l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 74.3% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/ S »).

Le Compartiment a investi 22.87% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux et 15.96% ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs sociaux (les deux n'étant pas mutuellement exclusifs).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Voici la répartition sectorielle telle que préconisé par l'article 54 du présent règlement.

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Matériaux et Industrie	Matériaux et Industrie	16.12%
Technologie de l'information	Technologie de l'information	19.44%
Télécommunications	Télécommunications	6.78%
Finances	Finances	18.80%
Soins de santé	Soins de santé	13.72%
Services de consommation	Services de consommation	19.25%
Énergie	Énergie	5.89%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la Taxonomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique tels que définis par la Taxonomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE").

La méthodologie du Gestionnaire pour évaluer l'alignement sur la Taxonomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 7.36% aux deux premiers objectifs de la Taxonomie (objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique), soit supérieur à son engagement d'un objectif minimum de 1%.

A ce jour, la Taxonomie de l'UE ne prévoit pas une méthodologie pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la Taxonomie de l'UE. Ces obligations ne sont donc pas couvertes par la Taxonomie de l'UE ou ses critères d'éligibilité et de sélection technique.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la Taxonomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

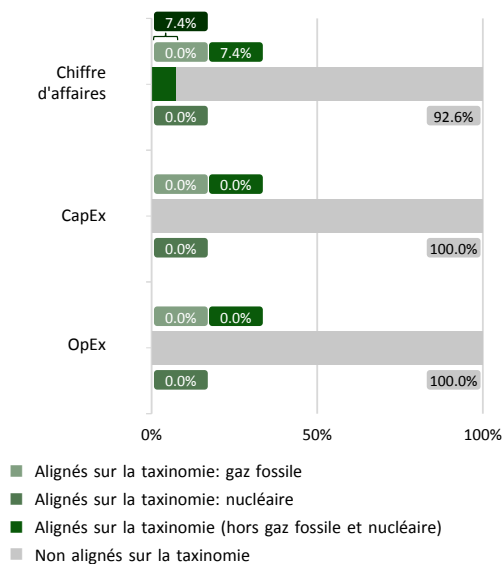
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

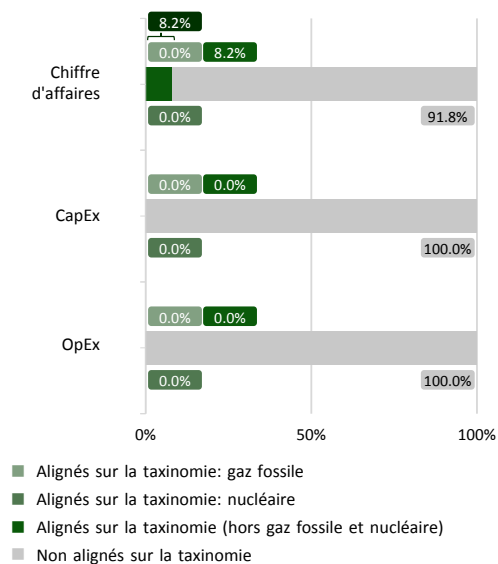
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 80.5% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Période de référence	Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
1 avril 2022 - 31 mars 2023	2.48%
1 avril 2023 - 31 mars 2024	7.36%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sur base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 22.87% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE. Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme nette pondérée des Objectifs de développement durables Environnementaux (6,7,9,11,12,13,14,15).

Seuls deux des six objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'UE sont actuellement couverts par le cadre réglementaire des Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE qui déterminent l'alignement sur la Taxonomie de l'UE (adaptation et atténuation du changement climatique). Des critères similaires pour les quatre autres objectifs environnementaux doivent encore être élaborés.

Entre-temps, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent aux objectifs environnementaux qui ne sont pas couverts par les Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE actuels. À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini une approche spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables sur base de la contribution nette positive des émetteurs aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

Le Gestionnaire réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les quatre autres objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'UE.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le Compartiment a investi 15.96% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence.

Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme net pondérée des Objectifs de développement durables sociaux (1,2,3,4,5,8,10,16,17).



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Par ailleurs, sont également inclus dans la catégorie (#2 Other) les émetteurs, qui après les screenings ESG, font partie de la catégorie non-ESG.

Sur la Période de Référence, à des fins de gestion des liquidités, le Compartiment a été exposé à 8.7% d'espèces. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

1) Les restrictions d'investissement :

Les restrictions d'investissement contraignantes se sont appliquées aux sociétés non-conformes aux principes des normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous, aux sociétés impliquées dans des activités controversées, et aux sociétés impliquées dans des controverses ESG de sévérité maximale :

- Conformité du portefeuille avec les normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous: Le Compartiment n'a pas investi dans les sociétés non conformes aux 10 principes du Pacte Mondial et les Principes Directeurs des Nations Unies
- Exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées : Exclusion des sociétés dont l'activité a consisté en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, de munitions et blindages à l'uranium appauvri, d'armes chimiques ou biologiques. Le Compartiment a également exclus les sociétés qui ont eu une exposition matérielle à la production ou la distribution de tabac ou de matières premières et d'équipements nécessaires à la production de tabac, à l'extraction de charbon thermique.
- L'exposition du portefeuille à des controverses ESG de sévérité maximale : Les émetteurs faisant face à des controverses de sévérité maximale n'ont pas été éligibles à l'investissement. La sévérité de la controverse a été évaluée par une agence de notation extra-financière.

Les listes d'exclusions reprenant les trois types de restrictions ci-dessus sont mises à jour tous les mois et des mécanismes de préventions (risque ex ante) et de contrôles (risque ex post) sont appliqués afin de s'assurer de la prise en compte des listes d'exclusion.

2) Exposition limitée aux faibles score ESG :

le Compartiment n'a investi que 0.97% dans des sociétés ou émetteurs faisant preuve d'une intégration ESG faible (qualifiés de « non-ESG ») respectant ainsi le maximum de 10% visé en début de période.

3) Exposition aux meilleurs scores ESG :

Ensuite le compartiment s'est fixé des règles en terme de proportions minimales d'instruments faisant une intégration ESG Best-In-Class (qualifiés de « ESG »), c'est-à-dire classés comme meilleurs élèves dans leur secteur sur des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cette proportion est de 50.23% étant donc supérieure à la proportion minimale de 33,5% des actifs que le Compartiment s'était engagé à respecter.

4) Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC sous-jacents

Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC concernant les expositions. En ce qui concerne les fonds OPC du groupe, les engagements sont gérés et monitorés. Voici le lien qui décrit la politique d'engagement en place : https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf

- Pour les fonds externes, veuillez trouver ci-dessous le détail de la politique d'engagement : FundEngagementPolicy_ENG_v1.0_2022.pdf (ctfassets.net)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.